



JAÏDA S.A

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2023

ENREGISTREMENT DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC), le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 27/09/2024 sous la référence EN/EM/024/2024.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dûment visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement enregistrée par l'AMMC en date du 27/09/2023 sous la référence EN/EM/026/2023 et disponible sur le site de l'AMMC et sur le site de l'émetteur via le lien suivant :

https://www.ammc.ma/sites/default/files/NOTE_BSF_Jaida_026_2023_1.pdf

Avertissement

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

ABREVIATIONS

AECID	Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement
AFD	Agence Française de Développement
AGE	Assemblée Générale Extraordinaire
AGO	Assemblée Générale Ordinaire
AGR	Activités Génératrices de Revenus
IMF	Institution de microfinance
AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APP	Agence de Partenariat pour le Progrès
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
ATIL	Association ATIL micro-crédit
BAM	Bank Al Maghrib
BCP	Banque Centrale Populaire
BEI	Banque Européenne d'investissement
CA	Conseil d'Administration
CAC	Commissaire aux comptes
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CEC	Comité des établissements de crédit
CEN	Caisse d'Épargne Nationale
CGI	Code Général des Impôts
CMS	Centre Mohammed 6 de Soutien à la microfinance solidaire
CNCE	Conseil National de Crédit et de l'Épargne
CNRA	Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances
CPC	Compte de Produits et Charges
DAT	Dépôts à terme
DH	Dirham
EUR	Euro
FNAM	Fédération Nationale des associations de miro crédit
IFC	International Finance Corporation (ou SFI : Société Financière Internationale)
INMAA	Institution Marocaine d'Appui à la Micro- Entreprise
KDH	Milliers de dirhams
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MBS	Micro Banking Software
MCC	Millennium Challenge Corporation
MDH	Millions de dirhams

MEF	Ministre de l'Economie et des Finances
MEUR	Millions de d'euros
Mrd DH	Milliards de dirhams
Mrd EUR	Milliards d'euros
OPCVM	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières
PAR30	Portefeuille à Risque à 30 jours
PAR180	Portefeuille à Risque à 180 jours
pbs	Points de base
PCEC	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNB	Produit Net Bancaire
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
Pts	Points
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SA	Société Anonyme
SFDA	Société de Financement du Développement Agricole
SIDI	Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
TEF	Tamwil El Fellah
TMP	Taux moyen pondéré
TND	Dinar Tunisien
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
Var.	Variation
ZT	Zitouna Tamkeen

DEFINITIONS

Emprunts « Coopération italienne »	Prêts octroyés à JAIDA dans le cadre de la coopération entre le gouvernement italien et le gouvernement marocain.
Encours bruts	Encours intégrant les créances en souffrance.
Emetteur/La Société	JAIDA.
Millennium Challenge Corporation (MCC)	Créée par le Congrès américain, MCC est une agence gouvernementale américaine qui a pour mission de réduire la pauvreté à travers la croissance économique.
PARn ou PARn jours	<p>Portefeuille à risque à n jours est un indicateur de la qualité d'un portefeuille de crédit, mesurant la part des crédits en retard de paiement ; il est défini par la formule :</p> $\text{PAR } n = \frac{\text{Total de l'encours des prêts en retard de plus de } n \text{ jours}}{\text{Total de l'encours de l'ensemble des prêts}}$ <p>Précisons que l'on prend la totalité de l'encours du prêt en retard de paiement (et pas seulement la partie non payée du prêt).</p> <p>Ainsi PAR30 tient compte des prêts avec un retard de paiement excédant 30 jours et PAR180 tient compte des prêts avec un retard de paiement excédant 180 jours, etc.</p>
Production brute	Somme des montants financés durant un exercice sur toute catégorie de produits confondus.
Production nette	Somme des montants financés durant un exercice sur toute catégorie de produits confondus nette de la somme des montants remboursés.
TMP de refinancement	Taux moyen pondéré auquel les fonds sont levés sur le marché bancaire ou financier.

SOMMAIRE

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	7
I.1. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
I.2. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
I.3. L'ORGANISME CONSEIL	10
I.4. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	11
PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE JAIDA	12
II.1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	13
II.2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL DE JAIDA	15
II.3. ENDETTEMENT	21
PARTIE III. GOUVERNANCE DE JAIDA	24
III.1. ASSEMBLEES GENERALES	25
III.2. ORGANES D'ADMINISTRATION	25
III.3. ORGANES DE DIRECTION	31
III.4. ORGANIGRAMME DE JAIDA	32
PARTIE IV. ACTIVITE DE JAIDA	33
IV.1. HISTORIQUE DE JAIDA	34
IV.2. ACTIONNAIRE DE REFERENCE DE JAIDA	35
IV.3. FILIALES DE JAIDA	37
IV.4. SECTEUR DE LA MICROFINANCE	37
IV.5. ACTIVITE DE JAIDA	49
PARTIE V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	60
V.1. JAIDA ET SA STRATEGIE RSE	61
V.2. RESPONSABILITE SOCIETALE ET ECONOMIQUE DE JAIDA	63
V.3. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE DE JAIDA	64
V.4. RESPONSABILITE SOCIALE DE JAIDA	65
PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYEN TECHNIQUE	69
PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE DE JAIDA	71
VII.1. INDICATEURS FINANCIERS SELECTIONNES	72
VII.2. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	74
VII.3. ANALYSE DES COMPTES ANNUELS DE JAIDA AU 31 DECEMBRE 2023	83
PARTIE VIII. PERSPECTIVES	104
PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS	106
PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	108
PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE	110
PARTIE XII. LISTE DES TABLEAUX	115
PARTIE XIII. ANNEXES	118

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I.1. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Identité

Dénomination ou raison sociale	JAIDA
Représentant légal	M. Yassine HADDAOUI
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Adresse	Rabat, Immeuble Dalil, Place Moulay El Hassan, B.P 408
Numéro de téléphone	05 37 56 97 00
Numéro de fax	05 37 71 63 17
Adresse électronique	frej@jaida.ma (Secrétariat de la Direction Générale)

Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2023

M. Yassine HADDAOUI, Président du Conseil d'Administration de la société JAIDA atteste que les données du présent document de référence, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de JAIDA.

Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

M. Yassine HADDAOUI

Président du Conseil d'Administration

I.2. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Dénomination ou raison sociale	Fidaroc Grant Thornton	Coopers Audit	Deloitte Audit
Prénoms et noms	M. Faiçal MEKOUAR	M. Abdellah Laghchaoui	Mme. Sakina Bensouda Korachi
Fonction	Associé	Associé	Associée
Adresse	7, Bd Driss Slaoui 20160 Casablanca	83 Avenue Hassan II Casablanca	Bd. Sidi Mohammed Benabdellah, Bâtiment C – Tour Ivoire 3 – 3 ^{eme} étage, La Marina, Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 54 48 00	05 22 42 11 90	05 22 22 40 25
Numéro de fax	05 22 29 66 70	05 22 27 47 34	05 22 22 40 78
Adresse électronique	faical.mekouar@ma.gt.com	Abdellah.laghchaoui@pwc-cl.com	sbensouda@deloitte.com
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2017	2023	2020
Date de renouvellement du mandat	2020	-	2023
Date d'expiration du mandat actuel	AGO statuant sur les comptes de l'exercice de 2022	AGO statuant sur les comptes de l'exercice de 2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice de 2025

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux états de synthèse sociaux de Jaida pour les exercices clos au 31 décembre 2021, 2022 et 2023

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2023

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence relatif à l'exercice 2023 en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des Co-commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Deloitte Audit au titre des exercices clos le 31 décembre 2021, le 31 décembre 2022 et par nos soins au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Les commissaires aux comptes

Coopers Audit

M. Abdellah Laghchaoui
Associé

Deloitte Audit

Mme. Sakina Bensouda Korachi
Associée

I.3. L'ORGANISME CONSEIL

Dénomination ou raison sociale	Red Med Corporate Finance
Représentant légal	Amine IBA
Fonction	Directeur Général
Adresse	57 Avenue Mehdi Ben Barka, Souissi Rabat
Numéro de téléphone	05 37 63 20 46/44
Numéro de fax	05 37 63 98 15
Adresse électronique	r.oumzil@redmedcapital.com

Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2023

Le présent document a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de JAIDA, à travers :

- Les commentaires et analyses du management de JAIDA notamment lors des due diligences effectuées auprès de celui-ci ;
- Les procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées d'actionnaires de JAIDA pour les exercices 2021, 2022 et 2023 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- Les comptes sociaux de JAIDA pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports financiers annuels de JAIDA pour les exercices 2021, 2022, 2023 ;
- Les rapports généraux des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports de gestion de JAIDA pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports et statistiques de l'APSF ainsi que le rapport de Bank Al-Maghrib pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Les rapports du CMS et de la FNAM
- Les prévisions établies par les organes de direction et de gestion de JAIDA.

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de JAIDA. Il ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Il n'existe aucune relation financière ni commerciale entre Red Med Corporate Finance et la société JAIDA hormis le mandat de conseil qui les lie.

Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatée.

M. Amine IBA

Directeur Général

I.4. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

Identité

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

Responsable	M. Iounousse AZAR
Fonction	Responsable Financier
Adresse	Rabat, Immeuble Dalil, Place Moulay El Hassan, B.P 408
Numéro de téléphone	05 37 56 97 00
Numéro de fax	05 37 71 63 17
Adresse électronique	iounousse@jaida.ma

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE JAIDA

II.1. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

JAIDA est une société anonyme à conseil d'administration opérant dans le secteur de la microfinance :

Dénomination sociale	JAIDA
Siège social	Rabat, Immeuble Dalil, Place Moulay El Hassan, B.P 408
Téléphone	05 37 56 97 00
Télécopie/Fax	05 37 71 63 17
Site internet	www.jaida.ma
Forme juridique	Société Anonyme à Conseil d'Administration
Date de constitution	2007
Durée de vie	99 ans
Numéro de registre de commerce	67529 – Rabat
Exercice social	1er janvier au 31 décembre.
Objet social	<p>L'article 3 des statuts de JAIDA stipule que la société a pour objet d'effectuer toutes opérations de crédit en vue d'assurer le financement des personnes morales marocaines opérant dans le secteur du micro-crédit, de prendre toutes garanties pour son propre compte, de contracter tous emprunts et tous engagements en toute monnaie, d'effectuer tous placements, souscriptions, achats et vente en bourse ou autrement, de prendre des participations dans toute société ou entreprise opérant dans le micro-crédit dont l'activité serait similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement des activités de la société et plus généralement d'effectuer toutes opérations civiles ou commerciales pouvant se rattacher directement ou indirectement à objet.</p> <p>Par ailleurs, en 2023 JAIDA est habilitée par Bank Al Maghrib à collecter auprès du public des fonds d'un terme supérieur à un an.</p>
Capital social au 30/06/2024	328 027 900 DH divisé en 3 280 279 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune.
Documents juridiques	Les documents sociaux, comptables et juridiques dont la communication est prévue par la loi ainsi que les statuts, peuvent être consultés au siège social de la société.
Textes législatifs et réglementaires applicables à JAIDA	<ul style="list-style-type: none">- De par sa forme juridique, JAIDA est une société anonyme à Conseil d'administration régie par les dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, ainsi que par ses statuts.- De par son activité, JAIDA est soumise aux textes législatifs et réglementaires suivants :<ul style="list-style-type: none">▪ La Loi n°18-97 du 5 février 1999 relative au micro-crédit, telle que modifiée et complétée par les lois n°58-03 du 21 avril 2004, n°04-07 du 30 novembre 2007 et n°41-12 du 28 novembre 2012 ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La Loi n°103-12 du 24 décembre 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés (loi bancaire) ; ▪ Les circulaires de Bank Al Maghrib ; ▪ Les décrets concernant les établissements de crédit et organismes assimilés. <p>De par son appel public à l'épargne à travers son émission de titres de dettes, JAIDA est soumise aux textes législatifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'arrêté du Ministre des Finances et des investissements extérieurs relatifs à certains titres de créances négociables n° 2560-95 du 9/11/95 tel que modifié et complété ; ▪ La loi n°19-14 relative à la bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ; ▪ Le règlement général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ; ▪ La loi 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, telle qu'elle a été modifiée et complétée ; ▪ La loi °35-94 relative à certains titres de créances négociables telle que modifiée et complétée ; ▪ La loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété ; ▪ La loi n°43-12 relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ; ▪ Le Règlement Général de l'AMMC n° 2169/16 du 14 juillet 2016 ; ▪ Le Règlement Général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932- 98 du 16 avril 1998 tel que modifié et complété; ▪ Les circulaires de l'AMMC.
Tribunal compétent en cas de litiges	Tribunal de commerce de Rabat
Régime fiscal	<p>JAIDA est régie par la législation commerciale et fiscale de droit commun. Elle est ainsi assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 37,75% en 2023 et sera majoré comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 38,50%, au titre de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2024 ; - 39,25%, au titre de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025 ; - 40%, au titre de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2026. <p>Les opérations courantes de la société sont assujetties à la Taxe sur la Valeur Ajoutée au taux actuellement en vigueur de 10%, sauf les cas d'exonération prévus par le CGI.</p>

Source : JAIDA

II.2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL SOCIAL DE JAIDA

II.2.1. COMPOSITION DU CAPITAL

Au 30 juin 2024, le capital social de JAIDA s'établit à 328 027 900 DH divisé en 3 280 279 actions d'une valeur nominale de 100 DH chacune, entièrement libéré et de la même catégorie.

II.2.2. HISTORIQUE DU CAPITAL

JAIDA, créée avec un capital social initial de 100 MDH, a connu depuis sa création plusieurs augmentations de capital qui ont accompagné son développement. Les augmentations de capital intervenues en 2007 et 2008 de 100 MDH chacune font toutes suite à la décision prise dans le cadre du pacte d'actionnaires initial pour porter le capital social de la Société à 300 MDH dans un délai de 5 ans à compter de sa date d'immatriculation en juin 2007.

L'historique de l'évolution du capital de JAIDA se présente comme suit :

Tableau 1: Evolution du capital de JAIDA sur la période 2007-2023

Date	Evolution du capital	Capital initial (en DH)	Nombre d'actions créées	Valeur nominale (en DH)	Prix d'émission (en DH)	Nombre d'actions final	Capital final (en DH)
2007	Création de JAIDA suite à la signature du pacte d'actionariat entre la CDG, la KfW, la CDC et l'AFD pour la création de JAIDA (Capital initial de 100 MDH).	-	-	100	100	1 000 000	100 000 000
2007	Augmentation du capital social d'un montant de 100 MDH	100 000 000	1 000 000	100	100	2 000 000	200 000 000
2008	Augmentation du capital social d'un montant de 100 MDH	200 000 000	1 000 000	100	100	3 000 000	300 000 000
2013	Augmentation du capital social d'un montant de 28 MDH (opérée par KfW)	300 000 000	280 279	100	110	3 280 279	328 027 900

Source : JAIDA

L'Assemblée Générale Extraordinaire de JAIDA, réunie le 13 novembre 2007, a décidé d'augmenter le capital social de JAIDA de 100 MDH pour le porter à 200 MDH par l'émission d'un million d'actions nouvelles.

A fin 2008, une augmentation de capital par la création d'un million de nouvelles actions a été opérée suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de JAIDA réunie le 12 décembre 2008.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de JAIDA, réunie le 07 décembre 2012, a décidé d'augmenter le capital social de JAIDA par apport en numéraire d'un montant de 30,8 MDH, prime d'émission incluse de 2,8 MDH. Ladite augmentation de capital a été réalisée en 2013 par l'émission de 280.279 actions nouvelles de 100 DH de nominal chacune au prix de 110 DH, soit une prime d'émission de 10 DH par action. Cette augmentation de capital s'inscrit dans la logique du renforcement des fonds propres de JAIDA pour lui permettre de développer son activité de financement des IMF.

II.2.3. EVOLUTION DE L'ACTIONNARIAT DE JAIDA SUR LA PERIODE 2019-2023

L'évolution de l'actionnariat de JAIDA durant les cinq derniers exercices se présente comme suit :

Tableau 2: Evolution de la structure de l'actionnariat de JAIDA entre 2019 et 2023

Actionnaires	31/12/2019		31/12/2020		31/12/2021	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote
CDG	1 049 999	32,0%	1 049 999	32,0%	1 049 999	32,0%
KfW	1 030 279	31,4%	1 030 279	31,4%	1 030 279	31,4%
CDC	600 000	18,3%	600 000	18,3%	600 000	18,3%
Barid Al Maghrib	300 000	9,1%	300 000	9,1%	300 000	9,1%
AFD	300 000	9,1%	300 000	9,1%	300 000	9,1%
M. Mohamed Ali Bensouda	1	0%	1	0%	1	0%
Total	3 280 279	100,0%	3 280 279	100,0%	3 280 279	100,0%

Source : JAIDA

Actionnaires	31/12/2022		31/12/2023	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote
CDG	1 049 999	32,0%	1 049 999	32,0%
KfW	1 030 279	31,4%	1 030 279	31,4%
CDC	600 000	18,3%	600 000	18,3%
Barid Al Maghrib	300 000	9,1%	300 000	9,1%
AFD	300 000	9,1%	300 000	9,1%
M. Mohamed Ali Bensouda	1	0%	0	0%
M. Yassine Abderrazik Haddaoui	0	0%	1	0%
Total	3 280 279	100,0%	3 280 279	100,0%

Source : JAIDA

L'actionnariat de JAIDA est resté inchangé sur les 5 dernières années.

En 2010 Barid Al Maghrib est entré dans le tour de table de JAIDA à travers l'acquisition de 10% du capital de JAIDA détenu par la CDG.

Au 31 décembre 2023, le capital social de JAIDA est détenu par la CDG (32,0%), KfW (31,4%), CDC (18,3%), l'AFD (9,1%) et Barid Al Maghrib (9,1%)

II.2.4. ACTIONNARIAT ACTUEL

Au 30 juin 2024, les principaux actionnaires de JAIDA sont les suivants :

Actionnaires	30/06/2024	
	Nombre d'actions	% du capital et droits de vote
CDG	1 049 999	32,0%
KfW	1 030 279	31,4%
CDC	600 000	18,3%
Barid Al Maghrib	300 000	9,1%
AFD	300 000	9,1%
M. Yassine Abderrazik Haddaoui	1	0%
Total	3 280 279	100,0%

Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) :

CDG est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créé en vertu du Dahir n°1-59-074 du 10 février 1959. La CDG a constitué pour les Pouvoirs Publics un organisme de sécurisation et de fructification de l'épargne nationale via une gestion rigoureuse des dépôts. Impliqué dans les principaux projets structurants du Maroc, le Groupe CDG est aujourd'hui le premier investisseur institutionnel du Royaume et un acteur majeur de l'économie nationale dont l'ambition est de contribuer activement au développement économique et social du pays.

Le tableau suivant détaille les principales informations juridiques et financières de CDG :

Dénomination sociale	Caisse de Dépôt et de Gestion
Activité	Institution financière
Siège social	Place Moulay El Hassan – B.P 408 – Rabat - Maroc
Produit net bancaire consolidé au 31/12/2023	10 254 MDH
Résultat net part du Groupe au 31/12/2023	1 371 MDH
Capitaux propres consolidés au 31/12/2023	19 718 MDH
Actionnariat au 31/12/2023	« N'a pas d'actionnaires » (Groupe public)

Source : Rapport d'activité 2023 – Caisse de dépôt et de Gestion

Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) :

KfW est une institution allemande de droit public, créée en 1948, dont la vocation est de mettre en œuvre les missions d'intérêt public tel que le soutien aux PME et à la création d'entreprises, la mise à disposition de crédits d'investissement aux petites et aux moyennes entreprises ainsi que le financement de projet de création d'infrastructures et de logements, le financement de techniques permettant d'économiser l'énergie et le financement d'infrastructures communales. La KfW est également active dans les domaines du prêt d'étude, du financement de projets et des exportations ainsi que dans le domaine de l'aide au développement.

Le tableau suivant détaille les principales informations juridiques et financières de KfW :

Dénomination sociale	Kreditanstalt für Wiederaufbau
Activité	Institution financière
Siège social	Palmengartenstrasse 5-9 60325 Frankfurt Germany
Produit net bancaire consolidé au 31/12/2023	3 049 MEUR
Résultat net consolidé du Groupe au 31/12/2023	1 559 MEUR
Capitaux propres consolidés Groupe au 31/12/2023	38,1 Mrd EUR
Actionnariat au 31/12/2023	Etat Fédéral Allemand : 80,0 % ; Etats allemands : 20,0 %

Source : Rapport financier 2023 de KfW (disponible sur le site internet : www.kfw.de)

Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) :

Le groupe CDC constitue un groupe public français au service de l'intérêt général et du développement économique de la France. Le Groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat français et les collectivités locales et peut exercer des activités concurrentielles. La CDC est un investisseur de long terme et contribue, dans le respect de ses intérêts patrimoniaux, au financement du logement social, au développement des entreprises et à la transition écologique et énergétique.

Le tableau suivant détaille les principales informations juridiques et financières de CDC :

Dénomination sociale	Caisse des Dépôts et Consignations
Activité	Groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays
Siège social	56 Rue de Lille – 75356 PARIS 07 SP – France
Produit net bancaire consolidé au 31/12/2023	44,6 Mrd EUR
Résultat net part du Groupe au 31/12/2023	2,9 Mrd EUR
Capitaux propres consolidés au 31/12/2023	52,5 Mrd EUR
Actionnariat au 31/12/2023	« N'a pas d'actionnaires » (Groupe public)

Source : Rapport financier 2023 de CDC (disponible sur le site internet : www.caissedesdepots.fr)

Agence Française de Développement (AFD) :

AFD a la mission, confiée par les autorités nationales françaises, de contribuer au développement économique et social dans les géographies de son intervention, par le financement et l'accompagnement de projets et de programmes de développement, par la participation au débat, à la recherche et au dialogue avec les acteurs concernés en la matière. L'AFD finance et accompagne des projets et programmes de développement qui soutiennent une croissance économique plus durable et partagée, améliorent les conditions de vie des plus pauvres, contribuent à la préservation de la planète et aident à stabiliser les pays fragiles ou en sortie de crise.

Le tableau suivant détaille les principales informations juridiques et financières d'AFD :

Dénomination sociale	Agence Française de développement
Activité	Institution financière
Siège social	5, rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12 France
Produit net du Groupe au 31/12/2023	974 MEUR
Résultat net du Groupe au 31/12/2023	371 MEUR
Capitaux propres consolidés au 31/12/2023	9,7 Mrd EUR
Actionnariat au 31/12/2023	Etat Français : 100,0 %

Source : Résultats Groupe AFD 2023 (disponible sur le site internet : www.afd.fr)

Barid Al Maghrib :

Barid Al Maghrib (Poste Maroc), établissement public créé en 1997, et régi initialement par la loi n° 24-96 relative à la poste et aux télécommunications, promulguée par le Dahir n° 1-97-162 du 7 août 1997, a été transformé en 2010 en société anonyme. Aujourd'hui, Barid Al Maghrib est une entreprise multi-services fournissant des prestations dans les domaines du courrier, de la messagerie et des services financiers. Véritable lien social, Barid Al Maghrib assure également un lien de proximité grâce à la forte capillarité de son réseau d'agences contribuant au désenclavement des régions les plus reculées du Maroc. Barid Al Maghrib ambitionne de se renforcer dans les services financiers, notamment par le biais de sa filiale Al Barid Bank, et s'engage à s'ériger en tant qu'acteur majeur de la bancarisation, et du low income banking.

Dénomination sociale	Barid Al Maghrib
Activité	Courrier, messagerie et services financiers
Siège social	Avenue Moulay Ismaïl – 10020 Rabat Maroc
Actionnariat au 31/12/2023	Etat marocain : 100%

Source : Barid Al Maghrib

(* Les agrégats financiers de Barid Al Maghrib pour l'année 2023 ne sont actuellement pas disponibles.

II.2.5. PACTE D'ACTIONNAIRES

Le 18 décembre 2006, un pacte d'actionnaires a été signé entre la CDG, la KfW, la CDC et l'AFD pour la création de JAIDA, et a été ultérieurement modifié et/ou complété par des avenants.

Conformément au pacte d'actionnaires, le président du Conseil d'administration doit être une personne physique désignée parmi les membres du Conseil appartenant à la liste proposée par la CDG et cela tant que CDG restera actionnaire de référence de JAIDA.

Ledit pacte est sans limitation de durée, et s'impose aux parties signataires jusqu'à leur décision d'un commun accord de l'amender ou de le résilier. Ce pacte d'actionnaires régit notamment :

- ✓ Les organes de gouvernance de JAIDA et leur mode de fonctionnement prévoyant l'institution pour la durée de la Société d'un Comité Grands Risques, d'un Comité de Crédit, d'un Comité d'Audit et des Risques et d'un Comité de Nominations et de Rémunérations ;

- ✓ La capitalisation et les modalités de sortie éventuelle de ses actionnaires notamment la sortie conjointe des actionnaires ayant adhéré au pacte d'actionnaire, dans le cas où une cession d'actions est initiée par CDG ou tout affilié à CDG ; et
- ✓ Le droit applicable ainsi que les modalités de gestion des conflits.

Différents avenants relatifs au pacte ont été faits :

Avenant 1 signé le 13 décembre 2007 :

Objet de l'avenant 1 :

- Permettre l'accord de financement avec le MCC en modifiant le contenu de l'information des actionnaires sur le développement du secteur du microcrédit.
- Constater la souscription des actionnaires à l'augmentation du capital de la société portant le capital de celle-ci de 100 000 000 DH à 200 000 000 DH.

Avenant 2 signé le 17 décembre 2009 :

Objet de l'avenant 2 :

- Constater une deuxième augmentation du capital de la société portant le capital de celle-ci de 200 000 000 DH à 300 000 000 DH.

Avenant 3 signé le 10 mars 2011 :

Objet de l'avenant 3 :

- Constater la cession par la CDG de 10% du capital de la société à Barid Al Maghrib
- Revoir les modalités de la gouvernance de la société et des règles de gestions

Avenant 4 signé le 10 décembre 2019 :

Objet de l'avenant 4 :

- Revoir les modalités de la gouvernance de la société et des règles de gestions

Mode de gouvernance (principales dispositions) :

La société JAIDA est administrée par un Conseil d'Administration composé de huit administrateurs au moins. Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination des administrateurs peut être faite par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années. Pendant la durée du pacte d'actionnaires, le Conseil d'Administration sera toujours composé de deux membres représentant la CDG en sa qualité d'actionnaire de référence, un membre par actionnaire autre que CDG et deux membres en qualité d'administrateurs indépendants.

Le quorum requis pour les délibérations du Conseil d'Administration est celui requis par les statuts, sachant que la CDG doit être obligatoirement représentée par au moins un de ses deux représentants.

Le pacte d'actionnaires prévoit également, dans son article 3 relatif à la gestion de la société, les pouvoirs de la direction générale ainsi que les dispositions de nomination :

Le directeur général aura à sa charge la gestion de la Société. Il dispose des seuls pouvoirs de représentation et/ou de direction de la Société qui lui sont expressément attribués dans le procès-verbal du Conseil d'Administration l'ayant désigné.

Par ailleurs, le Directeur Général est investi des pouvoirs de placement et refinancement à l'exclusion des tâches relevant du Comité Grands Risques et du Conseil d'Administration ou de son Président.

Le Directeur Général ne peut engager la Société que dans la limite des sommes arrêtés au budget.

Hypothèses de sortie des actionnaires :

Selon les statuts de JAIDA, tout projet de cession d'actions de la société par l'un des actionnaires est subordonné au respect préalable d'un droit de préemption au profit des autres actionnaires.

En outre, le pacte d'actionnaires prévoit notamment les modalités de sortie éventuelle de ses actionnaires à travers différentes modalités notamment par le droit de cession conjointe proportionnelle tenant compte un ensemble de conditions.

II.2.6. CAPITAL POTENTIEL DE L'EMETTEUR

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue. Par ailleurs, à la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune modification future du capital n'a été décidée par les organes sociaux de JAIDA.

II.2.7. NANTISSEMENT D' ACTIONS

Les actions de JAIDA détenues par les cinq actionnaires CDG, KfW, CDC, Barid Al Maghrib et AFD ne font pas l'objet d'un nantissement.

II.2.8. NANTISSEMENT D'ACTIFS

Les actifs de JAIDA ne font l'objet d'aucun nantissement.

II.2.9. SAISIE CONSERVATOIRE OU HYPOTHECAIRE

Les actifs de JAIDA ne font l'objet d'aucune saisie conservatoire ou hypothécaire.

II.2.10. NEGOCIABILITE DES TITRES DE CAPITAL DE L'EMETTEUR

Les actions de l'émetteur ne font pas l'objet de cotation sur le marché boursier marocain.

II.2.11. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Dispositions statutaires :

Selon l'article 33 des statuts de JAIDA, le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée.

Le bénéfice distribuable est constitué du bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi précitée, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision

indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Selon l'article 34 des statuts de JAIDA, les modalités de mise en paiement des dividendes sont déterminées par l'Assemblée Générale Ordinaire, ou à défaut par le Conseil d'Administration.

En tout état de cause, la mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximum de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du tribunal statuant en référé à la demande du Conseil d'Administration.

Dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

Depuis sa création et à ce jour, JAIDA n'a jamais distribué de dividendes à ces actionnaires, ces derniers favorisant le renforcement des fonds propres de la Société et son développement dans le cadre de sa mission pour le soutien du secteur du micro-crédit.

II.3. ENDETTEMENT

II.3.1. DETTE PRIVEE DE JAIDA

II.3.1.1 OBLIGATIONS

Dans le cadre de sa stratégie d'optimisation de ses ressources de financement, JAIDA a émis le 29 novembre 2021 des obligations ordinaires de maturité 6 ans pour un montant global de 200 MDH dans le cadre d'un placement privé suite à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 06 octobre 2021.

Les principales caractéristiques de cette émission obligataire sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Caractéristiques de l'émission obligataire par placement privé de 2021

Instrument	Obligataire
Tranche	Fixe non cotée
Montant	200 000 000 DH
Valeur nominale	100 000 DH
Taux	Fixe : 2,79 %
Prime de risque	85 points de base
Maturité	6 ans
Mode de remboursement	Amortissement annuel linéaire
Date de jouissance	29/11/2021
Date d'échéance finale	29/11/2027
Encours au 30/06/2024	133 333 333

Source : JAIDA

II.3.1.2 BONS DE SOCIETES DE FINANCEMENT

En 2023, Bank Al Maghrib a octroyé un nouvel agrément à JAIDA pour recevoir du public des fonds supérieurs à 1 an, dans le cadre de l'émission de bons de sociétés de financement (BSF). En septembre 2023, JAIDA a mis en place un programme d'émission de bons de sociétés de financement d'un plafond de 400 000 000 DH.

Tableau 4: Caractéristiques de l'émission des bons de sociétés de financement

Instrument	BSF
Plafond du programme	400 000 000 DH
Valeur nominale	100 000 DH
Taux	Négociable de gré à gré déterminé au moment de chaque émission (fixe ou révisable)
Prime de risque	La prime de risque sera définie préalablement à chaque émission
Maturité	De 2 à 7 ans
Date de jouissance	A la date du règlement/livraison

La mise en place du programme des Bons de Sociétés de Financement (BSF) par JAIDA est une initiative stratégique pour diversifier ses sources de financement et optimiser ses conditions d'accès aux marchés

financiers. Avec un plafond de 400 MDH, ce programme permet à JAIDA de lever des fonds sur des maturités flexibles, adaptés aux conditions et aux besoins de financement du secteur de la microfinance.

Le programme renforce également la crédibilité de JAIDA sur les marchés financiers en diversifiant ses sources de financement au-delà des emprunts classiques et des émissions obligataires.

Tableau 5 : Caractéristiques des bons de sociétés de financement en circulation

Instrument	BSF
Montant	200 000 000 DH
Valeur nominale	100 000 DH
Taux	Fixe : 3,90 %
Prime de risque	65 points de base
Maturité	2 ans
Mode de remboursement	Amortissement annuel linéaire
Date de jouissance	21/12/2023
Date d'échéance	19/12/2025
Encours au 30/06/2024	200 000 000

Le 21 décembre 2023, JAIDA a procédé au déblocage de 200 MDH, représentant la moitié du programme de Bons de Sociétés de Financement (BSF) initialement mis en place.

Les caractéristiques de ce programme apportent à JAIDA un financement à court terme et reflètent une stratégie prudente et structurée, permettant une gestion plus souple de ses besoins en liquidités.

A la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune émission de titres de créances décidées par les instances de JAIDA non encore réalisées.

II.3.2. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS ET ASSIMILES

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés de JAIDA sur la période 2021 – 2023 se présentent comme suit :

Tableau 6 : Evolution des dettes envers les établissements de crédits et assimilés 2021 – 2023

En KDH	2021	2022	Var. 22/21	2023	Var. 23/22
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	200 613	NA	75 283	-62,47%
Dont. Dettes seniors	-	150 000	NA	75 283	-49,81%
Dont. Crédits spot	-	50 000	NA	-	- 100%

Source : JAIDA

A fin décembre 2023, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de JAIDA s'élève à 75,3 MDH, suite au remboursement de la dette à hauteur de 125 MDH en 2023.

A fin décembre 2022, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de JAIDA s'élève à 200,6 MDH. JAIDA avait sécurisé son besoin en refinancement à travers la mise en place de deux lignes de refinancement relais avec les banques locales : une ligne court terme de 150 MDH sur 24 mois et un crédit spot de 50 MDH de 3 mois.

En 2021, le financement bancaire a été remplacé par une émission obligataire, ce qui explique l'absence de dettes envers les établissements de crédit et assimilés.

Conventions auprès des organismes internationaux

JAIDA a également renforcé sa capacité de refinancement pour soutenir les associations de microcrédit (IMF) en diversifiant ses sources de financement. Le 11 octobre 2022, le Conseil des ministres espagnol a autorisé l'octroi d'un prêt de 20 Millions d'Euros à JAIDA. Ce financement sera servi à travers le Fonds de Promotion du Développement (FONPRODE), un fonds espagnol géré par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID). L'objectif est d'accroître et d'approfondir l'offre financière destinée aux micros,

petites et moyennes entreprises (MPME), ainsi qu'à la population financièrement défavorisée et mal desservie, par l'intermédiaire de JAIDA.

Les négociations avec l'Agence de Coopération Espagnole ont abouti à la signature de l'accord de prêt entre JAIDA et le Secrétariat d'État à la Coopération Internationale (SEIC) le 20 novembre 2023, ainsi qu'au contrat de prêt entre JAIDA et l'Institution Officielle de Crédit (ICO) le 29 décembre 2023.

Crédits bancaires obtenus depuis le dernier arrêté des comptes de 2022 :

A la date du 31 août 2024, aucun nouveau crédit bancaire n'a été contracté par JAIDA.

Covenants auxquels JAIDA est assujettie en vertu de ses dettes :

Néant.

II.3.3. ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'évolution des engagements hors bilan de JAIDA sur la période 2021 – 2023 se présente comme suit :

Tableau 7 : Evolution des engagements hors bilans de JAIDA 2021 – 2023

En KDH	2021	2022	Var. 22/21	2023	Var. 23/22
Engagements donnés	250 000	-	-100,0%	-	NA
Engagements reçus	105 165	105 631	0,4%	218 890	>100%

Source : JAIDA

Les engagements reçus correspondent aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Revue analytique 2021 –2022 :

Au terme de l'exercice 2022, les engagements donnés par JAIDA sont nuls contre 250 MDH en 2021, ce qui signifie que JAIDA a débloqué la totalité de ses engagements donnés au cours de l'année. Par ailleurs, les engagements reçus sont restés inchangés à 106 MDH.

Revue analytique 2022 –2023 :

Au terme de l'exercice 2023, JAIDA ne détient aucun engagement donné. En revanche, les engagements reçus sont passés de 106 MDH en 2022 à 218 MDH en 2023, principalement en raison de la ligne de crédit espagnole contractualisée, soit une augmentation de 100%.

Notation :

L'émetteur ne fait l'objet d'aucune notation.

PARTIE III. GOUVERNANCE DE JAIDA

III.1. ASSEMBLEES GENERALES

Les conditions suivantes s'appliquent à toutes les assemblées sauf quand c'est précisé autrement :

Mode de convocation :

Selon l'article 25 des statuts de JAIDA, les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration ou, à défaut, par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce de Rabat statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le dixième au moins du capital ou encore de tout intéressé en cas d'urgence.

Conditions d'admission :

Selon l'article 26 des statuts de JAIDA, tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits au registre des actions nominatives à son nom depuis cinq jours calendaires au moins avant la date de la réunion.

Quorum et Majorité :

Conformément à l'article 29 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à prendre les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'Administration et qui ne modifient pas les statuts, ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins la moitié des actions ayant le droit de vote (chaque action donne droit à une voix). Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation. L'AGO statue à la majorité simple des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Selon l'article 30 des statuts, l'Assemblée Générale Extraordinaire, appelée à décider ou autoriser des modifications directes ou indirectes des statuts, ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins les deux tiers sur première convocation, et le tiers sur deuxième convocation, des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des trois quarts des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

III.2. ORGANES D'ADMINISTRATION

III.2.1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

JAIDA est une société anonyme à Conseil d'Administration composé, conformément à l'article 15 des statuts de JAIDA, de huit (08) membres au moins, nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment. Selon l'article 15 des statuts, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années, et selon l'article 16 chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Selon l'article 17 des statuts, le conseil d'Administration élit parmi ses membres personnes physiques un président.

Conformément au pacte d'actionnaires, le président du Conseil d'administration doit être une personne physique désignée parmi les membres du Conseil appartenant à la liste proposée par la CDG et cela tant que CDG restera actionnaire de référence de JAIDA. La durée du mandat du président du Conseil est égale à celle de son mandat de membre du Conseil, et il est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le président du Conseil est rééligible.

Les stipulations des statuts présentées sont à compléter par les dispositions de l'article 3 du pacte d'actionnaire.

III.2.2. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La composition du Conseil d'Administration de JAIDA, au 30 juin 2024, est la suivante :

Tableau 8 : Composition du Conseil d'Administration de JAIDA

Membre	Qualité	Date de 1 ^{ère} nomination / Cooptation	Fin du mandat	Fonction
M. Yassine Abderrazik Haddaoui	Président du conseil d'administration	03/10/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2024	Directeur Général de CDG Invest
Agence Française de Développement (AFD), représentée par M. Bruno VINDEL	Administrateur	18/12/2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2024	Responsable du pôle « Institutions Financières et Collectivités territoriales » auprès de l'Agence de Rabat de l'AFD
Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), représentée par Mme Houda CHAFIL	Administrateur	18/12/2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2024	Directeur du Pôle Ressources et finance au sein de la CDG
Kreditanstalt fuer Wiederaufbau (KfW)	Administrateur	18/12/2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2024	-
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), représentée par Mme Hélène LACHAND	Administrateur	18/12/2006	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2024	Gérante de participation financières au sein de la CDC
Barid Al Maghrib, représentée par M. M'hamed EL MOUSSAOUI	Administrateur	10/03/2011	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2024	Directeur Général et membre du Directoire chez Al Barid Bank
M. Laidi EL WARDI	Administrateur indépendant	29/07/2021	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026	-

Source : JAIDA

Le Conseil d'Administration de JAIDA est composé de 7 administrateurs dont 1 administrateur indépendant.

Le mandat de M. Gonnet en tant qu'administrateur indépendant n'a pas été renouvelé.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 29 juillet 2024, il a été décidé de renforcer la composition du Conseil en procédant à la nomination d'un nouvel administrateur indépendant.

Présentation des membres du conseil d'administration :

M. Yassine Abderrazik HADDAOUI, Président du Conseil d'Administration :

Monsieur Haddaoui est diplômé de Sciences Po Paris et de l'ISCAE et est titulaire d'un DESS en ingénierie financière de l'université Paris XII. Il a auparavant été directeur du pôle stratégie et développement au sein de la Caisse de Dépôt et de Gestion, directeur stratégie de CDG Capital et directeur chez Fipar Holding.

Monsieur Haddaoui est actuellement directeur général de CDG INVEST.

Autres mandats :

Société	Type de mandat
FIPAR Holding	Président du Conseil d'administration
CDG INVEST GROWTH	Président du Conseil d'administration
CDG INVEST Management	Président Directeur Généra
NAMA Holding	Président du Conseil d'administration
ENTREPRISE SERVICES CDG (DXC)	Administrateur
PREV INVEST	Représentant permanent du RCAR
CFG Bank	Représentant permanent de PREV INVEST
MARSA MAROC	Représentant permanent du RCAR

M. Mhamed EL MOUSSAOUI, Administrateur, représentant de Poste Maroc (Barid Al Maghrib) :

Ingénieur d'Etat de l'Ecole Hassania des Travaux Publics, Monsieur El Moussaoui est depuis 2020 directeur général et membre du directoire chez Al Barid Bank. Il a occupé auparavant plusieurs postes de responsabilités chez AttijariWafa Bank et Crédit du Maroc avant de rejoindre Barid Al Maghrib en 2008 en tant que directeur des services financiers.

Autres mandats :

Société	Type de mandat
Al Barid Bank	Directeur Général et membre du Directoire
Barid Cash	Administrateur et Président du comité Stratégie et Investissements
SOFAC	Administrateur et Président du Comité des Risques
SOFAC Structured Finance	Administrateur
Union Postale Universelle	Président du groupe du développement des services postaux de paiement PostTransfer

M. Bruno VINDEL, Administrateur, représentant de l'Agence Française de Développement (AFD) :

Ingénieur diplômé de l'Institut National Agronomique de Paris Grignon et de l'École Nationale du Génie Rural Eaux et Forêts de Paris, Monsieur VINDEL est chargé de mission (secteur financier) auprès de l'agence de Rabat de l'AFD, organisation dans laquelle il évolue depuis 2008. Monsieur VINDEL a notamment occupé les fonctions d'économiste et de chargé de mission sur les politiques alimentaires. Il a par ailleurs été directeur de séminaire à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris sur le processus de négociation communautaire, de 1990 à 2021. Il n'exerce aucun autre mandat d'administrateur.

Mme. Houda CHAFIL, Administratrice, représentante de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) :

Madame Chafil est ingénieur d'état diplômée de l'école Hassania des travaux publics. Elle est titulaire d'un MBA de l'école nationale des Ponts et Chaussées de Paris et d'un certificat d'administrateur de sociétés délivré conjointement par l'Institut Marocain des Administrateurs (IMA) et l'IUR. Elle a auparavant occupé des fonctions clés au sein de banques de la place (BMCI et BMCE Bank) avant de rejoindre en 2007 le groupe CDG au sein de la holding CDC Développement en tant que membre du comité de direction et directrice déléguée en charge de la stratégie financière.

Elle est la directrice générale de Maghreb Titrisation depuis 2011 et occupe la fonction de directrice du pôle ressources et Finance au sein de la CDG depuis juillet 2023.

Autres mandats :

Société	Type de mandat
Finéa	Administratrice
AJAR INVEST	Administratrice
MADAEF	Administratrice
INEE	Administratrice

Mme. Marie-Hélène LACHAND, Administratrice, représentante de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) :

Madame Lachand est titulaire d'un master en finances de l'école supérieure de commerce (IPAG Paris) et d'un diplôme d'études supérieures comptables et financières. Depuis 2001, elle a exercé diverses fonctions clés au sein du groupe de la Caisse des dépôts et consignations, notamment la gestion du portefeuille forestier du groupe (71 000 hectares) et des participations non cotées.

Elle a occupé auparavant pendant 10 ans des fonctions de responsable des comptes consolidés et contrôleur financier au sein du groupe Banque Worms (Deutsche Bank Group).

Autres mandats :

Société	Type de mandat
SOPARDIF	Administratrice
OGEPIB	Administratrice
Groupement forestier de la Compagnie des Landes	Membre du conseil de surveillance
Groupement forestier Olive et Amasant	Membre du conseil de surveillance
Groupement forestier France-Est	Membre du conseil de surveillance
Groupement forestier Forêts d'Avenir	Membre du conseil de surveillance
Groupement forestier de Conches Breteuil	Membre du conseil de surveillance

M. Laidi EL WARDI, Administrateur indépendant :

Monsieur EL WARDI est diplômé de l'Ecole Centrale de Lyon (option : analyse numérique et modélisation mathématique) et titulaire de plusieurs certificats professionnels.

Après un premier parcours en tant que consultant et expert en modélisation mathématique dans des industries de pointe en France, il rentre au Maroc pour accompagner le premier programme d'informatisation de la Direction Générale des Impôts.

Il rejoint ensuite, le Groupe Banque Populaire, au sein duquel il a occupé plusieurs postes de responsabilités où il a initié et mené plusieurs transformations d'envergure visant à renforcer davantage le positionnement des Banques Populaires sur leurs marchés traditionnels et à donner une autre dimension à leurs activités commerciales.

Entre 2012 et 2015, Monsieur EL WARDI a participé activement à la restructuration du mode de fonctionnement des Banques Atlantiques (réseau bancaire subsaharien acquis par le groupe Banque populaire) et au développement des activités de « Retail Banking » au sein de ce réseau. Ainsi que la supervision des travaux de création et de lancement d'une filiale bancaire dédiée aux activités de finance participative.

De juin 2019 à février 2021, Monsieur EL WARDI a supervisé en tant que Conseiller du Président Directeur Général du Groupe Banque Centrale Populaire, le déploiement de la stratégie et du programme de restructuration des activités de paiements et de « mobile payment », pour renforcer davantage la position du groupe dans l'inclusion financière et le « retail banking » de masse.

Autres mandats :

Société	Type de mandat
Maroc Assistance International	Administrateur président du comité des risques
Banque Chaabi Maroc France	Administrateur président du comité des risques
Vivalis Salaf	Administrateur président du comité des risques
Bank Al yousr	Administrateur
Maroc Traitement de Transactions (M2T)	Administrateur
Multi-Risques International France	Président du CA
BCP Middle East Abu Dhabi	Administrateur
Wizall Money Sénégal	Administrateur

Kreditanstalt fuer Wieder ufbau (KfW) :

Depuis 2022, aucun représentant n'a été nommé de la part de la KfW. L'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024 aura à son ordre du jour l'examen des mandats des administrateurs permanents.

Rémunération attribuée aux membres du conseil d'administration :

Les membres permanents du Conseil d'Administration ne perçoivent en cette qualité aucune rémunération, exception faite des membres indépendants.

En 2023, le montant global de la rémunération brute versée aux administrateurs indépendants, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023, s'est élevé à 150 KDH.

Tableau 9: Evolution de la rémunération brute versée aux administrateurs indépendants de JAIDA 2021– 2023

En DH	2021	2022	2023
Rémunération brute	110 100	100 000	150 000

Source : JAIDA

Prêts accordés aux membres du conseil d'administration :

Durant les années 2021, 2022 et 2023, JAIDA n'a accordé aucun prêt aux membres du conseil d'administration.

Politique relative à la parité Homme/Femme dans la composition du conseil d'administration :

Selon l'article 105-1 de la loi 17-95 : « La proportion des membres du conseil d'administration ou de surveillance de chaque sexe ne peut être inférieure à 30% dans les sociétés faisant appel public à l'épargne. »

En 2023, deux femmes ont rejoint le conseil d'administration de JAIDA, portant la composition à 7 membres, dont 2 femmes, soit une proportion de 28 %.

Les instances de JAIDA prendront les mesures nécessaires pour atteindre le seuil de 30 % de représentation féminine, tel que stipulé par l'article 105-1 de la loi.

III.2.3. CRITERES ADOPTES EN MATIERE D'INDEPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

La qualité du membre indépendant du conseil de surveillance répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit.

Les critères d'indépendance des membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

- ✓ Ne peut avoir exercé, durant une période de deux années précédant sa nomination, un mandat ou fonction d'administrateur, délégué à la gestion journalière ou de cadre auprès de la Société, ni auprès d'une société contrôlée ou contrôlant celle-ci au sens de l'article 144 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. Cette disposition n'est pas applicable au renouvellement du mandat d'administrateur indépendant ;
- ✓ Ne peut avoir, ni au sein de la Société, ni au sein d'une société contrôlée ou contrôlant celle-ci au sens de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, ni conjoint, ni parents, ni alliés jusqu'au deuxième degré exerçant un mandat d'administrateur, d'administrateur délégué ou de cadre ou ayant un intérêt financier ;
- ✓ Ne peut détenir aucune action ;
- ✓ N'entretient aucune relation avec une personne morale qui est de nature à mettre en cause son indépendance ;
- ✓ Ne peut être salarié ou membre de l'organe de direction de la Société, représentant, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire dominant ou d'une entreprise qu'il consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ✓ Ne peut être membre de l'organe de direction d'une entreprise dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat au sein de l'organe d'administration ou dans laquelle un membre de l'organe de direction de la Société, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;
- ✓ Ne peut être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatif de la Société ou de son groupe, y compris pour des services de conseil et de maîtrise d'ouvrages, ou pour lequel l'établissement ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ✓ Ne peut avoir été un des commissaires aux comptes de la Société au cours des trois années précédentes ;
- ✓ Ne peut être membre de l'organe d'administration de la Société au cours des douze dernières années ;
- ✓ Ne peut exercer, directement ou indirectement, à titre salarié ou non, toutes activités similaires ou concurrentes de celles exercées par la Société ;
- ✓ Ne peut être directement ou indirectement au service d'une entreprise concurrente de la Société sur le territoire marocain.

III.2.4. COMITES ISSUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de JAIDA a institué en son sein des comités spécialisés chargés d'examiner des questions spécifiques et d'émettre des recommandations. JAIDA est dotée de quatre comités spécialisés suivants :

Tableau 10: Comités spécialisés de JAIDA

Comités	Composition	Missions	Fréquence de réunion	Date de mise en place
Comité Grands Risques	<p>Présidente : Mme Houda CHAFIL</p> <p>Membre : M. Bruno VINDEL</p> <p>Membre : M. Laidi EL WARDI</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce comité est une instance de décision en matière de financement des grands risques et qui est chargée de l'étude des dossiers de crédit supérieurs à 10 MDH par contrepartie par an ainsi que de l'ensemble de leurs modalités financières ; ▪ Le cas échéant analyse du portefeuille en cours et décisions des mesures à prendre en cas de défaut de paiement d'un des débiteurs de la Société. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon la demande d'octroi pour les dossiers dépassant 10 MDH. ▪ En 2023, le comité grands risques s'est réuni 1 fois avec un taux de présence des membres de 100% 	2007
Comité d'audit	<p>Président : M. Laidi EL WARDI</p> <p>Membre : Mme Houda CHAFIL</p> <p>Membre : Mme Hélène LACHAND</p>	<p>Ce comité est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assister le Conseil d'administration dans l'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de contrôle interne. ▪ Accompagner en matière de stratégie de gestion des risques et de la conduite de l'activité de l'audit ; ▪ Veiller à l'intégrité de l'information financière diffusée par l'établissement en s'assurant de la pertinence et de la cohérence des normes comptables appliquées pour l'établissement des comptes sociaux ; ▪ Prendre en charge tous travaux relevant de son périmètre d'activité qui lui seraient confiés par le Conseil d'administration et toute question jugée importante par le Conseil d'administration ; ▪ Approbation de la charte d'audit et des risques interne. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le comité d'audit et risques de JAIDA s'est réuni quatre fois en 2023. 	2007
Comité de Nomination et de Rémunération	<p>Président : M. Mhamed EL MOUSSAOUI</p> <p>Membre : M. Yassine Abderrazik HADDAOUI</p> <p>Membre : KFW</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ce comité est chargé de conseiller et d'assister le conseil d'administration dans le processus de nomination des mandataires sociaux ainsi que de préparer la politique générale de nomination et de rémunération ; ▪ Le comité examine les propositions de cooptation ou de nomination des administrateurs indépendants et donne un avis sur la proposition de nomination ou de révocation des administrateurs indépendants et du Directeur général et proposer leur rémunération ; ▪ S'assurer de l'intégrité de l'organisation du processus de nomination et de réélection et la conformité du système de rémunération avec la stratégie à long terme des risques, les performances et l'environnement de contrôle ainsi qu'avec les exigences législatives ou réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ponctuelle ▪ En 2023, le comité de nominations et de rémunération ne s'est pas réuni. 	Mars 2011

Comité de suivi du déploiement de la stratégie	Président : M. Yassine Abderrazik HADDAOUI Membre : Mme Houda CHAFIL Membre : M. Mhamed El MOUSSAOUI Membre : M. Laidi EL WARDI	La mission du comité est de superviser et d'évaluer l'exécution de la stratégie.	▪ Ponctuelle	Juillet 2024
---	--	--	--------------	--------------

Source : JAIDA

III.3. ORGANES DE DIRECTION

Les comités émanant de la direction générale sont présentés ci-après :

- **Le Comité de Management** est l'instance de suivi de l'ensemble des activités et projets de JAIDA. Il est présidé par la Directeur Général et se tient une fois par semaine. Au 30 juin 2024, la composition du comité se présente comme suit :

Tableau 11: Composition du Comité de Management de JAIDA

Personnes	Poste	Date d'entrée en fonction
M. Hatim SEFFAR	Directeur Général	09/10/2023
Mme Sanae SOUITAT	Responsable des Affaires Administratives	01/10/2007
Mme Safae AIT SI ABBOU	Responsable Risk Management	06/02/2020
M. Ahmed LAASRI	Responsable Investissement	01/11/2010
M. Souliman BOUAZROU	Responsable Comptabilité et Fiscalité	18/05/2017
M. Azar IOUNOUSSE	Responsable Financier	02/11/ 2015

Source : JAIDA

- **Le comité de crédit** est une instance en charge d'examiner et de statuer sur les dossiers de crédits des IMF, les demandes de restructurations et tous les éléments susceptibles d'impacter le dénouement des crédits accordés aux IMF. En 2023, le comité de crédit s'est réuni trois fois en date du 09 mars, 22 mai et 15 décembre 2023. Au 30 juin 2024, la composition du comité se présente comme suit :

Tableau 12: Composition du Comité de crédit de JAIDA

Personnes	Poste	Date d'entrée en fonction
M. Hatim SEFFAR	Directeur Général	09/10/2023
Mme Safae AIT SI ABBOU	Responsable Risk Management	06/02/2020
M. Ahmed LAASRI	Responsable Investissement	01/11/2010
M. Souliman BOUAZROU	Responsable Comptabilité et Fiscalité	18/05/2017
M. Azar IOUNOUSSE	Responsable Financier	02/11/ 2015

Source : JAIDA

Principaux dirigeants :

M. Hatim SEFFAR, Directeur Général :

Monsieur Hatim SEFFAR est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris et de l'École Supérieure de Gestion - Groupe E.S.G. Paris. Il détient également un DESS en Marketing de l'Université d'Auvergne. Il est par ailleurs certifié administrateur de sociétés par l'Institut Marocain des Administrateurs et en stratégie RSE par l'EDHEC Business School. Depuis octobre 2023, il occupe le poste de Directeur Général de JAIDA.

Monsieur SEFFAR a débuté sa carrière à la Société Générale Maroc. Par la suite, il a rejoint le Groupe Caisse de Dépôt et de Gestion, où il a occupé plusieurs postes de direction.

Autres mandats :

Loterie Nationale, Institut Marocain des Administrateurs, fonds InfraMaroc, Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire, Wifaq SA.

Rémunération attribuée à la direction de JAIDA :

JAIDA a mis en place pour la direction générale une structure de rémunération basée sur une rémunération fixe et une rémunération variable. La rémunération variable est fondée sur l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs définis par le Comité de Nomination et de Rémunération. Ce système de rémunération repose sur des taux de rémunération variable exprimés en pourcentage de la rémunération fixe, ajustés de la performance évaluée.

La rémunération annuelle de la direction générale s'élève à 437 KDH en 2023.

Tableau 13: Evolution de la rémunération attribuée à la direction de JAIDA

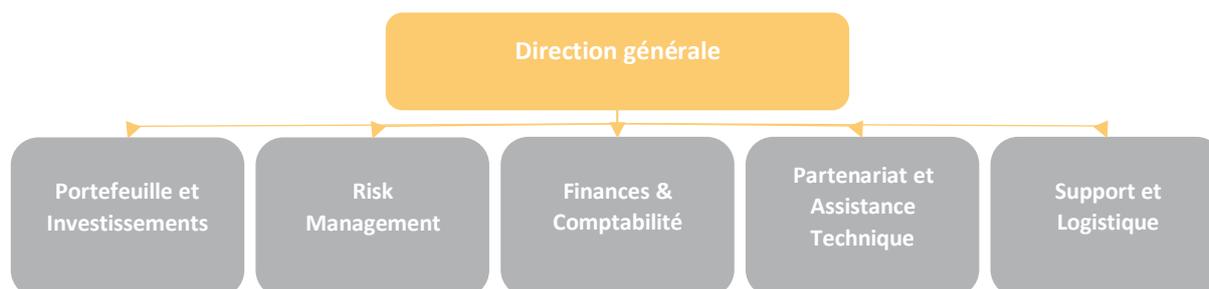
En KDH	2021	2022	2023
Rémunération	703	209	437

Source : JAIDA

JAIDA ne dispose pas d'un schéma de participation au capital au profit de son personnel.

III.4. ORGANIGRAMME DE JAIDA

Au 30 juin 2024 L'organigramme fonctionnel de JAIDA se présente comme suit :



Source : JAIDA

JAIDA est structurée en cinq entités dont les attributions sont décrites ci-après :

- Entité Portefeuille et Investissements qui gère les relations avec les IMF, la gestion des investissements, le suivi des financements en cours, le conseil en financement et assure la veille sectorielle et le suivi de la performance sociale ;
- Entité Risk Management qui assure le contrôle et la gestion des risques (prévention des risques, renforcement de la culture du risque), la gestion des engagements et le contrôle interne ;
- Entité Finances & Comptabilité qui gère et optimise les opérations de refinancement et de trésorerie, gère la tarification, le décaissement des investissements, le reporting et la planification ainsi que le suivi des recouvrements ;
- Entité Partenariat et Assistance Technique qui a pour mission l'identification, la concrétisation et la gestion des partenariats, la gestion des projets d'Assistance technique, la réalisation des études sectorielles ainsi que la communication institutionnelle ;
- Entité Support et Logistique qui est en charge des achats, de la gestion des organes de gouvernance, de la communication interne et externe, des ressources humaines et de l'administration de la fonction support.

PARTIE IV. ACTIVITE DE JAIDA

IV.1. HISTORIQUE DE JAIDA

Créée en 2007 avec la volonté de grandes institutions de soutenir efficacement et durablement le secteur de la microfinance, la société JAIDA a pour mission de mobiliser les ressources, apporter les moyens et accompagner les programmes destinés à accroître les opportunités de développement économique au Maroc au profit des activités génératrices de revenu.

JAIDA traduit ainsi l'engagement de contribuer à la structuration du secteur de la microfinance grâce au soutien de la CDG, fondateur et actionnaire de référence, et de développer des synergies entre les institutionnels grâce à l'appui des autres actionnaires fondateurs, la KfW, la CDC, l'AFD et Barid Al Maghrib,

JAIDA est devenue un partenaire de référence pour les institutions de microfinance, drainant de nouveaux capitaux privés vers le secteur du microcrédit, améliorant la coordination des bailleurs de fonds et renforçant le partenariat public privé.

2003 – 2004	Lancement des études de faisabilité pour la création d'un fonds d'investissement de microfinance par la KfW, la FNAM et la CDG avec l'appui du ministère des Finances.
2005	Signature d'un accord de Co-investissement intégrant le projet de fonds d'investissement de microfinance par la CDG et la Caisse des dépôts et consignations française.
2006	Signature du pacte d'actionariat entre la CDG, la KfW, la CDC et l'AFD pour la création de JAIDA.
2007	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Obtention de l'agrément de Bank Al Maghrib en tant que société de financement spécialisée dans le financement des IMF, et démarrage de l'activité du fonds JAIDA ; ▪ Désignation des membres des comités de gouvernance ; ▪ Signature des premières conventions de prêt avec AL KARAMA et INMAA pour un montant total de 11 MDH ; ▪ Augmentation du capital social d'un montant de 100 MDH pour le porter à 200 MDH.
2008	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature d'une convention de garantie avec IFC pour un montant de 170 MDH, en couverture de crédits octroyés à JAIDA par un consortium de banques marocaines ; ▪ Signature d'une convention de prêt avec la BMCE et la BCP, l'accord porte sur un financement de 100 MDH de chaque banque ; ▪ Augmentation du capital social d'un montant de 100 MDH pour le porter à 300 MDH.
2009	L'Agence de Partenariat pour le Progrès (créée par la loi n° 35-07 en 2008 en tant qu'établissement public pour la mise en œuvre du programme objet de l'accord « Millennium Challenge Compact ») accorde à JAIDA un prêt subordonné pour un montant de 25 millions de dollars.
2010	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Elargissement du tour de table avec l'entrée du Groupe Barid Al Maghrib dans le capital de JAIDA (suite à la cession par CDG en faveur de Barid Al Maghrib de 10% du capital de JAIDA) ; ▪ Signature d'une convention de prêt entre le Ministère de l'Economie et des Finances et JAIDA portant sur un montant de 6 millions d'euros destinés au financement du programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural. <p>La signature de cette convention a été mobilisée dans le cadre de la coopération bilatérale entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République Italienne (conformément au Protocole d'accord relatif à « Assistance Technique et financière au profit de cinq IMF » et à l'avenant au mémorandum d'entente relatif à la ligne de crédit pour le soutien du secteur privé, signés par les deux gouvernements) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement des relations avec le groupe CAM par la signature avec SFDA et ARDI de contrats de prêts senior et subordonné pour une enveloppe globale de 300 MDH.
2013	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Augmentation du capital social d'un montant de 28 MDH (opérée par KfW) pour le porter à 328 MDH ; ▪ Obtention de l'autorisation Bank Al Maghrib pour le financement de la société de financement pour le développement agricole « SFDA³ » ; ▪ Signature de l'avenant N° 1 à l'accord de prêt du 31 mars 2009 entre l'APP et JAIDA permettant d'augmenter le montant initial de l'engagement ; ▪ Validation de la nouvelle stratégie de JAIDA.
2014	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature d'une convention de prêt entre SILATECH² et JAIDA pour un montant de 1 million de dollars pour développer les produits de microcrédit destinés aux jeunes ; ▪ Développement de la plateforme technologique JAIDA.
2015	Première levée obligataire de JAIDA par placement privée.
2016-2017	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création juridique de la filiale MBS (spécialisée en SI). ▪ Prise de participation minoritaire dans l'acteur de la microfinance participative tunisien Zitouna Tamkeen, à hauteur de 5% du capital social de celui-ci ; ▪ Nouvelle émission obligataire par appel public à l'épargne de 300 MDH.
2019	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature de contrat de prêts séniors avec 3 IMF pour un montant total de 214 MDH ; ▪ Signature de contrat de prêts thématiques pour un montant de 5 MDH.

² SILATECH est une organisation sociale régionale (région Moyen Orient et Afrique du Nord) qui œuvre pour la création d'emplois et pour l'expansion des opportunités économiques pour les jeunes des pays Arabes ; elle favorise la création d'emplois à grande échelle, l'esprit d'entreprise, l'accès au capital et les marchés, ainsi que la participation et l'engagement des jeunes dans le développement économique et social.

2020	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déclenchement et déclinaison du Plan de Continuité d'Activité en mars 2020 suite à la déclaration de l'état d'urgence par les autorités du Royaume afin d'assurer la continuité des activités de JAIDA et la sécurité de ses collaborateurs ; ▪ Signature de 7 nouvelles conventions d'ouverture de crédit avec 5 IMF pour un montant global de 480 MDH ; ▪ Signature d'une convention de partenariat entre JAIDA et la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) ; ▪ Validation de la nouvelle feuille de route de JAIDA déclinée de la stratégie arrêtée par le CA et qui intègre le lancement des nouveaux fonds thématiques et fonds régionaux en partenariat avec les écosystèmes ; ▪ Signature d'une convention de prêt avec la Banque Européenne d'investissement (BEI) destinée au financement des institutions de microfinance pour un montant de près de 10 millions d'euros.
2021	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Signature d'une convention de partenariat entre JAIDA et le Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire (CMS) ; ▪ Encaissement des fonds de la ligne subordonnée du Millennium Challenge Corporation (MCC) suite à la signature de l'avenant n°3 du contrat de prêt entre JAIDA et le MEF ; ▪ Nouvelle émission obligataire privée de 200 MDH sur une maturité de 6 ans amortissable.
2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Demande d'agrément de JAIDA auprès de la BAM pour obtenir l'approbation d'émettre des bons de sociétés de financement (BSF). ▪ Approbation du dossier de financement de JAIDA par les comités de gouvernance de l'Agence de Coopération Espagnole (AECID) pour un financement de 20 Millions Euros sur 4ans. ▪ Acceptation par l'AECID d'une demande de mise en place d'une ligne d'assistance technique en faveur de JAIDA, pour un budget de 1 million d'Euro, en vue de soutenir le développement de son portefeuille et la création de nouveaux produits avec ses IMF clientes. ▪ Sortie de JAIDA de l'actionnariat de ZT ainsi que son départ du Conseil d'Administration suite à sa dilution due à l'absorption totale des pertes et à l'annulation totale des actions initiales. ▪ Mise en place d'un fonds de garantie par Tamwilcom au profit des bailleurs de fonds locaux y compris JAIDA. Le fonds de garantie couvre les nouvelles lignes de financement ainsi que les programmes de restructuration des créances accordées aux petites et moyennes IMF en difficulté.
2023	<ul style="list-style-type: none"> ▪ BAM a accordé à JAIDA un nouvel agrément pour recevoir des fonds du public d'une durée supérieure à un an, dans le cadre de l'émission de bons de sociétés de financement (BSF). Suite à cette approbation, le programme d'émission de BSF a été enregistré auprès de l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux (AMMC) le 27 septembre 2023, permettant ainsi à JAIDA de lever des fonds sur le marché des capitaux. ▪ Signature de l'accord de prêt avec l'Agence de Coopération Espagnole. ▪ Déploiement de l'assistance technique en partenariat avec la BEI pour soutenir le secteur des coopératives au Maroc et contribuer au renforcement des normes de reporting des IMF au Maroc.
2024	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le 28 mai 2024, l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) a donné son approbation, officialisant ainsi l'entrée en vigueur du contrat de crédit. Cette validation ouvre la voie à un premier déblocage partiel des fonds prévu pour le second semestre 2024.

Source : JAIDA

IV.2. ACTIONNAIRE DE REFERENCE DE JAIDA

Au 30 juin 2024, le capital social de JAIDA est détenu par la CDG à hauteur de 32,01%.

IV.2.1. PRESENTATION DU GROUPE CDG

La Caisse de Dépôt et Gestion (CDG) est une institution financière créée sous la forme d'un établissement public par le Dahir du 10 février 1959 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. L'établissement a pour vocation de recevoir, conserver et gérer des ressources d'épargne institutionnelle requérant (de par leur nature ou leur origine) une protection spéciale, et cherche à ainsi la convertir en investissements à long terme.

Le législateur fait obligation à certains déposants institutionnels, principalement la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse d'Épargne Nationale (CEN), de confier à la CDG l'excédent de leurs ressources afin de les investir de façon sûre et rentable. Outre les dépôts réglementés de la CNSS, de la CEN et des professions d'auxiliaires de justice, notamment les secrétaires-greffiers et les notaires, la CDG reçoit aussi des dépôts « libres » principalement d'entreprises ou institutions publiques ou privées comme ses filiales, des compagnies d'assurance, des caisses mutualistes, des barreaux, etc.

La CDG assure également la gestion administrative et financière de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), et, par son biais, du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR). Il est à noter que la CNRA est un établissement public qui assure une activité traditionnelle de gestion des rentes d'accidents de travail et des maladies professionnelles et une activité plus concurrentielle de vente de produits d'assurance ciblés.

Les statuts et les missions de la CDG en font le principal investisseur institutionnel du Royaume, jouant un rôle de premier plan dans divers secteurs stratégiques de l'économie nationale aussi bien par des investissements directs

qu'à travers ses filiales et organismes gérés, contribuant notamment à la dynamisation et au développement des marchés financiers au Maroc.

Le développement des ressources de la CDG depuis sa création s'est accompagné d'un élargissement de ses missions ainsi que d'une modernisation continue tant de ses modes de fonctionnement que de son organisation.

Au fil des années, la CDG s'est érigée en un véritable catalyseur d'investissements de long terme tout en développant un savoir-faire unique dans la réalisation de grands projets structurants. Son statut public et la nature des fonds à caractère privé qui lui sont confiés exigent une grande rigueur dans les règles de gestion et la sélection de ses investissements. La CDG a su conjuguer cette double mission en sécurisant l'épargne réglementée collectée, tout en accompagnant le développement économique du Royaume. Cette mission duale constitue l'élément fondamental de l'identité de la CDG.

IV.2.2. RENSEIGNEMENT A CARACTERE GENERAL SUR LA CDG

Dénomination	Caisse de Dépôt et de Gestion
Siège	Place Moulay El Hassan BP.408 – Rabat
Forme juridique	Institution financière, créée sous forme d'établissement public par le Dahir 1-59-074 du 10 février 1959.
Téléphone / Fax	05 30 66 90 00/ 05 30 66 93 70
Site Web	www.cdg.ma
Date de constitution	10 février 1959
Exercice social	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre.
Objet	La Caisse de Dépôt et de Gestion est chargée, dans les conditions prévues au dahir 1-59-074 du 10 février 1959 : <ul style="list-style-type: none"> • D'assurer la gestion des deniers et la conservation des valeurs appartenant aux fonds ou organismes qui y sont tenus ou qui le demandent ; • De recevoir les consignations administratives et judiciaires, ainsi que les cautionnements ; • De gérer les caisses ou services spéciaux qui peuvent lui être confiés.
Textes législatifs applicables	Par sa forme juridique, la Caisse de Dépôt et de Gestion est instituée par les dahirs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Dahir n°1-59-074 du 10 février 1959 tel que modifié et complété ; • La loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes ; • La loi organique n°02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures en application des dispositions des articles 49 et 92 de la Constitution. Par son organisation financière et comptable, la Caisse de Dépôt et de Gestion est régie par le Décret n°2-60-058 du 06 février 1960.

Source : CDG

IV.2.3. FLUX FINANCIERS ENTRE JAIDA ET SES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Il n'y a eu aucun flux financiers (ni dividendes, ni commissions, ni emprunt bancaire) entre JAIDA et ses actionnaires au titre des trois derniers exercices.

IV.2.4. SYNERGIES ENTRE JAIDA ET SES ACTIONNAIRES

De par leur dimension internationale et la portée de leurs projets dans le domaine du développement social en particulier, les actionnaires de JAIDA apportent, au sein du Conseil d'Administration de la Société, un échange et un partage de point de vue précieux, et sont notamment considérés comme de vraies forces de proposition. La présence d'institutionnels de renom dans le tour de table de la Société et leur engagement permanent, notamment pour le développement de partenariats, peuvent être considérés comme un avantage et un atout de taille pour la société.

Le retour d'expérience que procure JAIDA à ces mêmes actionnaires est apprécié par ces derniers, leur fournissant, entre autres, des benchmarks pour certains de leurs autres projets, au Maroc ou dans d'autres pays.

Par ailleurs, rien n'interdit aux actionnaires de JAIDA de développer ou soutenir d'autres actions dans le micro-crédit au Maroc, que ce soit le financement d'IMF ou de projets spécifiques.

IV.2.5. FLUX ENTRE JAIDA ET LES ENTITES DU GROUPE CDG

Tableau 14: Flux entre JAIDA et les entités du Groupe CDG en 2021

2021					
Entité	Type	Date de la convention	Entrant (KDH TTC)	Sortant (KDH TTC)	Nature de prestation (flux entrant)
EXPROM S.A	Convention réglementée	Novembre 2012	-	117	<ul style="list-style-type: none"> Maintenance préventive et corrective des installations techniques ; Le nettoyage et l'hygiène.
FONCIERE CHELLAH	Convention réglementée	Avril 2012	-	571	Location de bureaux.

Source : JAIDA

Tableau 15: Flux entre JAIDA et les entités du Groupe CDG en 2022

2022					
Entité	Type	Date de la convention	Entrant (KDH TTC)	Sortant (KDH TTC)	Nature de prestation (flux entrant)
EXPROM S.A	Convention réglementée	Novembre 2012	-	108	<ul style="list-style-type: none"> Maintenance préventive et corrective des installations techniques ; Le nettoyage et l'hygiène.
FONCIERE CHELLAH	Convention réglementée	Avril 2012	-	588	Location de bureaux.

Source : JAIDA

Tableau 16: Flux entre JAIDA et les entités du Groupe CDG en 2023

2023					
Entité	Type	Date de la convention	Entrant (KDH TTC)	Sortant (KDH TTC)	Nature de prestation (flux entrant)
EXPROM S.A	Convention réglementée	Novembre 2012	-	112	• Prestation de services
FONCIERE CHELLAH	Convention réglementée	Avril 2012	-	588	Location d'un espace de bureaux.
EXPROM S.A	Convention réglementée	Octobre 2023	-	24	• Prestation de services

Source : JAIDA

Les flux présentés incluent l'ensemble des transactions entre JAIDA et les filiales du Groupe CDG.

IV.3. FILIALES DE JAIDA

En 2022, JAIDA a été totalement diluée, quittant ainsi l'actionnariat de Zitouna Tamkeen ainsi que son Conseil d'Administration. L'absorption des pertes accumulées par Zitouna Tamkeen a entraîné l'annulation de toutes les actions initialement détenues par JAIDA.

En 2023, JAIDA a procédé à la liquidation complète de sa filiale MBS, dont elle détenait 100 % du capital, marquant ainsi la fin des activités de cette entité.

À la date d'enregistrement du présent document de référence, JAIDA ne détient plus de filiale.

IV.4. SECTEUR DE LA MICROFINANCE

IV.4.1. DISPOSITIONS LEGALES RELATIVES A JAIDA

IV.4.1.1. CADRE REGLEMENTAIRE DE JAIDA :

Les sociétés de crédit (de type société de financement, plus précisément, société de financement d'associations de micro-crédit) sont soumises à un cadre réglementaire régi par loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et assimilés (dite « loi bancaire »). Cette loi vient abroger et remplacer la loi n°34-03 du 14 février 2006. Demeurent cependant en vigueur tous les textes réglementaires pris en application de la loi n°34-03 pour toutes les

dispositions non contraires aux dispositions de la loi n°103- 12 jusqu'à leur remplacement conformément aux dispositions de cette dernière.

La loi considère comme établissement de crédit les personnes morales qui exercent leur activité au Maroc, quel que soit le lieu de leur siège social, la nationalité des apporteurs de leur capital social ou de leur dotation ou celle de leurs dirigeants et qui exercent, à titre de profession habituelle, une ou plusieurs des activités détaillées ci-après :

- La réception de fonds du public ;
- Les opérations de crédit ;
- La mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion.

Les établissements de crédit comprennent deux catégories, les banques et les sociétés de financement pouvant être classées par Bank Al-Maghrib en sous catégories, en fonction notamment des opérations qu'elles sont autorisées à effectuer et de leur taille. JAIDA fait partie de la catégorie des sociétés de financement.

Les modalités d'application de la loi sont fixées, pour chaque catégorie ou sous-catégorie d'établissement de crédit, par les circulaires du wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit.

IV.4.1.2. AGREMENT ET CONDITIONS D'EXERCICE :

Les principales conditions et agréments d'exercice de l'activité de société de financement se détaillent comme suit:

- Les sociétés de financement sont soumises à l'agrément du wali de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des Etablissements de Crédit ;
- Les dirigeants des sociétés de financement doivent répondre à des conditions d'honorabilité et d'expérience fixées par la loi et par le wali de Bank Al-Maghrib ;
- Les fusions, les absorptions et les changements qui affectent la nationalité ou le contrôle des sociétés de financement sont subordonnés à un nouvel agrément de la part de Bank Al-Maghrib ;
- Les sociétés de financement ayant leur siège social au Maroc ne peuvent être constituées que sous la forme de société anonyme à capital fixe ou de coopérative à capital variable, à l'exception de celles que la loi a doté d'un statut particulier ;
- Selon l'Article 2 de la Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n° 20/G/2006 du 30 novembre 2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la Circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°N°8/W/16 du 10 juin 2016, tout établissement de crédit agréé en qualité de société de financement doit justifier à son bilan d'un capital effectivement libéré ou d'une dotation totalement versée d'un montant minimum de :
 - 50 000 000 DH pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de crédit immobilier ou les opérations de crédit-bail ou les opérations de crédit à la consommation ou les opérations de crédit autres que celles visées par l'article 2 de la circulaire n° 20/G/2006 de Bank Al-Maghrib ;
 - 40 000 000 DH pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations de cautionnement autres que le cautionnement mutuel ;
 - 30 000 000 DH pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations d'affacturage ;
 - 10 000 000 DH pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de mise à la disposition de la clientèle de tous moyens de paiement et leur gestion ;
 - 1 000 000 DH pour les sociétés agréées en vue d'effectuer les opérations de cautionnement mutuel.
- Les sociétés de financement ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des Etablissements de Crédit, peut agréer des sociétés de financement à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à un an ;

- Par ailleurs, les sociétés de financement ne peuvent exercer comme activités connexes que celles précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leurs sont propres.

IV.4.1.3. CONTROLE

Les établissements financiers sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère de l'Economie et des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Épargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

Bank Al-Maghrib est notamment habilité à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

Bank Al-Maghrib

Dans le cadre des prérogatives qui leur sont dévolues notamment par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, les autorités monétaires ont édicté un ensemble de règles prudentielles d'ordre quantitatif visant à prémunir les établissements de crédit contre certains risques tels que les risques de liquidité, de solvabilité, de concentration des crédits et de dépréciation des actifs.

Afin de renforcer le dispositif prudentiel susvisé et dans le but d'amener les établissements de crédit à maîtriser davantage les risques qu'ils encourent, les autorités monétaires estiment que ces établissements doivent se doter d'un système de contrôle interne.

Le système de contrôle interne consiste en un ensemble de dispositifs conçus et mis en œuvre, par les instances compétentes, en vue d'assurer en permanence, notamment :

- La vérification des opérations et des procédures internes ;
- La mesure, la maîtrise et la surveillance des risques ;
- La fiabilité des conditions de la collecte, de traitement, de diffusion et de conservation des données comptables et financières ;
- L'efficacité des systèmes d'information et de communication.

Bank Al-Maghrib est chargée de vérifier l'adéquation de l'organisation administrative et comptable et du système de contrôle interne des établissements de crédit, et de veiller à la qualité de leur situation financière.

Le Ministère de l'Economie et des Finances

Le Ministère de l'Economie et des Finances joue un rôle de tutelle dans le cadre du contrôle des établissements de crédit. En l'occurrence, la loi bancaire n° 103-12 prévoit que « le ministre chargé des finances peut fixer par arrêtés, après avis du comité des établissements de crédit, pour l'ensemble des établissements de crédit ou pour chaque catégorie ou sous-catégorie de ces établissements, les taux maxima des intérêts conventionnels et les taux d'intérêt pouvant être appliqués à l'épargne et les conditions de distribution de crédits par le biais de conventions avec les établissements concernés »

IV.4.1.4. AUTRES ORGANISMES DE CONTROLE :

Le Comité des Etablissements de Crédit (CEC)

Le CEC joue un rôle consultatif sur les questions jugées intéressantes sur l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agrément, conditions de prises de participation, etc. Le comité mène toutes études portant sur l'activité des établissements de crédit et notamment sur leurs rapports avec la clientèle et sur l'information du public.

Le CEC est présidé par le wali de Bank Al-Maghrib et regroupe les représentants du Ministère chargé des finances (dont le Directeur du Trésor et des Finances Extérieures), les représentants de l'association professionnelle visée à l'article 32 de la loi n°103-12, le président de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF), le président de l'association professionnelle des établissements de paiement, et le président de la Fédération nationale des associations de micro-crédit.

Le Conseil National du Crédit et de l'Épargne

Le rôle du CNCE est de débattre de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit et des organismes assimilés. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans le cadre de sa compétence.

L'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF)

L'APSF a été instituée par la loi du 6 juillet 1993 régissant l'activité et le contrôle des établissements de crédit et a été confirmée par la loi du 14 février 2006 puis par celle du 24 décembre 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

L'APSF regroupe toutes les sociétés de financement, qui sont considérées, au sens des lois précitées, comme des établissements de crédit au même titre que les banques.

Les sociétés de financement exercent, selon agrément délivré par Bank Al-Maghrib plusieurs métiers, allant du crédit-bail à la gestion des moyens de paiement, en passant par l'affacturage, le cautionnement et la mobilisation de créances, le crédit immobilier, la gestion des moyens de paiement ou le crédit à la consommation.

IV.4.1.5. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES (CAC)

Les établissements de crédit sont tenus de désigner deux commissaires aux comptes, après approbation de Bank Al-Maghrib. L'AMMC peut faire toute observations, selon l'article 28 de loi 43-12. Les modalités d'approbation sont fixées par circulaire du wali de Bank Al-Maghrib Circulaire n°6-W-17, après avis du comité des établissements de crédit.

Par dérogation aux dispositions susmentionnées et à celles de l'article 159 de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes, les sociétés de financement désignent un seul commissaire aux comptes, lorsque leur total du bilan est inférieur à un seuil fixé par Bank Al Maghrib.

Les modalités d'approbation de la désignation des commissaires aux comptes par les sociétés de financement sont fixés par circulaire du Wali de Bank Al-Maghreb selon la loi n°43-12 relatives aux établissements de crédit et organismes assimilés (article 99).

Afin d'encadrer les missions de commissariat aux comptes au sein des établissements de crédit, Bank Al- Maghrib a publié en date du 30 novembre 2006 une circulaire relative aux modalités d'approbation des commissaires aux comptes des établissements de crédit et aux modalités de communication des rapports qu'ils établissent (circulaire n°21/G/2006) ainsi qu'une lettre circulaire relative aux termes de référence de la mission des commissaires aux comptes au sein des établissements de crédit.

Les commissaires aux comptes ont pour mission :

- De contrôler les comptes conformément aux dispositions du titre VI de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes ;
- De s'assurer du respect des mesures prises en application des dispositions des articles 71, 76 et 77 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- De vérifier la sincérité des informations destinées au public et leur concordance avec les comptes.

Par dérogation aux dispositions de l'article 163 de la loi n° 17-95 modifiée et complétée relative aux sociétés anonymes, la Circulaire n°7/W/2017 stipule que le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes établissent des rapports dans lesquels ils rendent compte de leur mission telle que définie ci-dessus. Ces rapports sont communiqués à Bank Al-Maghrib.

Les commissaires aux comptes sont tenus de signaler immédiatement à Bank Al-Maghrib et à l'AMMC (article 27 de la loi 43-12), tout fait ou décision dont ils ont connaissance au cours de l'exercice de leur mission auprès d'un établissement de crédit qui constitue une violation des dispositions législatives ou réglementaires qui leur sont applicables et qui sont de nature notamment :

- À affecter la situation financière de l'établissement contrôlé ;
- À mettre en danger la continuité de l'exploitation ;
- À entraîner l'émission de réserves ou le refus de certification des comptes.

Bank Al-Maghrib peut demander aux commissaires aux comptes de lui fournir tous éclaircissements et explications à propos des conclusions et opinions exprimées dans leurs rapports et, le cas échéant, de mettre à sa disposition les documents de travail sur la base desquels ils ont formulé ces conclusions et opinions.

IV.4.1.6. REGLES DE GESTION

Ratios prudentiels

La loi bancaire a édicté des règles prudentielles permettant de mieux gérer les risques liés à l'insuffisance de ressources liquides des sociétés, à l'insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou un ensemble de bénéficiaires ayant entre eux des liens juridiques ou financiers, en définissant des ratios prudentiels et en leur fixant des seuils limites. Les règles prudentielles sont les suivantes :

- i. Ratio des fonds propres CET1 : le montant des fonds propres de base doit à tout moment être au moins égal à 8% des risques pondérés ;
- ii. Ratio des fonds propres T1 : le montant des fonds propres de catégorie 1 doit à tout moment être au moins égal à 9% des risques pondérés ;
- iii. Ratio des fonds propres total : le montant des fonds propres de catégorie 1 et 2 doit à tout moment être au moins égal à 12% des risques pondérés
- iv. Un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres. Le taux de pondération est fixé par la circulaire n° 8/G/2012 de Bank Al Maghrib.

Les fonds propres de base et les fonds propres de catégorie 1 et 2 sont définis par les dispositions des circulaires de Bank Al Maghrib.

Provisionnement des créances en souffrances

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ ou future de la contrepartie. Les crédits par décaissement, y compris le crédit-bail, les engagements par signature donnés (cautions, avals) sont considérés comme des créances en souffrance quand ils présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et / ou future de la contrepartie.

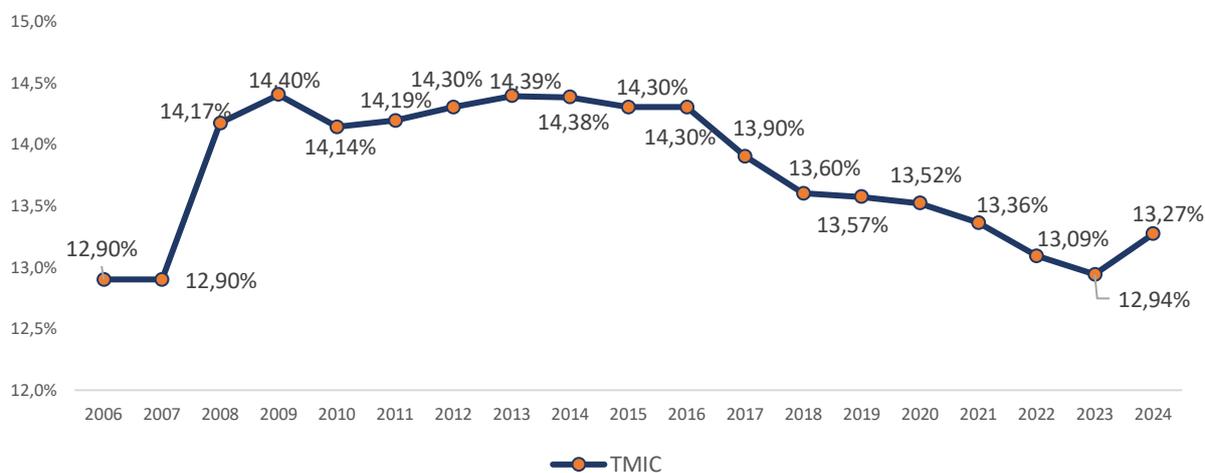
Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 du 23 décembre 2003 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance, et est applicable depuis le 30 juin 2003. Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

Protection de la clientèle

Les autorités monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). Ce taux est corrigé au 1^{er} avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure. Concrètement, il s'agit du taux qui plafonne les taux de sortie des banques et des sociétés de financement.

Le TMIC comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier. Le TMIC en vigueur du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 a été fixé par Bank Al-Maghrib à 13,27%.

Le graphique suivant donne l'évolution du Taux Maximum des Intérêts Conventionnels (TMIC) entre 2006 et 2024:



Source : Bank Al Maghrib

IV.4.2. PANORAMA DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE

IV.4.2.1. APERÇU GENERAL³ :

Les activités de microcrédit au Maroc ont commencé au début des années 1990, avec la création de plusieurs fondations et associations (octroi du premier prêt en 1993). Le secteur a bénéficié du soutien du gouvernement et des organismes internationaux à la fin des années 1990, notamment avec une subvention de 100 MDH du fonds Hassan II pour le Développement économique et social, et l'assistance financière et technique du PNUD et de l'USAID.

Entre 2007 et 2011, l'encours global a connu une baisse de 17%, pour passer de 5,5 Mrd DH à fin décembre 2007 à 4,8 Mrd DH à fin décembre 2011 ; le nombre de clients actifs a baissé de 39% en raison des dysfonctionnements qui ont touché le secteur.

En effet, après une croissance spectaculaire entre 2005 et 2007, le secteur du micro-crédit a connu une crise au Maroc à partir de l'automne 2008, suite à la hausse des défauts de paiement dont le déclenchement est dû au ralentissement de la croissance économique et de la production agricole en 2007, et dont les causes sont liées à deux facteurs de vulnérabilité du secteur : la compétition agressive favorisant l'endettement multiple des clients (« prêts croisés », estimés à 30% entre 2008 et 2009 et ramené à 15% à partir de 2010) et la limite des systèmes de contrôle des IMF dépassés par la croissance du secteur.

Le début du redressement du secteur a coïncidé avec l'établissement d'une centrale des risques par les principales IMF, permettant de réduire en 2009 les prêts croisés de 37 % à 20%. La fusion de l'IMF Zakoura avec la Fondation Banque Populaire (ultérieurement renommée Attawfiq) a permis d'éviter une crise du secteur potentiellement plus longue et d'ampleur plus grande.

Pendant la période 2009-2011, et sous l'impulsion des autorités de tutelle, à savoir Bank Al Maghrib et le Ministère de l'Economie et des Finances, les IMF ont activement révisé leurs politiques d'octroi de prêt, renforcé les contrôles

³ Sources : CMS, FNAM, APSF, JAIDA

internes et déployé des méthodes de recouvrement des prêts en souffrance pour redevenir ainsi rentables en 2010.

Ainsi, l'encours des micro-crédits a connu une progression continue de 2011 à 2016, enregistrant un taux de croissance annuel moyen (TCAM) de 6,3% sur cette période (et un TCAM de 3% pour le nombre de clients).

Le nombre des clients actifs servis par la microfinance nationale en 2017 a atteint 937.599 (+2% par rapport à 2016) pour un encours des micro-crédits de 6,7 milliards DH.

L'année 2019 a été caractérisée par la poursuite du processus de professionnalisation et de renforcement des Institutions de Microfinance (IMF) dans le monde, par l'utilisation croissante et innovante des nouvelles technologies, ainsi que par la multiplication des produits financiers et des services non financiers offerts.

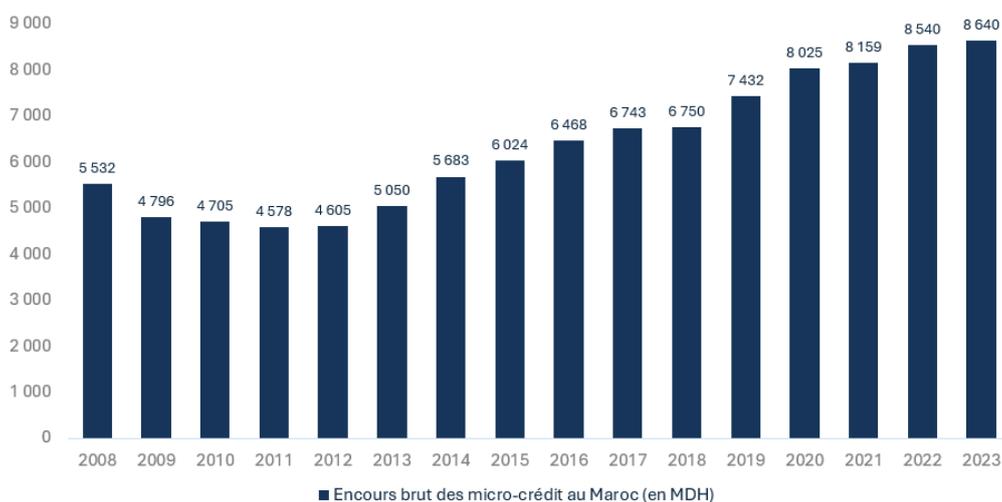
Au Maroc, le nombre de clients actifs servis par la microfinance nationale a atteint environ 936.000 en 2019 contre 922.000 en 2018, soit une hausse de 1,5%. L'encours des micro-crédits est passé à 7,4 milliards de DH, contre 6,7 milliards DH une année auparavant, soit un accroissement d'environ 10%. L'encours moyen des prêts par client actif a connu une évolution de 8%, en atteignant 7.940 dirhams en 2019, contre 7.321 dirhams en 2018.

En 2020, à l'instar d'autres secteurs d'activités économiques du Royaume, la microfinance marocaine a subi les effets nuisibles de la crise sanitaires et socio-économique de 2020, due à la propagation de la pandémie mondiale du covid-19.

A fin 2022, la microfinance nationale a servi 797 112 clients actifs, principalement des emprunteurs individuels (74%), devant les emprunteurs solidaires (21,9%) et les TPE (4,1%). La majorité des clients en milieu urbain (61,8% contre 33,1% en milieu rural). L'encours global des micro-crédits a atteint 8,54 milliards DH contre 8,2 milliards DH fin 2021.

A fin 2023, la microfinance nationale a servi 767.900 clients actifs, principalement des emprunteurs individuels (72,8%), devant les emprunteurs solidaires (22%) et les TPE (5,1%). La majorité des clients en milieu urbain (64,7% contre 35,2% en milieu rural). L'encours global des micro-crédits a atteint 8,64 Milliard de Dirhams contre 8,54 milliards de dirhams fin 2022.

Le graphique suivant présente l'évolution des encours de micro-crédit sur la période 2008 - 2023 :



Source : CMS

Pour leur part, les bailleurs de fonds internationaux ont multiplié cette dernière décennie leurs actions visant à soutenir le secteur de la micro finance au Maroc, que ce soit dans le cadre d'accord bilatéraux entre des gouvernements étrangers et le gouvernement marocain, ou par l'intermédiaire d'agences de développement international, ou même d'Organisations Non-Gouvernementales.

Ce soutien a pris diverses formes, notamment à travers les programmes d'assistance technique d'IMF, ou de financement de celle-ci en fonds propres ou en dette. Ainsi, le financement des IMF par des bailleurs de fonds internationaux a fortement baissé ces dernières années, passant d'une moyenne annuelle d'environ 350 MDH pendant la période 2009-2013, à une moyenne annuelle de près de 111 MDH pendant la période récente 2019-2023, la part de marché des bailleurs de fonds internationaux a été absorbée par les banques locales.

IV.4.2.2. SOURCES DE FINANCEMENTS DES IMF :

Les différentes sources de financement sont JAIDA, les banques locales et les bailleurs de fonds étrangers :

Tableau 17 : Sources des financements des IMF

Sources de financement des IMF (MDH)	2021	2022	Var. 22/21	2023	Var. 23/22
JAIDA	206	250	21,4%	252	0,8%
Bailleurs de fonds internationaux	190	105	-44,7%	73	-30,5%
Banques locales	592	720	21,6%	1 307	81,5%

Source : JAIDA & CMS

IV.4.2.3. PRINCIPAUX INTERVENANTS DU MICRO-CREDIT :

A fin 2023, le secteur du micro-crédit au Maroc compte douze IMF et une société anonyme (Tamwil El Fellah ou SFDA) décrites ci-dessous et classées par ordre alphabétique :

Les IMF de taille nationale :



Al Amana Microfinance : Association de microcrédit de taille nationale (partenaire de l'ONG Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement, ou « SIDI »), créée en 1997, disposant, à fin décembre 2023, de 651 agences et 281.300 clients actifs ; son encours de crédit à fin décembre 2023 est de plus de 2,9 milliards de dirhams.



ARDI : La Fondation ARDI a été créée en 2001 par le Crédit Agricole du Maroc sous forme d'association d'intérêt économique et social, sans but lucratif. Elle a pour mission de lutter contre l'exclusion financière et de promouvoir la microentreprise particulièrement en milieu rural, à travers l'exercice et la promotion du microcrédit.



Arrawaj (ex-FONDEP) : Organisme de microcrédit créé en 1996 par un ex-Président-Directeur-Général de l'Omnium Nord-Africain disposant de 228 agences à fin décembre 2023 et de plus de 119 741 clients actifs en 2023 avec un encours de 1,5 milliards de dirhams.



Attawfiq Microfinance : Association à but non lucratif créée en mars 2000 par le Groupe Banque Populaire, après avoir obtenu l'agrément par décret ministériel du 1er mars de l'an 2000. Elle constitue une réponse citoyenne du Groupe Banque Populaire qui vise à contribuer efficacement, aux côtés de l'Etat et d'autres organisations non gouvernementales (ONG), à l'effort national de lutte contre la pauvreté et le chômage et pour la promotion de l'emploi.

Les IMF de taille régionale :



Al Karama-mc est issue de l'Association Marocaine pour l'Appui au développement Local ; elle a évolué d'une IMF locale en 2000 à une IMF de dimension régionale en 2006, disposant aujourd'hui de plus de 87 agences et plus de 20.392 clients à fin 2023. Depuis sa création, Al Karama-mc s'est donnée pour mission de répondre aux besoins de financement des populations les plus vulnérables de la région de l'oriental et des autres régions du Maroc, qui sont exclues du système de financement classique



Attadamoune microfinance (ex-Association Marocaine Solidarité Sans Frontière/Microcrédit ou « AMSFF/MC ») : est une association de taille régionale, opérant principalement dans la région Centre Nord Marocain. A fin décembre 2023, son portefeuille est de 9.960 clients actifs et un encours de 102 MDH.



INMAA : Institution Marocaine d'Appui à la Micro- Entreprise, ayant démarré ses activités à Ouarzazate, se fixe comme mission l'appui à la micro-entreprise marocaine par l'offre des services financiers et l'accompagnement de proximité (plus de 978 clients à fin 2023). Son intervention s'étale sur tout le territoire marocain notamment dans les zones rurales. INMAA a un encours de l'ordre de 4,1 millions de dirhams à fin décembre 2023.

Les IMF de taille locale :

AMOS	Association de Microfinance Oued Srou créée en vue d'apporter une réponse locale aux problèmes de l'accès au financement pour les populations les plus démunies notamment pour le milieu rural.
Ismailia	L'Association Ismailia pour le Micro-Crédit, créée en 1998, a pour mission d'aider les femmes démunies dans le milieu urbain et rural (ville de Meknès et sa région).
Fondation du Nord	Créée à l'initiative des membres du ROTARY CLUB de Tanger et qui lutte contre la pauvreté et contribue à l'éradication de l'immigration clandestine (ville de Tanger et sa région).
Bab Rizq Jameel	Association de microcrédit créée en 2011 et basée principalement à Casablanca et Mohammedia. « Bab Rizq Jameel » s'est donnée pour mission de fournir à ses clients des produits financiers et services favorisant leur intégration dans le tissu économique.

Les autres institutions de microfinance :



Tamwil El Fellah TEF (ex-Société de Financement du Développement Agricole, SFDA) : est une société de financement de droit privé créée par le groupe Crédit Agricole du Maroc en partenariat avec l'Etat en 2008, avec pour mission, entre autres, l'accompagnement des agriculteurs bénéficiaires du Plan Maroc Vert ; elle dispose, à fin décembre 2023, de plus de 268 agences dédiées, étendues sur l'ensemble du royaume, de plus 102.768 clients.

Source : FNAM (Fédération Nationale des Associations de Microcrédit) et CMS (Centre Mohamed VI de Soutien à la Microfinance)

IV.4.2.4. CATEGORIE DE PRODUITS :

Produits classiques

Les produits proposés par les intervenants du micro-crédit peuvent être répartis selon les catégories suivantes :

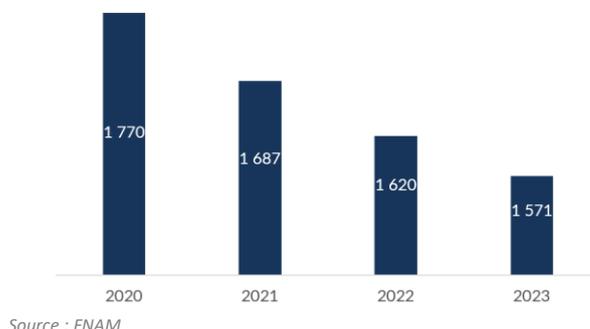
- **Le prêt solidaire** : s'adresse à un groupe de plusieurs personnes ou micro-entrepreneurs majeurs ou aux adhérents des coopératives ; Il repose sur la responsabilité conjointe des membres du groupe ;
- **Le prêt individuel** : destiné aux porteurs de microprojets qui exercent des activités génératrices de revenus ;
- **Le prêt individuel au logement** : ce produit est destiné essentiellement à l'amélioration des conditions d'habitation (rénover son logement, construction partielle ou totale d'un logement, financement partiel pour l'acquisition d'un logement et/ou les frais d'enregistrement et les honoraires du notaire) ;
- **Micro-assurance** : plusieurs types d'assurance sont proposées aux clients, les IMF sont considérées comme des intermédiaires entre les clients et les compagnies d'assurance, il s'agit notamment :
 - ✓ Décès emprunteurs, frais d'obsèques : assurer, en cas de décès de l'assuré ou d'invalidité absolue et définitive, les engagements financiers de l'assuré (capital restant dû), la sécurité financière des proches de l'assuré et participer au financement des obsèques de l'assuré décédé ;
 - ✓ Hospitalisation (indemnités journalières) : couvrant l'assuré contre sa perte de revenu en cas de maladie ou d'accident ;
 - ✓ Incendie – Explosion et Inondation : couvrant les dommages matériels résultant de l'un des événements : incendie, explosion, fumée consécutive à l'incendie ou à l'explosion, dommages matériels causés par des inondations, frais et préjudices subis résultant d'un sinistre garanti ;
 - ✓ Multirisque habitation / Multirisque professionnelle : combinaison de garanties offrant une couverture complète tant pour les biens que pour les responsabilités de l'assuré (la multirisque englobe : la garantie Incendie Explosion ; le vol et actes de vandalisme et la responsabilité civile chef de famille et la responsabilité Civile Exploitation).

Notons que la micro-assurance et les activités de microfinance autres que le micro-crédit (micro-transfert d'argent, micro-banking en association avec des banques, etc.) sont considérés comme des produits de diversification par les IMF, les indicateurs de ces activités sont peu significatifs.

Réseaux de distribution

Les IMF sont pratiquement présentes sur toutes les régions du pays. Elles sont typiquement constituées d'agences (ou antennes) fixes ou mobiles couvrant des zones rurales ou urbaines, certaines IMF possèdent un grand parc de véhicules mobiles pour desservir les zones (rurales) enclavées.

L'évolution du réseau fixe des associations de micro-crédit entre 2020 et 2023 se présente comme suit :



A fin 2023, le Maroc compte un réseau global de 1.571 agences fixes, dont 41% sont dans le milieu rural et de 120 agences mobiles (véhicule guichet de types VAN ou 4x4 aménagé pour faire toutes les opérations de micro-crédit) dédiées exclusivement au rural.

La réduction du nombre d'agences s'explique par les initiatives et actions d'optimisation et de réduction des coûts opérationnels mises en place par le secteur à la suite de la crise sanitaire. Parallèlement, des solutions numériques sont en cours de développement pour digitaliser davantage l'activité de microfinance.

IV.4.2.5. PERFORMANCES DU SECTEUR DU MICRO-CREDIT :

Le tableau suivant présente l'évolution sur la période décembre 2021 à 2023 des encours des micro-crédits, de la production annuelle, des clients actifs et de l'encours moyen par client actif des IMF au Maroc :

Tableau 18 : Evolution des indicateurs micro-crédit 2021-2023

Indicateurs micro-crédit	2021	2022	Var. 22/21	2023	Var. 23/22
Encours bruts micro-crédits (en MDH)	8 159	8 587	5,2%	8 642	0,6%
Production brute annuelle (en MDH)	7 095	6 852	-3,4%	7 019	2,4%
Clients Actifs (en Milliers)	840	840	0,0%	769	-8,5%
Encours moyen par client (DH)	9 713	10 223	5,2%	11 237	9,9%
Encours net du secteur	7 662	7 963	3,9%	8 197	2,9%
Durée moyenne des prêts	3 mois à 5 ans	3 mois à 5 ans	-	3 mois à 5 ans	-

Source : JAIDA et FNA

Entre 2021 et 2023, les encours bruts ont progressé modérément, passant de 8,2 à 8,6 milliards de DH. Cette évolution a eu un impact positif sur l'encours net du secteur et l'encours moyen par client, qui ont également augmenté en 2023. Toutefois, la production brute annuelle a montré des fluctuations, avec une baisse en 2022 suivie d'une reprise en 2023.

Les encours :

L'évolution des encours bruts des associations de micro-crédit, sur la période allant de décembre 2021 à décembre 2023, ressort comme suit :

Tableau 19: Evolution de l'encours brut micro-crédit 2021-2023

En MDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Encours Microcrédit	8 159	8 587	5,2%	8 642	0,6%

Source : FNAM

Revue Analytique 2021 – 2022 :

L'encours de microcrédit a évolué de 5,2% entre décembre 2021 et décembre 2022. Il est passé de 8,2 milliards de DH à 8,6 milliards de DH. Cette évolution est principalement due à la restructuration des microcrédits dans le cadre des mesures d'atténuation des impacts de la Covid-19 sur les Activités Génératrices de Revenus (AGR), ainsi qu'au lancement des produits TPE caractérisés par un différé d'amortissement et des maturités prolongées.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

L'encours de microcrédit a évolué de 0,7% entre décembre 2022 et décembre 2023. Il est passé de 8,5 milliards de DH à 8,6 milliards de DH. L'encours a évolué par le biais de la production brute annuelle. Cette augmentation est expliquée par l'orientation des IMF vers le financement des TPE.

La production :

L'évolution de la production brute des IMF, sur la période 2021-2023, se présente comme suit :

Tableau 20: Evolution de la production brute annuelle 2021-2023

En MDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Production brute annuelle	7 095	6 852	-3,4%	7 019	2,4%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022 :

La production brute annuelle au 31/12/2022 a enregistré une baisse de 3,4% par rapport à l'année 2021. Cette baisse est justifiée principalement par le contexte d'accélération de l'inflation et des institutions en phase de relance.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

La production brute annuelle au 31/12/2023 a enregistré une hausse de 2,4% par rapport à l'année 2022. Cette évolution est justifiée par l'orientation des grandes IMF vers le financement des TPE (Très Petites Entreprises). Ce produit, garanti à hauteur de 80% par Tamwilcom, offre une opportunité de diversification pour ces institutions.

Encours moyen de la clientèle :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'encours moyen par client :

Tableau 21: Evolution de l'encours moyen par client 2021-2023

En DH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Encours moyen par client	9 713	10 223	5,2%	7 019	-31,3%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022 :

A fin décembre 2022, l'encours moyen des crédits par client a augmenté de 5,2% pour atteindre 10 223 DH contre 9 713 DH un an auparavant.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

A fin décembre 2023, l'encours moyen des crédits par client a baissé de 31,3% pour atteindre 7 019 DH contre 10 223 DH un an auparavant.

Encours net du secteur :

Tableau 22 : Evolution de l'encours nette du secteur

En MDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Encours net du secteur	7 662	7 963	3,9%	8 197	2,9%

Revue Analytique 2021 – 2022 :

A fin décembre 2022, l'encours net du secteur a augmenté de 3,9% pour atteindre 7,9 milliards de DH contre 7,6 milliards de DH un an auparavant.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

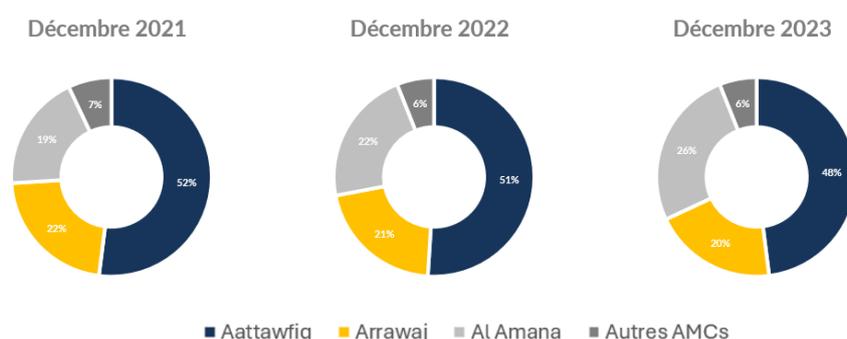
A fin décembre 2023, l'encours net du secteur a augmenté de 2,9% pour atteindre 8,2 milliards de DH contre 7,9 milliards de DH un an auparavant.

IV.4.2.6. CONCENTRATION DU SECTEUR DU MICRO-CREDIT :

Le secteur du micro-crédit est caractérisé par une forte concentration. En effet, à fin 2023, les trois grandes IMF's à savoir Attawfiq, Al Amana et Arrawaj cumulent 94% de parts de marché sachant que Attawfiq concentre 48% de l'endettement du secteur.

Les grandes IMF du secteur ont réussi à adopter des règles et des pratiques aux standards internationaux en matière de gouvernance, de gestion des risques, leur donnant une assise financière solide, des moyens adéquats ainsi qu'un soutien constant de leur partenaire de référence.

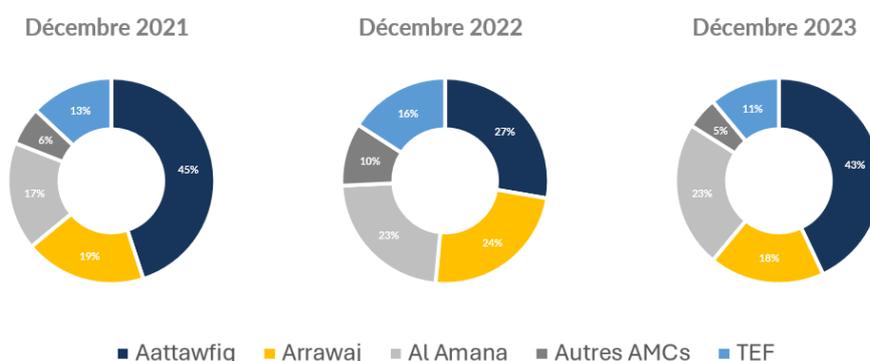
L'évolution de la concentration de la dette relative au secteur entre les principales IMF, sur la période décembre 2021 – décembre 2023 se présente comme suit :



Source : JAIDA

Les données du graphique ne comprennent pas les statistiques de Tamwil El Fellah

L'évolution de la concentration de la dette relative au secteur incluant Tamwil El Fellah, sur la période décembre 2021 – décembre 2023 se présente comme suit :



Source : Jaida

IV.4.2.7. CREANCES EN SOUFFRANCE

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ ou future de la contrepartie. Elles sont constituées de :

- Créances dont au moins une échéance est restée impayée depuis plus de 30 jours.
- Créances pour lesquelles l'institution de microfinance estime qu'il est improbable que la contrepartie honore intégralement ses engagements, indépendamment de l'existence de tout impayé.

Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°5/w/2023 du 01 février 2023 relative à la classification des créances des institutions de microfinance et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance :

- Classe 1 au taux de 25% : les créances comportant au moins un impayé de plus de 30 jours à 60 jours.
- Classe 2 au taux de 50% : les créances comportant au moins un impayé de plus de 60 jours à 90 jours.
- Classe 3 au taux de 75% : les créances comportant au moins un impayé de plus de 90 jours à 180 jours.
- Classe 4 au taux de 100% : les créances comportant au moins un impayé de plus de 180 jours.

Le tableau suivant présente l'évolution des indicateurs de suivi des créances en souffrance entre décembre 2021 et décembre 2023, des clients actifs, et l'évolution du taux de créances en souffrance :

Tableau 23: Evolution des encours, encours radiés, taux de créances en souffrance, PAR30 sur 2021-2023

Indicateurs micro-crédit	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Encours micro-crédits (en MDH)	8 159	8 587	5,2%	8 642	0,6%
Clients Actifs (en Milliers)	840	840	0,0%	769	-8,5%
Taux de PAR 30j Brut	10,02%	10,15%	0,1 points	8,78%	-1,4 points
Taux de PAR 30j Net	9,66%	9,27%	-0,4 points	5,15%	-4,1 points

Source : JAIDA, BAM & CMS

En 2023, le taux de créances en souffrance du secteur affiche une baisse de près de 1,4 points pour s'établir à 8,78% contre 10,15% en 2022.

IV.5. ACTIVITE DE JAIDA

IV.5.1. METIERS DE JAIDA

JAIDA, est une société de financement des institutions de microfinance (IMF) au Maroc, instituée sous la forme d'une Société Anonyme de droit Marocain, et agréée par la banque centrale du Maroc (Bank Al-Maghrib) comme une société de financement spécialisée.

Forte de son expertise et de son savoir-faire reconnus dans le financement du secteur du microcrédit, JAIDA promeut l'inclusion financière et le développement responsable. Elle permet, par le biais du financement des IMF, aux ménages disposant de faibles ressources d'entreprendre des activités génératrices de revenus.

JAIDA propose des programmes d'assistance technique qui vient à renforcer la capacité du capital humain, développer de nouvelles offres et d'accroître l'impact économique et social des IMF.

JAIDA s'est fixé des objectifs stratégiques majeurs :

- Consolider le positionnement d'acteur de référence du secteur de la microfinance ;
- Contribuer activement à fournir un financement optimal pour les institutions du secteur ;
- Enrichir l'offre de produits et services et établir des partenariats fructueux pour le secteur ;
- Renforcer et assurer la continuité du partenariat public & privé.

JAIDA se positionne comme une plateforme nationale essentielle pour attirer de nouveaux capitaux privés vers le secteur du microcrédit, d'améliorer la coordination des bailleurs de fonds et de renforcer le partenariat public privé dans le cadre d'une stratégie de développement social et de protection de l'environnement.

Grâce l'appui financier et technique apporté par JAIDA depuis sa création en 2007, les IMF parviennent à se refinancer également auprès des banques marocaines et des bailleurs de fonds internationaux de grande envergure, tels que les agences de développement internationales, les banques d'investissement et de développement et des organismes multilatéraux). Ces acteurs proposent des financements directs aux IMF et sont ouverts à des partenariats de cofinancement avec JAIDA.

Consciente de la taille limitée du marché du microcrédit (nombre restreint d'IMF et taux de croissance modéré du secteur), JAIDA mène une réflexion stratégique afin de restructurer son offre et ses prérogatives. Elle s'alignera davantage aux récentes évolutions structurelles du marché au niveau national. Cette réflexion aboutira à un nouveau positionnement et à une offre plus large, confortant JAIDA dans sa position d'expert en financement de l'économie sociale et solidaire.

IV.5.2. PRODUITS DE JAIDA

JAIDA offre une gamme de produits financiers adaptés aux besoins spécifiques des IMF. Les prêts proposés varient en montant en fonction de plusieurs critères JAIDA dépend de plusieurs facteurs, notamment :

- 1) Les critères d'éligibilité de l'IMF cliente ;
- 2) Les limites réglementaires de concentration de JAIDA par bénéficiaire ;
- 3) Les limites internes à JAIDA ;
- 4) Exigences des covenants des bailleurs dans le cas de prêts spéciaux.

Cette gamme de prêts est déclinée en deux catégories :

- Prêts génériques ;
- Prêts spécifiques.

Prêts génériques :

Prêt Sénior

Destiné aux IMF qui souhaitent financer leur croissance, il est de maturité pouvant aller de 3 mois à 7 ans.

Prêt Subordonné

Destiné IMF ayant besoin de renforcer leur structure de bilan en vue d'améliorer leur aptitude à se financer directement via le secteur privé.

La maturité d'un prêt subordonné octroyé par JAIDA est en général entre 7 ans et 10 ans.

Prêts spécifiques :

Les prêts spécifiques concernent principalement les lignes du programme « coopération italienne » d'une durée moyenne de 5ans. Ces lignes de financement thématiques sont destinées exclusivement au monde rural.

JAIDA est également en mesure d'offrir des prêts spécifiques comme :

Le produit régional

Destiné à être développé sur une région en particulier pour tenir compte des spécifications singulières de la région.

Le produit laboratoire

Destiné à être testé sur le marché avec de petits volumes et à être reproduit sur grande échelle dès qu'il prouvera sa rentabilité.

Le Produit thématique

Encourage les IMF à financer des activités spécifiques, ces prêts sont destinés à financer des activités particulières ou peuvent avoir une approche tenant compte du genre.

Assistance technique :

JAIDA dispose de plusieurs solutions en termes de financement et accompagne son offre de financement par une assistance technique : les clients bénéficient d'un accompagnement dans l'amélioration de leurs processus de gestion, dans le but de renforcer leurs capacités institutionnelles, maîtriser le risque et mieux exploiter les ressources.

IV.5.3. STRUCTURE DE LA PRODUCTION

L'évolution de la production de JAIDA, sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Tableau 24: Structure de la production de JAIDA 2021-2023

Indicateurs micro-crédit de JAIDA	2021	2022	Var. 22/21	2023	Var 23/22
Prêts Seniors (en MDH)	356	200	-44%	216	8%
Prêts Subordonnés (en MDH)	50	50	NA	0	-100%
Prêts Spéciaux (en MDH)	-	-	NA	0	NA
Production annuelle brute (en MDH)	406	250	-38,4%	216	-13,6%
Production annuelle nette (en MDH)	3	-3	< -100%	22	>100%
Production brute cumulée depuis la création de JAIDA (en MDH)	3 756	4 006	6,7%	4 222	5,4%
Part de marché JAIDA	13%	13,4%	0,40 pts	12,8%	-0,60 pts
Nombre de clients servis indirectement par des prêts JAIDA	94 207	89 148	-5,4%	83 673	-6,1%
Nombre d'IMF financées	6	6	-	6	-

Source : JAIDA

La production brute cumulée représente la somme totale des prêts accordés par JAIDA à ses clients depuis sa création (y compris Tamwil El Fellah). Le volume de la production est fortement lié aux besoins de financement cycliques du secteur.

Le nombre de client correspond au nombre de client dans le portefeuille de JAIDA, détenant un encours chaque année.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

En 2022, la production annuelle brute de JAIDA affiche une baisse de 38,4% pour s'établir à 250 MDH contre 406 MDH en 2021. Cette baisse de la production est principalement due à la concentration des financements sur deux IMF à hauteur de 200 MDH et 50 MDH.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

En 2023, la production annuelle brute de JAIDA affiche une baisse de 13,6% pour s'établir à 216 MDH contre 250 MDH en 2022. Cette baisse de la production est principalement due à la concentration des financements sur une grande IMF à hauteur de 200 MDH. De plus, JAIDA a alloué des financements aux petites IMF à travers le fonds de garantie TAMWILCOM pour un montant de 16 MDH. Par ailleurs, JAIDA a procédé à des restructurations de créances en souffrances afin d'alléger la pression sur la trésorerie et de soutenir l'activité des petites IMF en difficulté.

IV.5.4. STRUCTURE DES ENCOURS

L'évolution sur les trois derniers exercices, des encours des crédits aux IMF de JAIDA se présente comme suit :

Tableau 25: Structure des encours des crédits aux IMF de JAIDA 2021-2023

Type de crédit (en MDH)	2021	2022	Var. 22/21	2023	Var 23/22
Encours Senior	830	781	-5,9%	820	5%
Encours Subordonnés	59	109	84,7%	105	-3,7%
Encours Spéciaux	25	21	-16%	8	-61,9%
Total	915	911	-0,4%	933	2,4%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022 :

L'encours des prêts arrêté au 31 décembre 2022 de 911 MDH est en légère baisse par rapport à décembre 2021 suite à une évolution nette négative de -3 MDH. Forte demande au niveau des encours subordonnés et baisse de l'encours senior entre 2021 et 2022.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

L'encours des prêts arrêté au 31 décembre 2023 de 933 MDH est en légère hausse par rapport à décembre 2022 suite à une évolution nette positive de 22 MDH. Demande importante au niveau de l'encours senior et baisse des encours subordonnés.

IV.5.4.1. ENCOURS PAR CLIENT :

L'évolution sur les trois derniers exercices de la répartition de l'encours de JAIDA par client, y compris TEF, se présente comme suit :

Tableau 26: Evolution de la répartition de l'encours de JAIDA par client 2021-2023

Entité	2021	2022	2023
IMF 1 : taille nationale	42,3%	54,7%	42,4%
IMF 2 : taille nationale	27,2%	16,4%	28,3%
IMF 3 : taille nationale	21,9%	21,9%	21,4%
IMF 4 : taille régionale	3,3%	2,1%	2,2%
IMF 5 : taille régionale	4,2%	3,8%	4,6%
IMF 6 : taille régionale	1,1%	1,0%	1,0%

Encours brut par client

Source : JAIDA

A fin 2023, trois IMF se partagent environ 92% de l'encours de prêts de JAIDA, contre 93% à fin 2022. Les IMF 1, IMF 2 et IMF 3 absorbent à elles seules presque la totalité de la production de JAIDA.

La part de l'IMF 1 dans l'encours global de JAIDA a baissé en 2023, passant de 54,7% en 2022 à 42,4% en 2023. Ce repli est expliqué par la nouvelle production inférieure à l'amortissement des encours avec cette IMF.

Concernant l'IMF 2, sa part dans l'encours global de JAIDA a augmenté en 2023, passant de 16,4% en 2022 à 28,3% en 2023 grâce à une nouvelle production supérieure à l'amortissement des encours avec cette IMF.

La part de l'IMF 3 dans l'encours global de JAIDA est restée quasiment stable en 2023 et s'élève à 21,4%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur la période 2021-2023 de la part de marché de JAIDA dans la dette de chacune des IMF clients:

Tableau 27: Evolution de la part de marché de JAIDA par IMF 2021-2023

Part de marché JAIDA dans le financement des IMF*, y compris TEF	2021	2022	2023
IMF 1 : taille nationale	33,1%	38,8%	33,9%
IMF 2 : taille nationale	23,0%	11,9%	15,3%
IMF 3 : taille nationale	24,0%	23,9%	25,8%
IMF 4 : taille régionale	39,9%	26,6%	22,7%
IMF 5 : taille régionale	47,7%	57,8%	62%
IMF 6 : taille régionale	69,4%	86,1%	95,8%

Source : JAIDA

(*) : la part de marché JAIDA dans le financement d'une IMF est définie par le rapport Encours client brut JAIDA_IMF/Endettement total de l'IMF.

La part de marché de JAIDA dans les refinancements de l'IMF 1 a diminué durant la période 2022-2023 vu qu'il n'y a pas eu de tirage au cours de l'année 2023.

L'IMF 2 a procédé à un tirage en 2023 d'où l'augmentation de la part de marché de JAIDA dans son financement.

Il est à noter que l'IMF 5 et 6 éprouvent des difficultés de remboursement ce qui a entraîné une réduction de leur activité et de la taille de leur bilan en raison de ressources insuffisantes, augmentant ainsi l'exposition de JAIDA.

La part de marché globale de JAIDA est passé de 13% en 2021 à 13,4% en 2022 pour s'établir à 12,8% en 2023.

IV.5.4.2. CREANCES EN SOUFFRANCE :

L'évolution sur les trois derniers exercices des créances en souffrance de JAIDA se présente comme suit :

Tableau 28: Evolution des créances en souffrances de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
ATIL (*)	1 934	1 934	-	1 934	-
IMF 5 : taille régionale		35 314	100%	35 314	-
IMF 6 : taille régionale	-	9 313	100%	9 313	-
Total	1 934	46 561	>100%	46 561	-

Source : JAIDA

(*) Retrait d'agrément à l'institution ATIL par décision du Wali de Bank Al-Maghrib n° 108. L'institution est en phase de liquidation judiciaire.

Comme indiqué dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

Deux IMF de taille moyenne et petite rencontrent des difficultés de remboursement. Pour les soutenir, le comité Grands Risques de JAIDA, lors de sa réunion en décembre 2022, a accordé un plan de restructuration et de financement dans le cadre du fonds de garantie TAMWILCOM destiné à ces institutions.

Grâce à l'accord de TAWMLICOM en septembre 2023, JAIDA a pu mettre en œuvre son plan de restructuration et débloquer une ligne de financement supplémentaire en faveur de l'IMF 5. En revanche, le plan de restructuration proposé pour l'IMF 6 n'a pas été approuvé par TAMWILCOM. Des options de facilité et de report de recouvrement des montants impayés sont en cours de traitement avec l'IMF 6.

Les créances en souffrance constatées en 2022 s'élevant à 46 millions DH ont été maintenues en 2023. L'impact du plan de restructuration avec l'IMF 5 sera évalué en 2024.

Les règles relatives aux provisions et à la gestion du risque sont établies sur la base d'une évaluation spécifique à chaque IMF. Au 31 décembre 2023, le risque de contrepartie encouru sur ces créances en souffrance fait l'objet d'un provisionnement par JAIDA de 19 millions DH hors provisions pour risques et charges de 26 millions DH.

- 360 jours → Provision CES : 19 MDH

Procédure de remboursement :

Dans une optique de gestion optimisée du risque lié au crédit, JAIDA a mis en place, en décembre 2020, une nouvelle procédure de gestion des crédits incluant une procédure de recouvrement.

La procédure de suivi des remboursements des prêts prévoit l'envoi des lettres de rappel de paiement aux IMF clientes avant chaque échéance, ainsi que le suivi des encaissements et les rapprochements.

En cas de constatation d'impayé, JAIDA procède aux actions suivantes :

- Envoi d'une lettre de relance dans un délai de 3 jours après la constatation et la confirmation de l'impayé ;

- Suivi de la situation de l'IMF cliente en défaut et l'évolution de son dossier ;
- Application des pénalités de retard après extinction de la période de remédiation convenue selon les conditions prévues par le contrat signé avec l'IMF ;
- Recours en justice suite à la non-récupération de la créance auprès du client après de vaines tentatives de recouvrement.

IV.5.5. POSITIONNEMENT DE JAIDA

L'évolution des parts de marchés de JAIDA sur la période 2021 à 2023 est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 29: Evolution des parts de marché de JAIDA 2021-2023

En %	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Parts de marché JAIDA y compris TEF	14,7%	13,4%	-1,3 pts	12,8%	-0,6 pts
Parts de marché JAIDA hors TEF	13,3%	11,9%	-1,4 pts	11,4%	-0,5 pts

Source : JAIDA

(*) JAIDA a été autorisée par BAM pour financer Tamwil elfellah (TEF) constituée sous forme d'une société anonyme.

JAIDA affiche une part de marché moyenne, y compris TEF de 14% sur la période 2021-2023. Hors TFE, la part de marché moyenne de JAIDA est de 12%.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

A fin décembre 2022, la part du marché global de JAIDA, y compris TEF, s'élève à 13,4% contre 12,0% pour le financement international direct, 45,5% pour le groupe Banques populaires (Principal bailleur de Attawfiq, la plus grande IMF au Maroc), 9,4% pour la BMCE, 8,6% pour Crédit Agricole du Maroc et 5,3% pour Attijariwafa Bank.

Par ailleurs, les parts de marché des banques locales continuent d'augmenter en remplacement notamment des bailleurs internationaux.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

A fin décembre 2023, la part du marché global de JAIDA, y compris TEF, s'élève à 12,8% contre 10,9% pour le financement international direct, 43,2% pour le groupe Banques populaires (Principal bailleur de Attawfiq, la plus grande IMF au Maroc), 10,2% pour la BMCE 8,6% pour Attijariwafa Bank et 8,1% pour Crédit Agricole du Maroc.

Par ailleurs, les parts de marché des banques locales continuent d'augmenter en remplacement notamment des bailleurs internationaux.

IV.5.6. POLITIQUE DE TARIFICATION

La tarification de JAIDA est déterminée sur la base du coût de la ressource disponible (fonds propres ou endettement) à laquelle le prêt IMF sera adossé. Une prime de risque est appliquée en fonction de la situation financière de chaque IMF ainsi que les perspectives d'évolution des taux des bons du trésor et des banques locales.

En matière de taux d'intérêt maximum, JAIDA est soumise à la réglementation, notamment la circulaire de Bank Al Maghrib n° 16/G/2006 du 23 octobre 2006, concernant le taux maximum des intérêts conventionnels des établissements de crédits, telle que modifiée par la circulaire n° 18/G/2013 du 19 août 2013.

Pour la période 2021-2023, le taux de rendement de l'encours de JAIDA, incluant les placements de trésorerie en OPCVM monétaires et à court terme, a baissé de 25 points de base en lien avec l'amélioration du risque chez les grandes IMF.

L'évolution du taux de rendement des emplois de JADA, y compris les placements, sur la période 2021-2023, se présente comme suit :

Tableau 30: Evolution du taux de rendement des emplois (y compris les placements) 2021-2023

En %	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Taux de rendement des emplois y compris les placements	4,5%	4,1%	-0,45 pts	4,3%	0,20 pts

Source : JAIDA

Rappelons que le coût moyen des ressources de JAIDA a également baissé sur cette période de 33 points de base. Cette amélioration est due en partie à l'émission obligataire par placement privé de 2021 pour un montant de 200 MDH. Cette opération a permis une baisse plus importante du coût de refinancement par rapport à la baisse des rendements sur les prêts au IMF.

IV.5.7. POLITIQUE DE REFINANCEMENT

Durant ces trois dernières années, JAIDA a adopté une stratégie de refinancement axée sur la diversification de ses ressources et l'optimisation de leur répartition et de leurs coûts. Le financement de JAIDA a été assuré par ses fonds propres, des émissions obligataires, des dettes subordonnées, et des ressources bancaires ponctuelles.

A ses débuts (2007 et 2008), JAIDA contractait principalement des emprunts bancaires de type long terme et de rang senior. Actuellement, JAIDA privilégie des emprunts bancaires de maturités courtes (entre 3 mois et 2 ans). Ces emprunts sont utilisés comme solution d'appoint et de relais pour couvrir les nouvelles demandes de tirages des clients en attendant le déblocage de fonds en cours d'instruction conformément au plan budgétaire.

L'année 2021 a connu la réalisation de la mission sur la structuration du passif de JAIDA. Cette même mission a permis de dresser une feuille de route refinancement pour l'optimisation du coût de la dette de la société.

En application des directives de la feuille de route, JAIDA a levé 200 MDH sur une opération d'émission obligataire privée réalisée en novembre 2021. Les conditions favorables des bons du trésor ont permis d'améliorer la maturité et de sortir avec un taux en parfaite concordance avec les objectifs d'optimisation fixés par le Conseil d'Administration de JAIDA.

L'année 2021 a également été marquée par l'encaissement des fonds du programme Millenium Challenge Corporation (MCC) suite à la signature de l'avenant n°3 du contrat de prêt entre JAIDA et le MEF. Cet emprunt à caractère subordonné permet à JAIDA de renforcer sa capacité à financer le secteur.

En 2022, JAIDA a sécurisé son besoin en refinancement du 2ème semestre 2022 à travers la mise en place de deux lignes de refinancement relais avec les banques locales : 150 MDH sur 24 mois au taux de 3,4% et 50 MDH Spot de 3 mois au taux de 3,35%.

Au 31 décembre 2022, les ressources d'endettement de JAIDA s'élevaient à 485 MDH constitué de 41% dettes bancaires, 34% émissions obligataires et 24% dettes subordonnées.

Afin de diversifier davantage ses ressources de financement, JAIDA a déposé une demande d'agrément auprès de BAM le 10 juin 2022 pour recevoir des fonds du public supérieur à 1an. Il s'agit d'une obligation réglementaire imposée par le régulateur afin de remplir les prérequis juridiques nécessaires à l'émission de BSF.

En 2023, JAIDA a obtenu l'agrément de Bank Al-Maghrib pour lever des fonds auprès du public avec une maturité supérieure à un an. Suite à cette approbation, le programme d'émission BSF, plafonné à 400 MDH, a été enregistré auprès de l'Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux (AMMC) le 27 septembre 2023. La première levée de fonds, s'élevant à 200 MDH, a été réalisée le 21 décembre 2023.

À la clôture de l'exercice 2023, JAIDA a enregistré des capitaux propres de 484 millions DH, soit une augmentation d'environ 1 million de DH par rapport à décembre 2022. Parallèlement, les ressources d'endettement ont atteint 466 millions DH, marquant une baisse de 20 millions DH par rapport à décembre 2022. Cette évolution reflète le maintien d'une structure financière équilibrée face aux fluctuations discontinues et cycliques des demandes de financement des IMF.

Au 31 décembre 2023, les ressources d'endettement de JAIDA sont réparties 72% émissions obligataires/BSF, 16% dettes bancaires et 12% dettes subordonnées.

La stratégie de refinancement de JAIDA ne se limite pas à diversifier ses sources de financement au niveau national, mais vise également à mettre en place des lignes de crédit accompagnées de programmes d'assistance technique fournis par des bailleurs de fonds étrangers.

Dans ce cadre, JAIDA a réussi à négocier une ligne de financement de 10 millions d'euros à taux variable avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Toutefois, en raison de la hausse des taux d'intérêt, JAIDA n'a pas pu procéder au déblocage de cette ligne de crédit. Cette situation a conduit JAIDA à chercher des alternatives plus avantageuses pour ses besoins financiers.

En décembre 2023, JAIDA a établi une seconde ligne de crédit, cette fois avec l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), pour un montant équivalent de 10 millions d'euros à taux fixe. Ce financement sera utilisé par JAIDA en 2024 pour atteindre les objectifs de production budgétisés.

IV.5.8. POLITIQUE D'OCTROI DE CREDIT

Le processus d'octroi de crédit par JAIDA reflète les attentes des actionnaires de JAIDA, ses créanciers, son organisme de supervision (Bank Al Maghrib), ainsi que celles des clients de JAIDA. Ce processus fait intervenir deux instances: Le Comité de Crédit pour les montants inférieurs à 10 MDH et le Comité des Grands Risques - émanant du Conseil d'Administration- pour les montants de plus de 10 MDH.

Les critères généraux d'éligibilité à un crédit JAIDA sont :

- Être une personne morale opérant dans le secteur du microcrédit depuis au moins deux ans ;
- Disposer d'un agrément autorisant à exercer son activité ;
- Disposer de comptes audités pour les deux derniers exercices précédant la demande de crédit ;
- Facultatif : Rating financier.

A ces critères se rajoutent des limites spécifiques à JAIDA qui prennent en considération son exposition en fonction de la taille du portefeuille de l'IMF, les fonds propres de l'IMF et les fonds propres de JAIDA.

Après analyse de l'éligibilité, JAIDA propose à l'IMF les caractéristiques de la ligne de financement (Montant, taux, maturité, délai de grâce, conditions de déblocages, période de tirage, reportings et engagements attendus de l'emprunteur, etc.) Cette proposition de financement est formalisée par l'envoi d'un « term sheet ».

La tarification indiquée dans le term sheet est réputée à titre indicatif jusqu'à la production par JAIDA d'un rapport de due diligence (revue financière et institutionnelle approfondie de l'IMF). Les modalités de cette due diligence (Liste des documents, planning et durée de la mission etc.) sont communiquées par écrit au client. Le dossier de crédit dont fait partie le rapport de due diligence est transmis aux membres du Comité de Crédit (ou Comité des Grands Risques si le montant du crédit dépasse 10 MDH) pour étude avant la prise de la décision lors d'une réunion dudit comité.

En cas d'avis favorable, JAIDA établit un contrat définitif, dont la pièce centrale est la convention de crédit, devant être signé par les deux parties (JAIDA et le client). JAIDA peut appliquer des covenants (engagements) dans la cadre du contrat de prêt, et ce en fonction de la taille et de la situation financière de l'institution cliente. Ces covenants sont exprimés par des seuils limites pour un certain nombre d'indicateurs ou de ratios.

IV.5.9. RESEAU DE DISTRIBUTION

JAIDA couvre sa clientèle à partir de son siège social à Rabat.

IV.5.10. RESSOURCES MATERIELLES

JAIDA dispose d'un système d'information intégré (SAGE1000) contenant deux modules interconnectés : un module financement/refinancement et un module comptabilité. Ce système permet d'effectuer les opérations suivantes : saisie des lignes de crédit accordés, saisies des déblocages effectués, saisies des remboursements des

échéances, calcul automatique et recalcul des tableaux d'amortissement en cas de modifications apportées aux contrats.

Elle dispose également d'outils distincts pour le traitement de la paie « AGIRH » et des solutions développées en interne pour la préparation des impôts et la transmission des reporting réglementaires.

Un suivi extra-comptable est assuré sur Excel pour contrôle.

IV.5.11. POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT

La politique de développement de JAIDA durant les trois dernières années s'est basée sur la consolidation de son positionnement stratégique de Financier / Expert auprès des IMF avec un mode d'intervention plus ciblé :

- Permettre aux petites IMF d'augmenter leur compétitivité sur le marché notamment à travers le lancement du fonds de garantie pour le soutien des petites et moyennes IMF et en mettant à disposition de ces acteurs l'expertise de JAIDA;
- Encourager les IMF à se positionner sur des segments inexploités ;
- Accompagnement des services d'assistance technique permettant aux IMF de former les agents sur les nouveaux segments / produits et d'améliorer la gestion des risques en interne

L'année 2021 a été marquée par la reprise d'activité des institutions de microfinance, JAIDA a augmenté son encours moyen par IMF pour soutenir les opérations de restructuration et de consolidation des financements des AGR auprès des IMF entreprises par les acteurs de la microfinance au Maroc.

L'année 2022 a été marquée par des programmes de restructuration des créances et de mobilisation de nouvelles lignes de financement et une introduction par JAIDA dans le cadre du fonds de garantie de TAMWILCOM pour aider les institutions en difficultés à retrouver leur situation stable d'avant la crise sanitaire.

L'année 2023 a été marquée par la forte contribution de JAIDA dans le soutien aux institutions de microfinance (IMF) au Maroc en les accompagnant à travers le Fonds de Garantie mis en place par TAMWILCOM. Cette initiative vise principalement à soutenir les petites et moyennes structures du secteur. JAIDA a ainsi débloqué de nouvelles lignes de financement et a fourni un accompagnement et des plans de restructuration spécifiques à toutes les IMF en difficulté.

IV.5.12. POLITIQUE DE PARTENARIAT

La politique de partenariat de JAIDA repose sur le partage des objectifs en termes de développement social conformément à la mission de la Société. Celle-ci est par conséquent partenaires de plusieurs opérateurs : locaux ou étrangers, Organisations Non-Gouvernementales, entreprises publique ou privées, administrations ... etc.

Depuis sa création, JAIDA a signé des conventions de partenariats avec des parties prenantes multiples nationales et internationales. Les partenariats se font en général autour d'un ou de plusieurs projets, les critères les plus importants pour JAIDA sont l'intérêt dudit projet et ses objectifs en termes de développement social, et l'utilité ainsi que la capacité du partenaire de répondre à ses engagements.

Durant ces dernières années, JAIDA a réussi à concrétiser 4 partenariats majeurs :

La Banque européenne d'investissement (BEI)

En 2023, JAIDA et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont identifié des opportunités de soutien au secteur des coopératives au Maroc à travers une gamme de services financiers et non financiers. Cette initiative vise à répondre aux besoins spécifiques des coopératives marocaines en matière de services financiers et non financiers, tout en définissant l'approche que les institutions de microfinance (IMF) et JAIDA pourraient adopter pour servir ce secteur.

Ce partenariat entre JAIDA et la BEI illustre l'engagement des deux institutions à soutenir le développement économique et social du Maroc, en renforçant le secteur des coopératives à travers des solutions financières adaptées.

Le Programme d'assistance technique, associé à la facilité de financement de la microfinance et de soutien à l'inclusion financière dans le voisinage méridional de l'Union Européenne, a permis de mener deux études stratégiques :

La première a identifié, pour le secteur de la microfinance au Maroc et pour JAIDA, des opportunités de soutien au secteur marocain des coopératives, notamment via une offre de services financiers et non financiers. La seconde étude a mis en lumière des opportunités pour JAIDA en matière d'appui technique aux institutions de microfinance (IMF) marocaines, ainsi que de renforcement des standards de reporting environnemental et social des IMF auprès du fonds JAIDA.

Le 17 avril 2024, la Banque européenne d'investissement (BEI), en partenariat avec la Délégation de l'Union européenne au Maroc, la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM), JAIDA, et le Centre Mohammed VI de soutien à la Microfinance Solidaire (CMS), a organisé une journée de réflexion stratégique à Skhirat. Cet événement, axé sur l'avenir de la microfinance au Maroc, a été l'occasion de présenter une synthèse des enquêtes et études réalisées. De plus, il a permis de créer un espace d'échanges entre experts nationaux et internationaux.

Cette journée marque l'aboutissement d'un partenariat fructueux entre les parties prenantes, illustrant l'engagement collectif et les efforts coordonnés pour faire avancer le secteur de la microfinance au Maroc.

La convention de prêt de 10 millions d'euros signée entre JAIDA et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en décembre 2020 visait à soutenir les activités de microcrédit au Maroc. Au 30 juin 2024, cette convention n'est plus en vigueur.

La Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM)

Le 24 décembre 2020, la FNAM et JAIDA ont signé une convention de partenariat visant à :

- Financer la croissance des IMF ;
- Apporter une assistance technique au profit des IMF ;
- Renforcer la capacité de la FNAM ;
- Développer des espaces de veille, d'information, d'échange et de diffusion des meilleures pratiques de la microfinance ;
- Développer des moyens et outils à mettre à la disposition des acteurs pour faciliter la prise de décision ;
- Organiser de manière périodique des actions et des événements liés au secteur de la Microfinance.

Le partenariat de JAIDA avec la FNAM se concentre sur le suivi régulier de la situation du secteur du microcrédit au Maroc. L'horizon de ce partenariat est axé sur une collaboration continue pour comprendre les besoins sectoriels, discuter des défis rencontrés et du potentiel de croissance du secteur. L'objectif est de contribuer de manière significative au développement durable du secteur en partageant des informations, en favorisant le dialogue et en explorant des moyens de renforcer la microfinance au Maroc.

JAIDA contribue chaque année au développement du secteur à travers des partenariats avec son écosystème notamment avec la Fédération nationale des associations de microcrédit (FNAM) ou le Centre Mohammed VI de soutien à la microfinance solidaire (CMS).

Le Centre Mohamed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire (CMS)

Le 18 mars 2021, le Centre Mohamed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire (CMS) et JAIDA ont signé une convention de partenariat visant à renforcer la relation stratégique entre les deux institutions et à développer des actions communes en matière d'accompagnement du secteur de la microfinance au Maroc.

JAIDA travaille en étroite collaboration avec le CMS pour fournir un accompagnement et un soutien technique au secteur de la microfinance. L'horizon de ce partenariat est axé sur la mise en place d'actions concrètes, telles que le parrainage de projets et la création de programmes de formation en partenariat avec d'autres acteurs. Ces actions visent à renforcer les compétences du personnel et la gouvernance des Associations de Microcrédit Marocaines. Le partenariat est conçu pour être à long terme, offrant un soutien continu au secteur.

En 2023, JAIDA a alloué l'équivalent de 3% de ses revenus bruts aux lauréats de tous les événements que JAIDA sponsorise tels que le prix de « Lalla Al Moutaaouina », le programme « génération solidaire » ou encore le « prix national du micro-entrepreneur ».

La Fondation CDG

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes qui s'inscrit dans une volonté collective de mettre l'accent sur l'inclusion économique et sociale des groupes de jeunes défavorisés, la Fondation CDG, JAIDA, le CMS et la FNAM, ont conclu, le 24 juin 2020, une convention de partenariat visant à contribuer collectivement à apporter des solutions adaptées aux besoins des jeunes confrontés à des difficultés d'accéder au financement de leur microprojet. Ce programme annuel se caractérise, chaque année, par un appel à candidature lancé auprès des IMF en vue d'identifier des projets en cours de création ou de création récente éligibles au soutien du programme.

Le partenariat entre JAIDA et la Fondation CDG a pour objectif la promotion de l'impact socio-économique de la microfinance. L'horizon de ce partenariat vise à mettre en place des ateliers pour explorer les opportunités de collaboration. L'accent est mis sur la manière dont les deux entités du Groupe CDG peuvent travailler ensemble pour répondre aux besoins des activités génératrices de revenu à l'échelle nationale. Ce partenariat stratégique a une portée à long terme, avec un engagement continu pour améliorer les conditions socio-économiques à travers la microfinance.

Dans le cadre de son objectif de promotion de l'impact socio-économique, JAIDA a participé, en partenariat avec la Fondation CDG, au 1er forum national de l'emploi associatif qui a eu lieu les 5 et 6 mai 2024 au complexe administratif et culturel des Habous et Affaires Islamiques.

Cet événement, organisé par le Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement Chargé des Relations avec le Parlement, était l'occasion de promouvoir l'emploi associatif et de sensibiliser les jeunes sur l'importance de l'engagement citoyen. Les participants ont assisté à des conférences et à des ateliers animés par des experts, sur les métiers et les compétences du travail associatif ainsi que le cadre juridique et réglementaire régissant l'emploi associatif.

PARTIE V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

V.1. JAIDA ET SA STRATEGIE RSE

JAIDA a été créée par des partenaires nationaux et internationaux, engagés dans l'action sociale et le développement durable : la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), la Banque Allemande d'aide au développement (KfW), la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), l'Agence Française de Développement (AFD). Barid Al Maghrib (Poste Maroc) a rejoint le tour table en 2010.

A travers son action, JAIDA contribue à la création d'emplois, à l'augmentation des revenus et à l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires directs et indirects du secteur de la microfinance. Aussi, ses actions ont pour but d'atteindre d'améliorer les chiffres en termes d'inclusion financière nationale.

La mission de JAIDA consiste à financer les associations de microcrédit en vue de promouvoir le financement des activités génératrices de revenu de manière à lutter activement contre la pauvreté. JAIDA, depuis 2007, remplit cette mission en apportant les concours financiers et techniques aux institutions de microfinance qui développent, elles, une offre de microcrédit adaptée au profil de ses clients.

En outre, JAIDA met toute son expertise au service de ses partenaires à travers la mise en œuvre de programmes d'assistance technique pour appuyer le développement des IMF et améliorer leur efficacité opérationnelle. Convaincu que la microfinance est un outil puissant de développement social et de réduction de la pauvreté, JAIDA contribue également au développement structurel du secteur par la coordination et l'harmonisation des activités des bailleurs de fonds internationaux.

JAIDA combine ainsi le financement et l'accompagnement conformément à son plan stratégique et intervient en complémentarité avec les autres acteurs du secteur (système bancaire, capitaux privés...) pour accompagner le développement structurel du secteur. En réalisant ses missions et sa raison d'être JAIDA prône par le simple fait de ses activités l'inclusion financière et endosse de fait un rôle de catalyseur pour un développement national et inclusif.

Le dialogue régulier initié par JAIDA avec ses parties prenantes a permis de formaliser, dans une cartographie appelée « matrice de matérialité », les enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) les plus importants pour les principales parties prenantes de JAIDA et pour l'organisation, et de les hiérarchiser en fonction des objectifs et des attentes de ceux-ci.

Cette analyse de matérialité permet de hiérarchiser les enjeux les plus importants au regard des activités de JAIDA et de son impact. Les enjeux identifiés ont nourri la réflexion stratégique autour de la démarche RSE. Ils contribuent aux engagements pris par JAIDA et sont alignés sur les objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par les 193 États qui composent l'ONU.

Les enjeux sélectionnés répondent aux risques et enjeux sociétaux majeurs, identifiés et hiérarchisés via une enquête de matérialité menée auprès des parties prenantes identifiées à partir des impacts des activités de JAIDA et son contexte, en interne et en externe. 7 catégories de parties prenantes ont émergé et 17 consultations ont été faites pour la matérialité.

Cette liste des enjeux RSE s'est basée sur une matrice de matérialité qui a permis par la suite de définir les principaux enjeux RSE pour JAIDA. La matrice est présentée ci-après :



À partir de cette matrice et des risques extra-financiers inhérents à l'activité de l'entreprise, JAIDA a classé les enjeux selon le résultat de la matrice (du plus important au moins important) et a élaboré son rapport selon dix priorités identifiées et regroupées dans les quatre engagements ESG qui guident les actions de JAIDA :

Être catalyseur d'un développement national inclusif (nos priorités sociétales et économiques)

- 1 Favoriser et généraliser l'accès de tous aux services de microcrédit
- 2 Supporter la création d'activités génératrices de revenus durables
- 5 Développer des offres diversifiées en faveur de nos clients
- 3 Capacité de JAIDA à s'inscrire dans un programme de développement multi-acteurs, multi-pays, secteur public/privé
- 6 Mesurer l'impact économique et social de la microfinance sur la société
- 4 Contribuer à l'autonomisation de la femme
- 7 Soutenir la digitalisation et l'innovation dans le secteur

Être exemplaire en matière de gouvernance responsable (nos priorités en matière de gouvernance)

- 9 Être exemplaire en matière de conformité réglementaire
- 8 Assurer une bonne gouvernance
- 11 Organisation de la gestion des risques
- 13 Établir un environnement des affaires éthique et transparent
- 10 Coopération avec des organisations nationales, internationales et milieu associatif
- 12 Sécurité informatique et protection des données

Offrir à nos collaborateurs un cadre idoine pour une performance inclusive (nos priorités sociales)

- 16 Égalité Hommes-Femmes et égalité des chances
- 17 Offrir aux collaborateurs une bonne qualité de vie au travail
- 15 Développer les compétences et l'employabilité
- 14 Fidélisation et attractivité des rémunérations
- 18 Assurer la santé et la sécurité au travail des collaborateurs

Agir en faveur de l'environnement (nos priorités environnementales)

- 21 Soutenir les populations rurales et agricoles face aux changements climatiques
- 19 Financer des projets à impact positif sur l'environnement
- 20 Politique interne en matière de responsabilité environnementale

V.2. RESPONSABILITE SOCIETALE ET ECONOMIQUE DE JAIDA

La microfinance est un axe stratégique défini par les Nations Unis comme étant un outil d'inclusion financière favorisant l'accès aux services de base comme la santé, la sécurité alimentaire, l'éducation, l'énergie et l'habitat. Ce secteur confère à JAIDA un rôle de catalyseur pour un développement national et inclusif.

JAIDA est ainsi engagée à contribuer à l'effort mondial pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, et ce, pour un monde économiquement stable et viable pour les générations futures.

Sur un encours de 933 millions de dirhams à fin 2023, plus de la moitié du portefeuille JAIDA est destiné au financement des activités génératrices de revenus (AGR) dans le monde rural, le reste (48%) est destiné aux zones urbaines.

L'inclusion financière promue par JAIDA à travers la microfinance touche une variété de secteurs. En 2023, la répartition moyenne des activités financées est la suivante : le commerce (38%), l'agriculture (38%), l'artisanat (11%) et autres (13%).

JAIDA s'engage dans la réalisation des ODD à travers 3 priorités sociétales et économiques essentielles :

- Diversifier ses offres aux clients
- Soutenir la création d'activités génératrices de revenus durables ;
- Agir pour le milieu rural.

Diversifier ses offres aux clients

JAIDA offre un panel de produits et de services diversifiés et innovants tout en accompagnant l'ensemble du secteur de la microfinance au Maroc par son implication auprès de parties prenantes de la société civile nationale et internationale. L'objectif principal de JAIDA est d'offrir des lignes de financements selon des thématiques régionales et diversifiées.

JAIDA accompagne son offre de financement par une assistance technique : les clients bénéficient d'un accompagnement dans l'amélioration de leurs processus de gestion, dans le but de renforcer leurs capacités institutionnelles, maîtriser le risque et mieux exploiter les ressources.

Soutenir la création d'activités génératrices de revenus durables

JAIDA participe, depuis 2014, au programme national d'appui aux activités génératrices de revenus (AGRs) via le microcrédit, organisé par la Fondation CDG en partenariat avec le Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire et la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit.

Il a pour objectif de contribuer à la lutte contre l'exclusion sociale des jeunes par la promotion de l'auto-emploi, contribuant ainsi à leur insertion et leur autonomie économique. Cette initiative volontariste permet l'identification et le soutien financier d'initiatives en matière d'AGRs portées par des micro-entrepreneurs, femmes et hommes, accompagnés par les IMF, et dont la viabilité et la pertinence ont valu à ces projets un préfinancement de la part de ces dernières.

Agir pour le milieu rural.

Le milieu rural a toujours été un axe stratégique d'intervention pour JAIDA. Dès 2010, soit 3 ans après sa création, JAIDA a signé une convention de prêt avec le Ministère de l'Economie et des Finances portant sur un montant de 6 millions d'euros accordé par la République italienne à travers son instance de Coopération Internationale et exclusivement destinés au financement du programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural à travers le soutien au secteur du micro-crédit.

JAIDA a le rôle central d'opérateur de financement afin d'optimiser l'affectation des fonds aux 2 programmes suivants :

- Le premier programme consiste en l'affectation d'un million d'euro au profit de cinq IMF destiné à doter ces institutions des moyens nécessaires pour développer de nouveaux produits de microcrédits en zone rurale ;
- Le deuxième programme est destiné à toutes les associations marocaines qui auront besoin d'un appui financier pour octroyer des microcrédits en milieu rural avec une priorité donnée aux entrepreneurs des secteurs de l'agriculture et de l'élevage, avec à la clé un montant de 5 millions d'euro.

Depuis son démarrage, 7 IMFs ont bénéficié de la ligne (Al Amana, Attawfiq, Arrawaj, Attadamoune, Al Karama, Inmaa et Atil). JAIDA continue de promouvoir le programme de coopération italienne auprès des IMFs qui interviennent dans le rural. Au 31 décembre 2023, l'encours de cette ligne est de 27 MDH.

Depuis 2013, JAIDA finance un acteur de référence en matière de financement de la petite agriculture, TAMWIL EL FELLAH. A travers cette relation, JAIDA et TEF réitèrent leurs engagements dans le cadre du soutien au Plan MAROC VERT en promouvant des petites et moyennes exploitations agricoles présentant des projets rentables et viables mais exclues du financement bancaire classique.

Tableau 31: Evolution des indicateurs sociétaux et économiques de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Part des AGRs financées féminines	37%	39%	2 pts	45%	6 pts
Part des AGRs financées dans le milieu rural	54%	54%	0 pts	52%	-2 pts
Encours (en millions de DH)	915	911	-0,4%	933	2,4%

Source : JAIDA

Encours quasi-stables sur la période 2021-2022 avec une légère croissance de 2,4% en 2023. La part des AGRs financées féminines passe de 37% en 2021 à 39% en 2022 et à 45% en 2023. La part des AGRs financées dans le milieu rural passe de 54% en 2021 à 52% en 2023.

V.3. RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE DE JAIDA

Conformité aux bonnes pratiques en matière de responsabilité environnementale :

Le modèle de fonctionnement de JAIDA avec un capital humain de 8 collaborateurs dénote une conception optimale qui fait que la consommation d'énergie et la quantité de déchets sont très limités.

Un certain nombre de mesures sont également prises pour éviter le gaspillage des ressources comme :

- La réduction de la consommation de papier grâce au recours à la digitalisation des documents internes et la dématérialisation, autant que possible, des réunions des comités internes de JAIDA ainsi que celles de ses instances de gouvernance ;
- Les économies d'énergie et la limitation du matériel jetable grâce à la mise à disposition d'équipements réutilisables (cuisine, ustensiles) et ce, afin de réduire la production de déchets.

Financer des projets à impact positif sur l'environnement :

JAIDA a inclus dans sa convention d'ouverture de crédit plusieurs axes portant sur la promotion des pratiques pour le respect de l'environnement, par lesquels l'emprunteur s'engage à adopter des pratiques qui contribuent positivement à la planète.

En effet, une clause environnementale impose à l'emprunteur de s'engager à communiquer au prêteur l'ensemble des procédures et diligences qu'il conduit en matière de protection de l'environnement et à effectuer ses propres diligences et analyses sur les projets aux fins de s'assurer que ceux-ci n'aient pas un impact négatif fort et irréversible sur l'environnement.

Les fonds de JAIDA ne peuvent pas être utilisés pour financer les projets pouvant induire un danger pour l'environnement, la santé ou la sécurité. Ainsi, les financements ne peuvent concerner la production, la passation de marché ou une décharge intentionnelle de polluants organiques persistants (POP) identifiés comme étant de

grande préoccupation pour la communauté mondiale, tout pesticide ou produit chimique industriel ou du consommateur qui est classé comme « interdit » ou « strictement réglementé » dans le cadre du « Programme Avant le Consentement Informé » ; ou un produit (y compris une émission ou un effluent) qui est interdit ou strictement contrôlé parce que ses effets toxiques sur l'environnement créent un risque sérieux pour la santé publique.

Soutenir les populations rurales et agricoles face au changement climatique :

Depuis des années, dans le monde entier, une agriculture nouvelle se développe combinant les nouvelles pratiques, plus respectueuses pour l'environnement, répondant bien aux besoins de la population rurale et favorisant une alimentation saine. JAIDA contribue au développement des nouvelles pratiques agricoles et ne demandant pas un investissement financier lourd. Le microcrédit accompagné de JAIDA est adapté pour soutenir le démarrage de ces nouvelles filières. La stratégie adoptée par JAIDA concernant le domaine de l'agriculture a pour ambition de combiner la poursuite de la sécurité alimentaire (ODD 2) avec le développement économique et social (ODD 8), tout en respectant l'environnement.

Tableau 32: Evolution des indicateurs environnementaux de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Nombre de papiers de ramettes utilisés (en unité)	40	40	-	40	-
Consommation en électricité et en eau (en DH)	44 828	12 000	-73%	41 357	>100%

Source : JAIDA

V.4. RESPONSABILITE SOCIALE DE JAIDA

La politique de ressources humaines :

Le capital humain porte le cœur de la mission de JAIDA qui est de mettre toute son expertise au service de ses clients que sont les institutions de microfinance, de renforcer ses accompagnements et son rôle de catalyseur pour un développement national et inclusif. Pour cela, JAIDA veille à renforcer les compétences métiers et développer les compétences transverses de ses collaborateurs.

Par ses politiques de recrutement, de formation et de gestion des carrières, JAIDA se donne les moyens de créer un environnement propice au développement individuel.

La politique de ressources humaines de JAIDA englobe des directives qui constituent une base saine pour une gestion efficace de son capital humain. Ces directives inspirent tous les collaborateurs dans leurs actions et leurs relations aux autres.

La première responsabilité des ressources humaines est de contribuer à la qualité de la gestion des ressources humaines en proposant des politiques appropriées et en veillant avec équité à la cohérence de leur application.

Priorités sociales :

JAIDA veille à améliorer les compétences et l'employabilité de ses collaborateurs et les accompagner dans leur évolution professionnelle à travers :

- **Le renforcement de son attractivité par une politique de recrutement et d'intégration efficace ;**
- **La mise en place d'un plan de formation pour le développement des compétences :** Le plan de formation 2023 s'est articulé à la fois autour de formations métiers prévues pour répondre à un besoin lié à la maîtrise du poste et à la progression professionnelle, mais aussi autour de la formation d'aptitudes transversales pour développer les compétences comportementales et de leadership des collaborateurs de JAIDA. Le budget de formation 2023 s'est élevé à 250 KDH dont 73% ont été consommés sur l'année. Les collaborateurs ont bénéficié de sessions d'apprentissage via l'Académie CDG et dans d'autres académies spécialisées.
Les formations qui ont eu lieu entre 2021 et 2023 sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 33: Evolution du budget de formation au sein de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	2023
Budget de formation (En KDH)	200	250	250
Part de l'effectif formé	63%	63%	100%

Source : JAIDA

- **Valoriser la performance et l'individualisation des parcours ;**
- **Offrir des conditions favorables pour un meilleur développement des salariés.**

L'inclusion, la diversité et l'égalité des chances sont essentielles pour créer un milieu de travail enrichissant pour tous, mais aussi pour favoriser une variété de points de vue qui stimule l'innovation au sein des équipes et la performance de l'entreprise. JAIDA privilégie ainsi l'égalité des chances en matière de recrutement, de formation, de rémunération, d'affectation et d'évolution professionnelle.

Pour cet objectif et lutter contre les stéréotypes, JAIDA se base sur des critères objectifs, comme les compétences, l'expérience et la qualification professionnelle des candidats et des collaborateurs et s'applique au quotidien à demeurer fidèles à ces valeurs.

L'inclusion, la diversité et l'égalité des chances sont définis au sein de JAIDA comme suit :

- **Inclusion** : JAIDA propose à ses collaborateurs un environnement de travail excluant toute forme de discrimination (genre, handicap, religion, âge, l'apparence physique, l'état de santé, l'origine régionale, les opinions politiques etc.). La politique des ressources humaines s'appuie sur le Code du Travail Marocain ainsi que les décrets d'application afférents en matière de non-discrimination pour définir ses orientations en la matière ;
- **Diversité** : JAIDA mise sur des équipes diversifiées par leur expérience, leur histoire, leurs points de vue et leur genre. La richesse des équipes repose sur leurs différences, qui sont des sources de complémentarités.
- **Égalité des chances** : JAIDA fait la promotion de l'égalité des chances et favorise l'inclusion dans tout le cycle de vie des collaborateurs (de leur recrutement à leur départ de l'entreprise) et des projets. Ce faisant, l'entreprise mise sur l'équité salariale et propose de nombreuses possibilités de perfectionnement, de développement et de formation. Afin d'offrir les mêmes possibilités aux personnes qui ont des responsabilités familiales, personnelles ou autres, JAIDA encourage la flexibilité des horaires de travail, et favorise le télétravail quand cela est possible.

Evolution de l'effectif de JAIDA

Le tableau suivant présente l'évolution de l'effectif par genre de JAIDA sur la période 2021-2023 :

Tableau 34: Evolution de l'effectif par genre de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	2023
Effectif global	8	8	8
Dont Femmes	3	3	3
Dont Hommes	5	5	5

Source : JAIDA

L'effectif de JAIDA reste stable entre 2021 et 2023 et s'élève à 8. Le modèle de fonctionnement de JAIDA avec un capital humain adapté de 8 collaborateurs dénote une conception optimale qui fait que la consommation d'énergie et la quantité de déchets sont très limités.

La répartition par catégorie professionnelle sur la période 2021 - 2023 se présente comme suit :

Tableau 35: Répartition de l'effectif de JAIDA par catégorie professionnelle 2021-2023

En KDH	2021	2022	2023
Effectif	8	8	8
Part des responsables	5	5	5
<i>Dont Femmes</i>	2	2	2
Part des cadres	1	1	1
<i>Dont Femmes</i>	-	-	-
Part des employés	2	2	2
<i>Dont Femmes</i>	1	1	1

Source : JAIDA

La répartition par type de contrat sur la période 2021 - 2023 se présente comme suit :

Tableau 36: Evolution des effectifs de JAIDA par type de contrat 2021-2023

En KDH	2021	2022	2023
Effectif	8	8	8
<i>Nature de contrat CDI</i>	100%	100%	100%

Source : JAIDA

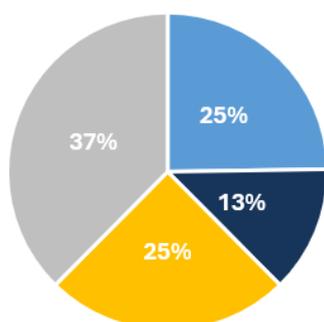
Répartition de l'effectif de JAIDA par ancienneté sur la période 2021 – 2023 se présente comme suit :

Tableau 37: Répartition de l'effectif de JAIDA par ancienneté 2021-2023

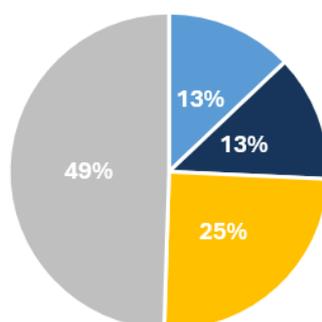
En KDH	2021	2022	2023
Part des collaborateurs avec une ancienneté inférieure à 2 ans	2	1	1
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 2 et 5 ans	1	1	1
Part des collaborateurs avec une ancienneté entre 6 et 10 ans	2	2	2
Part des collaborateurs avec une ancienneté supérieure à 10 ans	3	4	4

Source : JAIDA

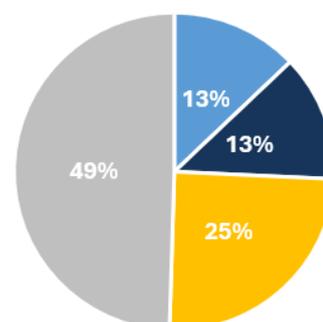
Répartition de l'effectif par ancienneté en 2021



Répartition de l'effectif par ancienneté en 2022



Répartition de l'effectif par ancienneté en 2023



■ < 2 ans ■ Entre 2 et 5 ans ■ Entre 6 et 10 ans ■ 10 ans et +

L'évolution des principaux indicateurs concernant les ressources humaines de JAIDA sur la période 2021- 2023 se présente comme suit :

Grèves	2021	2022	2023
Nombre de jours de grèves	0	0	0

Source : JAIDA

Accidents de Travail	2021	2022	2023
Nombre accidents de travail	0	0	0

Source : JAIDA

Licenciements	2021	2022	2023
Nombre de licenciements	0	1	0

Source : JAIDA

Démissions	2021	2022	2023
Nombre de démissions	0	0	0

Source : JAIDA

Recrutements	2021	2022	2023
Nombre de recrutements	1	1	0

Source : JAIDA

Litiges sociaux	2021	2022	2023
Nombre de litiges sociaux	0	0	0

Source : JAIDA

En prenant en considération son effectif actuel, qui est de 8 personnes, JAIDA ne remplit pas les conditions pour avoir des représentants de personnel.

PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYEN TECHNIQUE

L'évolution des investissements effectués par JAIDA, durant la période 2021-2023 se présente comme suit :

Tableau 38: Evolution des investissements de JAIDA 2021-2023

En Dh	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Mobilier de bureau	32 500	14 597	-55,1%	-	-100%
Matériel Informatique	264 594	17 598	-93,3%	33 858	92,4%
Divers aménagements des locaux	-	105 065	100%	-	-100%
Logiciel et étude	277 796	432 391	55,6%	134 980	-68,8%
Investissement financier	-	-	-	-	-
Total	574 890	569 651	-0,9%	168 838	-70,4%

Source : JAIDA

En 2021, l'investissement global réalisé s'est chiffré à 575 KDH. L'essentiel des investissements nets (48,3%) concerne les logiciels & études et (46%) le matériel informatique.

En 2022, JAIDA a investi 432 KDH pour la mise à niveau du SI SAGE (nouvelle version) ainsi que la mise à niveau de son site web. L'investissement global de l'année 2022 est de 569 KDH.

En 2023, l'investissement global réalisé s'est chiffré à 169 KDH. L'essentiel des investissements nets (79,9%) concerne les logiciels & études et (20%) le matériel informatique.

Sur la période 2021-2023, l'investissement financier de JAIDA était nul.

PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE DE JAIDA

VII.1. INDICATEURS FINANCIERS SELECTIONNES

Les principaux indicateurs du compte des produits et charges de JAIDA sur la période 2021-2023 se présentent comme suit :

Tableau 39: Evolution des principaux indicateurs financiers du CPC de JAIDA 2021- 2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Produit net bancaire	23 545	24 259	3,00%	26 875	10,78%
Résultat brut d'exploitation	15 459	16 284	5,30%	18 043	10,80%
Résultat net	1 075	10 407	>100%	726	-93,03%

Source : JAIDA

Au titre de l'exercice 2022 :

- Le produit net bancaire a augmenté de 3% pour s'établir à 24,3 MDH en 2022 contre 23,5 MDH en 2021. Cette hausse s'explique principalement par la baisse des charges d'exploitation bancaires de 15% due aux opérations d'ingénierie financière, à l'instar du remplacement de la dette publique par de la dette bancaire contractée avant la hausse des taux à fin 2022, mises en place par JAIDA dans le but de renforcer son passif et d'optimiser son coût de refinancement. La baisse des produits d'exploitation bancaires de 5% est justifiée par la baisse des intérêts et produits assimilés sur titres de créance qui passent de 1,4 MDH en 2021 à 3,2 MDH en 2022.
- Le résultat brut d'exploitation de JAIDA a enregistré une croissance modérée de 5,3% pour s'établir à 16,3 MDH en 2022 contre 15,4 MDH un an auparavant. Cette évolution s'explique essentiellement par l'effet conjugué de :
 - o La hausse de 3% du produit net bancaire, qui passe de 23,5 MDH à fin décembre 2021 à 24,3 MDH à fin décembre 2022 ;
 - o La légère baisse de 1,4% des charges générales d'exploitation qui passent de 8,1 MDH à fin décembre 2021 à 8,0 MDH à fin décembre 2022.
- Le Résultat net de JAIDA ressort à + 10,4 MDH au titre de 2022, soit une augmentation de 1 MDH par rapport à 2021. Cette évolution est principalement due à une hausse significative des reprises de provisions grâce à la reprise de l'intégralité des provisions constatées sur le titre de participation de Zitouna Tamkeen ainsi qu'à la provision sur les créances sensibles et en souffrance auprès des IMF de taille régionale au 31 Décembre 2022.

Au titre de l'exercice 2023 :

- Le produit net bancaire a augmenté de 11% pour s'établir à 26,8 MDH en 2023 contre 24,3 MDH en 2022. Cette hausse s'explique principalement par la baisse des charges d'exploitation bancaires de 24% due à une gestion plus efficace des volumes, notamment une réduction du refinancement moyen d'environ 111 millions DH en glissement annuel ainsi qu'à l'émission obligataire privée réalisée en 2021 sur une longue maturité de 6 ans qui impacte d'une manière significative le coût moyen du refinancement. La baisse des produits d'exploitation bancaires de 3% est justifiée par la baisse des intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC qui passent de 39 MDH en 2022 à 37 MDH en 2023.
- Le résultat brut d'exploitation de JAIDA a enregistré une croissance de 10,8% pour s'établir à 18 MDH en 2023 contre 16,3 MDH un an auparavant. Cette évolution s'explique essentiellement par l'effet de la hausse de 10,8% du produit net bancaire, qui passe de 24,3 MDH à fin décembre 2022 à 26,8 MDH à fin décembre 2023 ;
- Le Résultat net de JAIDA ressort à 0,7 MDH au titre de 2023, soit une baisse 93% par rapport à 2022. Cette évolution est due au provisionnement du cout du risque tenant compte du mécanisme de garantie mis en place par Tamwilcom.

Les principaux indicateurs bilantiels de JAIDA sur la période sous revue se présentent comme suit :

Tableau 40: Evolution des principaux indicateurs financiers bilantiels de JAIDA 2021 - 2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	923 911	967 964	4,80%	965 048	-0,30%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	200 613	NA	75 283	-62,47%
Titres de créance émis	355 817	167 074	-53,00%	333 873	99,84%
Total bilan	1 045 162	996 729	-4,63%	985 915	-1,08%

Source : JAIDA

Au titre de de l'exercice 2022 :

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés, s'établissent à 968 MDH contre 924 MDH à la fin de 2021, soit une hausse de 4,8% principalement expliquée par l'effet combiné de :

- La hausse des créances à vue sur les établissements de crédit qui sont passées de 5,9 MDH au terme de 2021 à 60,4 MDH au terme de 2022 ;
- La baisse des créances à terme qui sont passés de 918,0 MDH au 31 Décembre 2021 à 907,6 MDH au 31 Décembre 2022.

A fin décembre 2022, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'établissent à 200,6 MDH correspondant aux deux lignes de refinancement relais mises en place par JAIDA avec les banques locales afin de refinancer son activité au 2^{ème} semestre 2022.

A fin décembre 2022, les titres de créance émis ont enregistré une baisse de 53% en 2022, passant de 356 MDH à 167 MDH. Cette diminution s'explique principalement par le remboursement de l'émission obligataire souscrite par l'APE en 2017.

Au titre de l'exercice 2023 :

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 965 MDH contre 968 MDH en 2022, soit une baisse de 0,3% expliquée par :

- La baisse des créances à vue qui passent de 60,4 MDH en 2022 à 43,7 MDH en 2023 ;
Compensée par,
- Les créances à terme qui passent de 908 MDH en 2022 à 921 MDH en 2023.

A fin décembre 2023, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'établissent à 75,3 MDH suite au remboursement de 125 MDH.

A fin décembre 2023, les titres de créance émis ont connu une hausse marquée de près de 100%, passant de 167 MDH à 334 DH. Cette augmentation s'explique principalement par la levée de 200 MDH réalisée en 2023 via le programme d'émission de bons de société de financement (BSF).

VII.2. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2023

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de JAIDA S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 540.911 dont un bénéfice net de 726 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de JAIDA au 31 décembre 2023 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des créances sur les associations de micro-crédit	
Risque identifié	Réponse d'audit
<p>Les créances sur les associations de micro-crédit sont porteuses d'un risque de contrepartie qui expose JAIDA à une perte potentielle si les clients s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. JAIDA constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Comme indiqué dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'identification des créances en souffrance ;	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de JAIDA et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par JAIDA ;- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de JAIDA ;- Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;- Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances en souffrance.

<p>- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose JAIDA.</p> <p>Au 31 décembre 2023, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 18 ; il ramène les créances sur les associations de micro-crédit à un montant net de MMAD 921.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur les associations de micro-crédit et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	
---	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT

COOPERS AUDIT MAROC

Sakina BENSOUA KORACHI
Associée

Abdellah LAGHCHAOUI
Associée

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de JAIDA S.A, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 602.092 KMAD (y compris des dettes subordonnées pour 118.569 KMAD) dont un bénéfice net de 10.407 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de JAIDA au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des créances sur les associations de micro-crédit	
Risque identifié	Réponse d'audit
<p>Les créances sur les associations de micro-crédit sont porteuses d'un risque de contrepartie qui expose JAIDA à une perte potentielle si les clients s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. JAIDA constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Comme indiqué dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'identification des créances en souffrance ;- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de JAIDA et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par JAIDA ;- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de JAIDA ;- Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;- Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances en souffrance.

<p>classification des créances et des garanties dont dispose JAIDA.</p> <p>Au 31 décembre 2022, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 11 ; il ramène les créances sur les associations de micro-crédit à un montant net de MMAD 907.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur les associations de micro-crédit et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	
--	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 26 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

DELOITTE AUDIT

Faiçal MEKOUAR
Associé

Sakina BENSOUA KORACHI
Associée

Rapport des Commissaires aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2021

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de **JAIDA S.A**, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 651.646 KMAD (y compris des dettes subordonnées pour 178.529 KMAD) dont un bénéfice net de 1.075 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 17 mars 2022 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de JAIDA au 31 décembre 2021 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque de crédit et provisionnement des créances sur les associations de micro-crédit	
Risque identifié	Réponse d'audit
<p>Les créances sur les associations de micro-crédit sont porteuses d'un risque de contrepartie qui expose JAIDA à une perte potentielle si les clients s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. JAIDA constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Comme indiqué dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC), ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'identification des créances en souffrance ;	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne de JAIDA et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par JAIDA ;- Examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau de JAIDA ;- Tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;- Tester l'évaluation des provisions sur une sélection de créances en souffrance.

<p>- L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances et des garanties dont dispose JAIDA.</p> <p>Au 31 décembre 2021, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à MMAD 2 ; il ramène les créances sur les associations de micro-crédit à un montant net de MMAD 918.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur les associations de micro-crédit et l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	
--	--

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 27 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

DELOITTE AUDIT

Faiçal MEKOUAR
Associé

Sakina BENSOUA KORACHI
Associée

VII.3. ANALYSE DES COMPTES ANNUELS DE JAIDA AU 31 DECEMBRE 2023

VI.3.1. ANALYSE DU COMPTE DE PRODUITS ET DES CHARGES (CPC)

Le compte d'exploitation de JAIDA, sur la période sous revue, se présente comme suit :

Tableau 41: Evolution du compte des produits et des charges de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Produits d'exploitation bancaire	42 530	40 424	-4,00%	39 168	-3,11%
Charges d'exploitation bancaire	18 985	16 165	-14,90%	12 293	-23,95%
Produit Net Bancaire (PNB)	23 545	24 259	3,00%	26 875	10,78%
Produits d'exploitation non bancaire	-	NA	-	-	NA
Charges d'exploitation non bancaire	-	NA	-	-	NA
Charges générales d'exploitation	8 087	7 975	-1,40%	8 832	10,75%
Résultat brut d'exploitation	15 459	16 284	5,30%	18 043	10,80%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	8 320	11 744	41,20%	10 747	-8,49%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	147	13 087	> 100%	8 462	-35,34%
Résultat courant	7 286	17 628	> 100%	15 757	-10,61%
Résultat non courant	-390	-6 015	<-100%	-8 391	-39,50%
Résultat avant impôt	6 896	11 613	68,40%	7 367	-36,57%
Impôts sur les résultats	5 821	1 206	-79,30%	6 641	<-100%
Résultat net	1 075	10 407	> 100%	726	-93,03%

Source : JAIDA

VI.3.1.1. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les produits d'exploitation bancaire, sur la période sous revue, se détaillent comme suit :

Tableau 42: Evolution des produits d'exploitation bancaire de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Intérêts et produits assimilés des opérations avec les établissements de crédit	39 303	39 022	-0,70%	37 237	-4,57%
Intérêts et produits assimilés des opérations avec la clientèle	-	-	NA	-	NA
Intérêts et produits assimilés des titres de créance	3 227	1 392	-56,9%	1 930	38,68%
Produits des titres de propriété	-	-	NA	-	NA
Produits des immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	NA	-	NA
Commissions sur prestations de service	-	10	NA	-	NA
Autres produits bancaires	-	-	NA	-	NA
Produits d'exploitation bancaire	42 530	40 424	-5,00%	39 168	-3,11%

Source : JAIDA

La répartition des produits d'exploitation bancaire par origine est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 43: Répartition des produits d'exploitation bancaire par origine 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Prêts aux IMF	39 303	39 021	-0,70%	37 237	-4,57%
Placements	3 227	1 392	-56,90%	1 930	38,68%
DAT	-	-	NA	-	NA
OPCVM	3 227	1 392	-56,90%	1 930	38,68%
Autres produits bancaires	-	10	NA	-	-100,00%
Produits d'exploitation bancaire	42 530	40 423	-5,00%	39 168	-3,11%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022

Les produits d'exploitation bancaire ont diminué de 5 %, passant de 42,5 MDH à fin décembre 2021 à 40,4 MDH à fin décembre 2022. Les produits issus de l'activité de prêts IMF, représentant 97 % des produits réalisés en 2022, ont baissé de 0,7 %. Cette diminution des produits d'exploitation bancaire s'explique principalement par :

- Une baisse du rendement et du volume moyen des placements de trésorerie.
- Une diminution du rendement des intérêts, compensée par l'augmentation du volume moyen des encours de prêts IMF, passant de 859 millions de dirhams en 2021 à 891 millions de dirhams en 2022.

Revue Analytique 2022 – 2023

Les produits d'exploitation bancaire ont baissé de 3% passant de 40,4 MDH à 39,2 MDH entre 2022 et 2023. Les produits issus de l'activité de prêts IMF, représentant 95% du produit réalisé durant 2023, ont baissé de -4,6%.

Cette variation à la baisse des produits d'exploitation bancaire s'explique principalement par la baisse du volume moyen des encours de prêts IMF qui passent de 891 MDH en 2022 à 835 MDH en 2023.

VI.3.1.2. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

Les charges d'exploitation bancaire, sur la période sous revue, se détaillent comme suit :

Tableau 44: Evolution des charges d'exploitation bancaire de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Intérêts et charges assimilés des opérations avec les établissements de crédit	12 121	5 569	-54,10%	7 507	34,79%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-	NA	-	NA
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	6 439	10 579	64,30%	4 782	-54,80%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	NA	-	NA
Autres charges bancaires	425	17	-96,00%	4	-75,39%
Charges d'exploitation bancaire	18 985	16 165	-14,90%	12 293	-23,95%

Source : JAIDA

La répartition des charges d'exploitation bancaire par type est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 45: Répartition des charges d'exploitation bancaire par type 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Dettes séniors	5 668	534	-90,60%	4 586	>100%
Emprunts subordonnés	5 679	4 956	-12,70%	2 920	-41,08%
Titres de créances émis	6 439	10 579	64,30%	4 783	-54,79%
Crédits SPOT	774	79	-89,80%	-	-
Autres charges bancaires	425	17	-96,00%	4	-76,47%
Charges d'exploitation bancaire	18 985	16 165	-14,90%	12 293	-23,95%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021– 2022 :

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 15% passant de 19,0 MDH à fin décembre 2021 à 16,2 MDH à fin décembre 2022.

Cette variation est principalement due à :

- La baisse du TMP de refinancement de 24 points de base sur la période 2021-2022 ;
- Le remboursement total de la dette bancaire en décembre 2021 après l'émission obligataire privée qui réduit l'encours moyen des dettes conservée en 2022, qui passe de 539 MDH en 2021 à 506 MDH en 2022.

Revue Analytique 2022– 2023 :

Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 24% passant de 16,2 MDH à fin décembre 2022 à 12,3 MDH à fin décembre 2023.

Cette variation est principalement due à :

- Une gestion plus efficace des volumes, notamment une réduction du refinancement moyen d'environ 111 millions DH en glissement annuel. Les ajustements opérés sur la dette ont permis à JAIDA de mieux calibrer le volume en fonction de l'évolution du calendrier des clients.
- L'émission obligataire privée réalisée en 2021 sur une longue maturité de 6 ans impactant d'une manière significative le coût moyen de cette année, notamment après l'arrivée à échéance de l'émission obligataire par APE.
- Le coût moyen de la dette de JAIDA au 31 décembre 2023 est en baisse de 9 points de base par rapport à 2022.

VI.3.1.3. PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire, sur la période sous revue, évolue comme suit :

Tableau 46: Evolution du Produit Net Bancaire de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Produits d'exploitation bancaire (1)	42 530	40 424	-5,38%	39 168	-3,11%
Charges d'exploitation bancaire (2)	18 985	16 165	-14,90%	12 293	-23,95%
Produit Net Bancaire (1) - (2)	23 545	24 259	3,03%	26 875	10,78%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Le produit net bancaire est passée de 23,5 MDH en 2021 à 24,3 MDH en 2022, soit une hausse de 3,0%. Cette évolution est expliquée par l'effet combiné d'une baisse de 14,9% des charges d'exploitation bancaires et d'une baisse de 5,4% des produits d'exploitation bancaires.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

Le produit net bancaire est passé de 24,3 MDH en 2022 à 26,8 MDH en 2023, soit une hausse de 10,8%. Cette évolution est expliquée par l'effet combiné d'une baisse de 23,9% des charges d'exploitation bancaires et d'une baisse de 3,1% des produits d'exploitation bancaires.

VI.3.1.4. MARGE D'INTERET

La marge d'intérêt, sur la période sous revue, évolue comme suit :

Tableau 47: Evolution de la marge d'intérêt de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Intérêts et produits assimilés (hors intérêts sur placements)	39 303	39 022	-0,70%	37 237	-4,57%
Intérêts et charges assimilés	18 560	16 148	-13,00%	12 289	-23,90%
Marge d'intérêt	20 744	22 874	10,30%	24 948	9,07%
<i>Taux de marge d'intérêt*</i>	<i>52,80%</i>	<i>58,62%</i>	<i>5,8 pts</i>	<i>67,00%</i>	<i>8,38 pts</i>

Source : JAIDA

(*) Taux de marge d'intérêt = Marge d'intérêt / Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC (hors intérêts sur placement)

Revue Analytique 2021 – 2022 :

En 2022, la marge d'intérêt de JAIDA s'établit à 22,9 MDH contre 20,7 MDH en 2021, soit une hausse de 10,3% expliquée par :

- La baisse de 13% des intérêts et charges assimilés qui sont passés de 18,6 MDH en 2021 à 16,1 MDH en 2022.
- La légère baisse de 0,7% des intérêts et produits assimilés qui sont passés de 39,3 MDH en 2021 à 39,0 MDH en 2022 ;

Revue Analytique 2022 – 2023 :

En 2023, la marge d'intérêt de JAIDA s'établit à 24,9 MDH contre 22,8 MDH en 2022, soit une hausse de 9% expliquée par :

- La baisse de 23,9% des intérêts et charges assimilés qui sont passés de 16,1 MDH en 2022 à 12,3 MDH en 2023.
- La baisse de 4,5% des intérêts et produits assimilés qui sont passés de 39 MDH en 2022 à 37,2 MDH en 2023 ;

Le tableau ci-dessous résume l'évolution, sur la période 2021-2023, des taux moyens des emplois (y inclus les placements) et de refinancement :

Tableau 48: Evolution des rendements des emplois et coût des ressources de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Rendement des emplois*	4,6%	4,5%	-0,1 pts	4,4%	-0,1 pts
Coût des ressources**	3,4%	3%	-0,4 pts	2,6%	-0,4 pts
Taux de marges	1,2%	1,5%	0,3 pts	1,8%	+0,3 pts

Source : JAIDA

(*) Rendement moyen des emplois = intérêts et produits assimilés perçus sur une année / encours client brut

(**) Coût des ressources = intérêts et produits assimilés payés sur une année / encours annuel moyen des ressources

VI.3.1.5. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation évoluent comme suit sur la période 2021 - 2023 :

Tableau 49: Evolution des charges générales d'exploitation de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Charges de personnel	3 639	3 531	-3,00%	4 295	21,65%
Impôts et taxes	8	51	> 100%	10	-80,33%
Charges externes	3 632	3 537	-2,60%	4 080	15,35%
Loyer	672	699	3,90%	701	0,21%
Entretien et réparations	539	543	0,90%	722	32,96%
Honoraires et rémunérations d'intermédiaires	682	486	-28,70%	446	-8,27%
Transport et déplacements	30	54	84,00%	142	>100%
Mission et réception	35	62	77%	81	30,72%
Publicité et publications	94	121	28,90%	176	45,55%
Autres charges externes	1 581	1 572	-0,50%	1 812	15,29%
Autres charges générales d'exploitation	565	534	-5,30%	176	-66,97%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	243	322	32,60%	270	-16,03%
Charges générales d'exploitation	8 087	7 975	-1,40%	8 832	10,75%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Les charges générales d'exploitation s'établissent à 8 MDH au 31 décembre 2022 contre 8,1 MDH au 31 décembre 2021, soit une baisse légère de 1,4%. Ce léger repli des charges générales d'exploitation par rapport à 2021, s'explique principalement par :

- La diminution des charges de personnel, représentant plus de 44 % des charges générales d'exploitation, s'explique principalement par l'absence de la rémunération mensuelle versée à la direction générale en 2022 compensée partiellement par les augmentations et les primes annuelles des équipes ainsi que le traitement comptable de la provision congés payés ;
- La baisse de 2,6% des charges externes expliquée par la diminution des charges sur les honoraires et rémunérations des intermédiaires à caractère juridique ;
- L'augmentation des dotations aux amortissements de 32,6% à la suite de la mise en place d'une nouvelle version de l'outil de comptabilité SAGE ainsi que l'acquisition de matériels informatiques.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

Les charges générales d'exploitation s'établissent à 8,8 MDH au 31 décembre 2023 contre 8 MDH au 31 décembre 2022, soit une hausse de 10,7%. Cette hausse des charges générales d'exploitation par rapport à 2022, s'explique principalement par :

- La hausse des charges du personnel, qui représentent plus que 48% des charges générales d'exploitation cette hausse est principalement due à la rémunération de la direction générale ;
- La hausse de 15,3% des charges externes expliquée par l'augmentation des charges d'entretien et réparations et l'intégration de nouvelles cotisations dans les autres charges externes.

VI.3.1.6. COEFFICIENT D'EXPLOITATION BANCAIRE

Le coefficient d'exploitation bancaire de JAIDA évolue comme suit sur période 2021 – 2023 :

Tableau 50: Evolution du coefficient d'exploitation bancaire de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Produit Net Bancaire (1)	23 545	24 259	3,00%	26 875	10,78%
Charges générales d'exploitation (2)	8 087	7 975	-1,40%	8 832	10,75%
Résultat courant (3)	7 286	17 628	> 100%	15 757	-10,61%
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	34,30%	32,90%	-1,5 pts	32,86%	-0,04 pts
Marge d'exploitation (3)/(1)	30,90%	72,7%	41,7 pts	58,63%	-14,1 pts

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Au titre de l'exercice 2022, le coefficient d'exploitation a enregistré une légère baisse de 1,5 points passant de 34,3% à fin 2021 à 32,9% à fin 2022 sous l'effet combiné de la hausse du PNB de 3,0% et la baisse des charges d'exploitation de 1,4%.

La marge d'exploitation ressort à 72,7% contre 30,9% enregistrée en 2021. Cette hausse notable est principalement expliquée par la hausse de 3% du PNB, et du résultat courant qui est passé de 7,3 MDH en 2021 à 17,6 MDH.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

Au titre de l'exercice 2023, le coefficient d'exploitation a enregistré une légère baisse de 0,04 points passant de 32,9% à fin 2022 à 32,86% à fin 2023 sous l'effet combiné de la hausse du PNB de 10,8% et la hausse des charges d'exploitation de 10,8%.

La marge d'exploitation ressort à 58,6% contre 72,7% enregistrée en 2022. Cette baisse est principalement expliquée par la hausse de 10,8% du PNB, et la baisse du résultat courant qui est passé de 17,6 MDH en 2022 à 15,7 MDH.

VI.3.1.7. RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Le résultat brut évolue comme suit sur les trois derniers exercices :

Tableau 51: Evolution du résultat brut d'exploitation de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Produit net bancaire	23 545	24 259	3,00%	26 875	10,78%
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	NA	-	NA
+ Autres produits divers d'exploitation	-	-	NA	-	NA
- Autres charges diverses d'exploitation	-	-	NA	-	NA
- Charges générales d'exploitation	8 087	7 975	-1,40%	8 832	10,75%
Résultat brut d'exploitation	15 459	16 284	5,30%	18 043	10,80%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Le résultat brut d'exploitation de JAIDA s'établit à 16,3 MDH en 2022 en progression de 5,3% comparé à 15,5 MDH réalisé en 2021. Cette évolution explique principalement par :

- La hausse de 3% du produit net bancaire, qui passe de 23,5 MDH en 2021 à 24,3 MDH en 2022 ;
- La baisse légère des charges générales d'exploitation qui passent de 8,1 MDH en 2021 à 8,0 MDH en 2022.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

Le résultat brut d'exploitation de JAIDA s'établit à 18 MDH en 2023 en progression de 10,8% comparé à 16,3 MDH réalisé en 2022. Cette évolution explique principalement par :

- La hausse de 10,8% du produit net bancaire, qui passe de 24,3 MDH en 2022 à 26,8 MDH en 2023 ;
- La hausse des charges générales d'exploitation qui passent de 8 MDH en 2022 à 8,8 MDH en 2023.

VI.3.1.8. RESULTAT COURANT

Le résultat courant se présente comme suit sur la période 2021 - 2023 :

Tableau 52: Evolution du résultat courant de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Résultat brut d'exploitation	15 459	16 284	5,30%	18 043	10,80%
- Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	8 320	11 744	41,20%	10 747	-8,49%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	8 817	NA	7 417	-16%
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-	NA	-	NA
Autres dotations aux provisions	8 320	2 927	-64,80%	3 330	13,78%
+ Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	147	13 087	>100%	8 462	-35,34%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-	NA	-	NA
Récupérations sur créances amorties	-	-	NA	-	NA
Autres reprises de provisions	147	13 087	>100%	8 462	-35,34%
Résultat courant	7 286	17 628	>100%	15 757	-10,61%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Entre 2021 et 2022, le résultat courant est passé de 7,3 MDH à 17,6 MDH soit une hausse de plus 100%. Cette évolution est principalement expliquée par :

- La hausse du résultat brut d'exploitation de 5,3% passant de 15,5 MDH en 2021 à 16,3 MDH en 2022 ;

- Les reprises sur les provisions constatées auparavant notamment la reprise de la totalité des provisions constatées sur le titre de participation de Zitouna Tamkeen ainsi que la reprise des provisions pour risques sur créances sensibles.
- Constatation des dotations aux provisions réglementaires à la suite du reclassement du capital restant dû de deux IMF en créances en souffrances après la détérioration de leurs situations financières, ce qui a augmenté les montants des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance. Cette perte est liée à une opération exceptionnelle qui ne relève pas des opérations courantes de JAIDA, ce qui justifie le solde nul du compte « pertes sur créances irrécouvrables ».

Revue Analytique 2022 – 2023 :

Entre 2022 et 2023, le résultat courant est passé de 17,6 MDH à 15,7 MDH soit une baisse de 10,6%. Cette évolution est principalement expliquée par la baisse des reprises de provisions passant de 13,1 MDH à 8,5 MDH en 2023.

VI.3.1.9. RESULTAT NON COURANT

Le tableau suivant détaille l'évolution du résultat non courant de JAIDA sur la période 2021 – 2023 :

Tableau 53: Evolution du résultat non courant de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Produits non courants	76	52	-32,50%	52	-0,34%
Charges non courantes	466	6 066	> 100%	8 443	39,18%
Résultat non courant	-390	-6 015	< -100%	-8 391	-39,50%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021-2022

Entre 2021 et 2022, le résultat non courant est passé de -390 KDH à -6 MDH, cette variation est principalement expliquée par la constatation, au niveau des charges non courantes, d'une perte irrécouvrable et non courante sur le titre de participation ZT à hauteur de 4,3 MDH (cette perte résulte d'une provision déjà constatée en 2020 sur le titre ZT) ainsi que la variation du poste « Autres charges non-courantes » avec un montant de 1,2 MDH en 2022 justifiée par la régularisation et l'assainissement des factures de prestation de services débiteurs. Les charges non-courantes comportent également la contribution sociale et de solidarité qui est de l'ordre de 0,6 MDH.

Revue Analytique 2023 – 2022 :

Entre 2022 et 2023, le résultat non courant est passé de -6 015 KDH à -8 391 KDH, cette baisse est principalement expliquée par la hausse des charges non courantes qui correspondent à la perte constatée à la suite de la liquidation et la dissolution de la société MBS ainsi que la perte constatée pour apurement des provisions sur les immobilisations obsolètes liées au projet MBS.

VI.3.1.10. RESULTAT NET

Le tableau suivant détaille l'évolution du résultat net de JAIDA sur la période 2021 – 2023 :

Tableau 54: Evolution du résultat net de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Résultat courant	7 286	17 628	> 100%	15 757	-10,61%
Résultat non courant	-390	-6 015	< -100%	-8 391	-39,50%
Résultat avant impôts	6 896	11 613	68,40%	7 367	-36,57%
Impôts sur les résultats	5 821	1 206	-79,30%	6 641	>100%
Résultat net	1 075	10 407	> 100%	726	-93,03%
Marge nette (RN/PNB)	4,60%	42,9%	38,3 pts	2,70%	-40,20 pts
- Bénéfices distribués	-	-	NA	-	NA
Autofinancement	9 491	568	-94,00%	-4 135	<-100%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Au titre de l'exercice 2022, le résultat net de JAIDA s'établit à 10,4 MDH contre 1,1 MDH en 2021, soit une hausse de plus de 100% sur la période. La marge nette est également en hausse de plus de 38 points passant de 4,6% à fin 2021 à 42,9% à fin 2022. Cette variation à la hausse s'explique par la hausse marquée du niveau des reprises de provisions qui a grandement impacté le résultat courant et par conséquent le résultat net.

L'autofinancement de l'exercice demeure positif à 0,6 MDH en 2022 contre 9,5 MDH en 2021, soit une baisse de 94%.

Aucune distribution des bénéfices n'a été exécutée pour le compte de l'exercice 2022.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

Au titre de l'exercice 2023, le résultat net de JAIDA s'établit à 0,7 MDH contre 10,4 MDH en 2022, soit une baisse de 93% sur la période. La marge nette est également en baisse de plus de 40 points passant de 42,9% à fin 2022 à 2,7% à fin 2023. Cette variation à la baisse s'explique par la baisse du niveau des reprises de provisions qui a grandement impacté le résultat courant et par conséquent le résultat net.

Le résultat non courant est passé de -6 MDH en 2022 à -8,4 MDH en 2023, en raison de la constatation d'une perte sur les immobilisations incorporelles et corporelles liées à la filiale MBS, initiée par JAIDA. Les provisions préalablement constituées ont été intégralement reclassées comme pertes non courantes, représentant un montant d'environ 8,3 MDH.

L'impôt sur les résultats a considérablement augmenté, passant de 1,2 MDH en 2022 à 6,6 MDH en 2023. Cette hausse est due aux reprises exceptionnelles réalisées en 2022 sur la dépréciation du titre Zitouna Tamkeen, d'un montant de 5 MDH. Ces reprises avaient diminué le résultat fiscal de 2022, entraînant ainsi une réduction de l'impôt sur cette période.

L'autofinancement de l'exercice ressort négatif à 4,1 MDH en 2023 contre 0,6 MDH en 2022, soit une baisse inférieure à -100%.

Aucune distribution des bénéfices n'a été exécutée pour le compte de l'exercice 2023.

VI.3.2. ANALYSE BILANTIELLE

Le bilan de JAIDA sur la période 2021 – 2023 se présente comme suit :

Tableau 55: Evolution du bilan de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1	1	-0,90%	1	7%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	923 911	967 964	4,80%	965 048	-0,30%
Créances sur la clientèle	244	173	-29,20%	28	-83,73%
Créances acquises par affacturage	-	-	NA	-	NA
Titres de transaction et de placement	111 921	20 244	-81,90%	13 125	-35,17%
Autres actifs	7 101	6 939	-2,30%	6 518	-6,07%
Titres d'investissement	-	-	NA	-	NA
Titres de participation et emplois assimilés	150	-	-100,00%	-	NA
Créances subordonnées	-	-	NA	-	NA
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	NA	-	NA
Immobilisations incorporelles	1 378	734	-46,80%	781	6,44%
Immobilisations corporelles	457	675	47,80%	414	-38,61%
Total Actif	1 045 163	996 729	-4,60%	985 915	-1,08%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	NA	-	NA
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	200 613	NA	75 283	-62,47%
Dépôts de la clientèle	-	-	NA	-	NA
Titres de créance émis	355 817	167 074	-53,00%	333 873	99,84%
Autres passifs	10 406	4 196	-59,70%	9 763	>100%
Provisions pour risque et charges	27 294	22 754	-16,60%	26 085	14,64%
Provisions réglementées	-	-	NA	-	NA
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	NA	-	NA
Dettes subordonnées	178 529	118 569	-33,60%	56 663	-52,21%
Ecart de réévaluation	-	-	NA	-	NA
Réserves et primes liées au capital	9 863	9 917	0,50%	10 437	5,25%
Capital	328 028	328 028	0,00%	328 028	0,00%
Actionnaires Capital non versé (-)	-	-	NA	-	NA
Report à nouveau (+/-)	134 150	135 171	0,80%	145 058	7,31%
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	NA	-	NA
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 075	10 407	>100%	726	-93,03%
Total Passif	1 045 163	996 729	-4,60%	985 915	-1,08%

Source : JAIDA

Au 31 décembre 2023 le total bilan de JAIDA s'élève à 986 MDH contre 997 MDH à fin décembre 2022 en baisse de 11 MDH (-1,1%).

VI.3.2.1. CREDITS

L'encours des crédits par catégorie a évolué comme suit sur la période 2021 – 2023 :

Tableau 56: Evolution de l'encours des crédits de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1	1	-0,90%	1	7%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés (1)	923 911	967 964	4,80%	965 048	-0,30%
A vue	5 904	60 362	>100%	43 679	-27,64%
A terme	918 007	907 602	-1,10%	921 369	1,52%
Créances sur la clientèle (2)	244	173	-29,20%	28	-83,73%
Total crédits (1) + (2)	924 155	968 137	4,80%	965 076	-0,32%

Source : JAIDA

Le tableau suivant présente le détail des créances sur les établissements de crédit et assimilés pendant la période 2021 – 2023 :

Tableau 57: Evolution des créances de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Créances sur les établissements de crédit et assimilés, Dont :	923 911	967 964	4,80%	965 048	-0,30%
A vue	5 904	60 362	>100%	43 679	-27,64%
Dépôts à termes (DAT)	112	112	-0,10%	-	-
Intérêts courus à recevoir sur DAT	-	-	NA	-	-
Prêts aux IMF	914 641	867 456	-5,20%	889 911	2,59%
Intérêts courus à recevoir sur prêts aux IMF	3 254	4 768	46,50%	3 899	-18,23%
Créances en souffrance	-	35 267	100%	27 559	-21,86%

Source : JAIDA

Sur la période 2021-2023, les créances sur les établissements de crédit et assimilés représentent quasiment 100% des crédits.

Revue Analytique 2021 – 2022 :

En 2022, le total crédits, dont la quasi-totalité (99,98%) sont des créances sur les établissements de crédit et assimilés, s'établit à 968,1 MDH contre 924 MDH en 2021, soit une hausse de 4,8% principalement expliquée par la hausse enregistrée de plus de 100% des créances à vue sur les établissements de crédit qui sont passées de 5,9 MDH en 2021 à 60,3 MDH en 2022.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

En 2023, le total crédits, dont la quasi-totalité (99,99%) sont des créances sur les établissements de crédit et assimilés, s'établit à 965 MDH contre 968,1 MDH en 2022, soit une baisse de 0,3% principalement expliquée par la baisse enregistrée de plus de 27,6% des créances à vue sur les établissements de crédit qui sont passées de 60,4 MDH en 2022 à 43,7 MDH en 2023 compensé par la hausse des prêts aux IMF qui sont passés de 867,5 MDH en 2022 à 889,9 en 2023 soit une augmentation de 2,59%.

VI.3.2.2. ACTIFS DIVERS

Les actifs divers de JAIDA ont évolué comme suit sur la période 2021-2023 :

Tableau 58: Evolution des actifs divers de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Créances acquises par affacturage	-	-	NA	-	NA
Titres de transaction et de placement	111 921	20 244	-81,90%	13 125	-35,17%
Autres actifs	7 101	6 939	-2,30%	6 518	-6,07%
Titres d'investissement	-	-	NA	-	NA
Titres de participation et emplois assimilés	150	-	-100,00%	-	NA
Créances subordonnées	-	-	NA	-	NA
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	NA	-	NA
Immobilisations incorporelles	1 378	734	-46,80%	781	6,44%
Immobilisations corporelles	457	675	47,80%	414	-38,61%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Entre 2021 et 2022, les titres de transaction et de placement sont passés de 111,9 MDH à 20,2 MDH, soit une baisse de 81,9%.

Entre 2021 et 2022, les immobilisations incorporelles sont passées de 1,4 MDH à 0,7 MDH, soit une baisse de 46,8% justifiée par le reclassement des immobilisations en cours vers les charges à répartir une fois la mission terminée.

Entre 2021 et 2022, les immobilisations corporelles sont passées de 0,5 MDH à 0,7 MDH, soit une hausse de 47,8% justifiée par la réalisation d'un aménagement des locaux, mise à niveau du SI et acquisition de matériel informatique.

Entre 2021 et 2022, les autres actifs sont passés de 7,1 MDH à 6,9 MDH, soit une légère baisse de 2,3%.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

Entre 2022 et 2023, les titres de transaction et de placement sont passés de 20,2 MDH à 13,1 MDH, soit une baisse de 35,2%.

Entre 2022 et 2023, les immobilisations incorporelles sont passées de 0,7 MDH à 0,8 MDH, soit une hausse de 6,4% justifiée par l'acquisition des autres immobilisations incorporelles et la production d'immobilisation.

Entre 2022 et 2023, les immobilisations corporelles sont passées de 0,7 MDH à 0,4 MDH, soit une baisse de 38,6% justifiée par la cession des immobilisations corporelles.

Entre 2022 et 2023, les autres actifs sont passés de 6,9 MDH à 6,5 MDH, soit une baisse de 6,1%.

VI.3.2.3. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont évolué comme suit sur la période 2021 – 2023 :

Tableau 59: Evolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
A vue	-	-	NA	-	NA
A terme	-	200 613	>100%	75 283	-62,47%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-	200 613	>100%	75 283	-62,47%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022 :

En 2022, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés totalisent 200 MDH suite à la mise en place, par JAIDA, de deux lignes de refinancement relais avec les banques locales pour alimenter sa trésorerie.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

En 2023, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés totalisent 75 MDH, après le remboursement des échéances annuelles de la dette bancaire, qui ont totalisé 125 MDH.

VI.3.2.4. TITRES DE CREANCES EMIS

L'évolution des titres des créances émis sur la période 2021 – 2023 se présente comme suit :

Tableau 60: Evolution des titres de créances émis de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Titres de créance émis	354 720	166 667	-53,01%	333 333	100%
Certificats de dépôt émis	-	-	NA	-	NA
Bons de sociétés de financement émis	-	-	NA	200 000	100%
Emprunts obligataires émis	354 720	166 667	-53,01%	133 333	-20%
Autres titres de créance émis	-	-	NA	-	NA
Intérêts courus à payer	1 097	408	-62,81%	540	32,35%
Total Titres de créance émis	355 817	167 074	-53%	333 873	100%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022 :

En 2022, les titres de créances émis, composés exclusivement des emprunts obligataires, s'élèvent à 167,1 MDH contre 355,8 MDH à fin 2021, soit une baisse de 53%. Cette variation s'explique par :

- ✓ Le remboursement total de l'émission obligataire par appel public à l'épargne de 2017 arrivée à échéance finale en novembre 2022 (155 MDH) ;
- ✓ L'amortissement de l'émission obligataire privée de 2022 (33 MDH).

Revue Analytique 2022 – 2023 :

Au terme de l'exercice 2023, les titres de créances émis, composés des BSF et des obligations, s'élèvent à 333,8 MDH contre 167,1 MDH à fin 2022, soit une hausse de 100%. Cette variation s'explique principalement par l'émission des bons de sociétés de financement en 2023.

VI.3.2.5. PASSIFS DIVERS

L'évolution des passifs divers sur la période 2021 – 2023 se présente comme suit :

Tableau 61: Evolution des passifs divers de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Autres passifs	10 406	4 196	-59,70%	9 763	>100%
Provisions pour risque et charges	27 294	22 754	-16,60%	26 085	14,64%
Provisions réglementées	-	-	NA	-	NA

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022 :

A fin 2022, les autres passifs s'élèvent à 4,2 MDH contre 10,4 MDH à fin 2021, soit une baisse de 59,7%. Cette baisse est justifiée principalement par une baisse au niveau des créiteurs divers.

Les provisions pour risque et charges ont enregistré une baisse de 16,6% passant de 27,3 MDH à fin 2021 à 22,7 MDH à fin 2022. Cette baisse s'explique principalement à la suite du retraitement des provisions opéré sur les

créances en souffrance, par la reprise de la provision sur créances sensibles au passif en contrepartie d'une constatation directe au niveau des encours en souffrance à l'actif.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

A fin 2023, les autres passifs s'élevèrent à 9,7 MDH contre 4,2 à fin 2022, soit une hausse de plus de 100%. Cette hausse est justifiée principalement par une baisse au niveau des créditeurs divers.

Les provisions pour risque et charges ont enregistré une hausse de 14,6% passant de 22,7 MDH à fin 2022 à 26,1 MDH à fin 2023. Cette hausse vise à renforcer la capacité de couverture de JAIDA face aux risques potentiels et inhérents au secteur.

VI.3.2.6. STRUCTURE DES RESSOURCES DE JAIDA

La structure des ressources de JAIDA sur la période 2021 – 2023 se présente comme suit :

Tableau 62: Evolution de la structure des ressources de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Capitaux propres, dont :	473 116	483 523	2,20%	484 249	0,15%
Capital	328 028	328 028	0,00%	328 028	0,00%
Réserves et primes liées au capital	9 863	9 917	0,50%	10 437	5,25%
Résultat net de l'exercice	1 075	10 407	>100%	726	-93,03%
Report à nouveau	134 150	135 171	0,80%	145 058	7,31%
Ressources, dont :	534 346	486 256	-9,00%	465 819	-4,20%
Etablissements de crédit	-	200 613	100%	75 283	-62,47%
A vue	-	-	NA	-	NA
A terme	-	200 613	100%	75 283	-62,47%
Clientèle	-	-	NA	-	NA
Titres de créances émis	355 817	167 074	-53,00%	333 873	99,84%
Dettes subordonnées	178 529	118 569	-33,60%	56 663	-52,21%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Au terme de l'exercice 2022, les capitaux propres totalisent 483 MDH, marquant une hausse de 10 MDH par rapport à 2021. Cette hausse est relative au résultat net enregistré en 2022.

Les ressources de JAIDA s'établissent à 486 MDH à fin 2022 contre 534 MDH à fin 2021, en baisse de 9,0% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par :

- La mise en place de deux lignes de refinancement relais avec les banques locales (200 MDH) ;
- Le remboursement total de l'émission obligataire par APE 2017 (155 MDH) ;
- L'amortissement de l'émission obligataire privée de 2022 (33 MDH) ;
- L'amortissement de la dette subordonnée MCC (56 MDH) ;
- L'amortissement de la dette subordonnée Coopération Italienne (3,5 MDH).

Revue Analytique 2022 – 2023 :

Au terme de l'exercice 2023, les capitaux propres totalisent 484 MDH, marquant une hausse de 0,7 MDH par rapport à 2022. Cette hausse est relative au résultat net enregistré en 2023.

Les ressources de JAIDA s'établissent à 466 MDH à fin 2023 contre 486 MDH à fin 2022, en baisse de 4,2% sur la période. Cette évolution s'explique principalement par :

- Le remboursement des crédits envers les EC, d'un montant de 125 MDH, qui passent de 200 MDH en 2022 à 75,2 en 2023

- Le remboursement des dettes subordonnées, d'un montant de 62 MDH, qui passent de 119 MDH en 2022 à 57 en 2023
- L'émission des bons de sociétés de financement en 2023 d'un montant de 200 MDH.

VI.3.3. MAITRISE DU RISQUE

VI.3.3.1. RATIOS PRUDENTIELS

Le tableau suivant détaille l'évolution, sur la période 2021-2023, des différents ratios prudentiels et réglementaires, illustrant le respect par JAIDA des limites imposées pour ces ratios :

Tableau 63: Evolution des ratios prudentiels de JAIDA 2021-2023

Ratio	Définition	Limite	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Coefficient maximum de division des risques CMDR	Risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire \leq 20% du total des fonds propres, y inclut les fonds propres de base, de catégorie 1 et de catégorie 2	\leq 20%	24% (*)	21%	16%
Ratio de solvabilité CET1	Les fonds propres de base / Actifs pondérés \geq 8%	\geq 8%	133%	218%	227%
Ratio de solvabilité Tier1	Les fonds propres de catégorie 1 / Actifs pondérés \geq 9%	\geq 9%	133%	218%	227%
Ratio de solvabilité Total	Total des fonds propres, y inclut les fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 / Actifs pondérés \geq 12%	\geq 12%	134%	219%	228%

Source : JAIDA

(*) JAIDA a obtenu la dérogation de BAM jusqu'au mois d'avril 2023 sur le dépassement du ratio de division des risques sur une unique contrepartie

Tableau 64: Evolution des ratios prudentiels de JAIDA 2021-2023

En KDH	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	VAR 21/22	VAR 22/23
Risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire	117 327	99 792	79 183	-15%	-21%
Actifs pondérés	347 404	221 623	213 094	-36%	-4%
Les fonds propres de base	471 738	482 789	482 957	2%	0%
Les fonds propres de catégorie 1	471 738	482 789	482 957	2%	0%
Total des fonds propres y inclut les fonds propres de base, de catégorie 1 et de catégorie 2	476 081	485 560	485 621	2%	0%

L'actif pondéré est calculé en fonction du degré de garantie, conformément aux taux fixés par BAM

Revue analytique 2021 – 2022

En 2022 le coefficient de division des risques maximal (CMDR) a baissé de 3 points par rapport à 2021 soit un ratio de 21%. Un retour à la norme est prévu lors du reporting du mois de mars 2023 conformément à dérogation accordée par BAM.

En 2022 les ratios de solvabilité CET 1 et solvabilité totale se sont améliorés respectivement de 85 et 84 points. Les deux ratios se situent largement au-dessus de la limite réglementaire respectivement de 8% et de 12%. Cette variation est justifiée par la baisse de l'actif pondéré de 347 MDH en 2021 à 222 MDH en 2022

Revue analytique 2022 – 2023

En 2023 le coefficient de division des risques maximal (CMDR) a baissé de 4 points par rapport à 2022 soit un ratio de 16%.

En 2023 les ratios de solvabilité CET 1 et solvabilité totale se sont améliorés de 9 points. Les deux ratios se situent largement au-dessus de la limite réglementaire respectivement de 8% et de 12%. Cette variation est justifiée par la baisse de l'actif pondéré de 222 MDH en 2022 à 213 MDH en 2023

VI.3.3.2. COUT DU RISQUE

Les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance appliquées par JAIDA sont conformes aux dispositions régissant les établissements de crédit.

Le tableau suivant retrace l'évolution du coût du risque sur la période 2021 – 2023 :

Tableau 65: Evolution du coût du risque de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Charges de provisions (1)*	8 320	11 744	41,2%	10 747	-8,49%
Encours des crédits (2)**	914 641	867 455	-5,2%	889 388	2,53%
Coût du risque (1)/(2)	0,9%	1,4%	0,4 pts	1,21%	-0,19 pts

Source : JAIDA

(*) Charges de provisions = dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance + pertes sur créances irrécouvrables + autres dotations aux provisions - reprises de provision pour créances et engagements par signature en souffrance – récupérations sur créances amorties.

(**) Prêts financiers aux IMF (encours nets hors créances en souffrance).

Entre 2021 et 2023, le coût de risque de JAIDA reste faible et s'établit à des niveaux inférieurs à 2%.

VI.3.3.3. ANALYSE DU RISQUE CLIENT

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution du risque client sur la période 2021– 2023 :

Tableau 66: Evolution des créances en souffrance de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Encours brut	916 575	914 017	-0,28%	935 405	2,34%
Créances en souffrance	1 934	46 561	>100%	46 561	0%
Créances en souffrance (en % de l'encours brut)	0,21%	5,09%	4,88 pts	4,98%	-0,11 pts

Source : JAIDA

En 2021, le portefeuille de JAIDA présentait un niveau de risque faible avec un encours brut de 916 MDH et une seule créance en souffrance de 1,9 MDH, représentant 0,21% de l'encours brut. Cette créance concernait une IMF spécifique ATIL, entièrement provisionnée.

En 2022, la situation financière des IMF de taille régionale a été fortement impactée par les répercussions de la crise sanitaire. La hausse du portefeuille à risque a impacté d'autres indicateurs de l'équilibre financier de ces IMF limitant ainsi leur possibilité de levée de fonds et de gestion de la trésorerie.

JAIDA a comptabilisé en 2022 de nouveaux impayés auprès de deux IMF de taille régionale ce qui implique une hausse de son portefeuille à risque qui se situe au 31 décembre 2022 à 46,6 MDH soit 5% de l'encours de crédit brut.

A l'instar de 2022, le montant des créances en souffrance en 2023 est principalement composé des créances d'IMF de taille régionale dont l'activité est fortement impactée par la crise sanitaire. La situation des créances en souffrance reste donc stable en valeur absolue avec 46,6 MDH et un ratio des créances en souffrance légèrement en baisse à 4,98%.

Tableau 67: Evolution du taux de couverture des créances en souffrance de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Provisions pour créances	1934	11 295	>100%	19 002	68,23%
Créances en souffrance	1 934	46 561	>100%	46 561	0%
Taux de couverture	100%	24%	-76 pts	41%	17 pts

Source : JAIDA

En 2021, JAIDA disposait d'une couverture de 100% des créances en souffrance après 360 jours d'impayés concernant l'IMF Atil.

En 2022, avec l'augmentation significative des créances en souffrance à 46,6 MDH, le taux de couverture a baissé à 24%, bien que les provisions aient été portées à 11,3 MDH. Ce provisionnement est conforme aux exigences de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al-Maghrib, qui régit la classification des créances et leur couverture par des provisions.

En 2023, la restructuration des créances de l'une des IMF en difficulté, réalisée dans le cadre du fonds de garantie Tamwilcom, a permis de mieux absorber les risques liés à cette institution. Pour la seconde IMF, dont le dossier de restructuration a été rejeté par Tamwilcom, JAIDA a renforcé ses provisions conformément aux exigences réglementaires. Ainsi, les provisions ont été portées à 19 MDH, tandis que le montant des créances en souffrance est resté stable à 46,6 MDH, portant le taux de couverture à 41%.

VI.3.4. ANALYSE DE LA RENTABILITE

VI.3.4.1. RENTABILITE DES FONDS PROPRES

L'évolution de la rentabilité des fonds propres sur la période 2021 – 2023 est résumée dans le tableau suivant :

Tableau 68: Evolution de la rentabilité des fonds propres de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Résultat net (1)	1 075	10 407	>100%	726	-93,03%
Fonds propres (hors résultat de l'exercice) (2)	472 041	473 116	0,20%	483 523	2,20%
ROE = (1) / moyenne de (2) sur n et n-1	0,23%	2,20%	1,97 pts	0,15%	-2,05 pts

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Au terme de l'exercice 2022, la rentabilité des fonds propres s'établit à 2,2% en progression de 2,0 points par rapport à 2021. Cette baisse est principalement due au résultat net impacté par le niveau important de reprises sur provisions de l'ordre de 13 MDH réalisé à fin 2022.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

A fin 2023, la rentabilité des fonds propres s'établit à 0,15% contre 2,2% à fin 2022, soit une baisse de 2 points. Cette variation s'explique par la baisse du résultat net qui est impacté par le mode de provisionnement.

VI.3.4.2. RENTABILITE DES ACTIFS

L'évolution de la rentabilité des actifs sur la période 2021 – 2023 est décrite sur le tableau suivant :

Tableau 69: Evolution de la rentabilité des actifs de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Résultat net (1)	1 075	10 407	>100%	726	-93,03%
Total Actif (2)	1 045 163	996 729	-4,60%	985 915	-1,08%
ROA = (1) / moyenne de (2) sur n et n-1	0,10%	1,04%	0,94 pts	0,07%	-0,97 pts

Total Actif 2020 : 1 010 056 KDH

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022 :

A fin 2022, la rentabilité des actifs s'établit à 1% contre 0,1% à fin 2021, soit une hausse de 2 points. Cette variation s'explique par le niveau des reprises de provision suite à l'assainissement des provisions constatées sur les créances dues par les IMF débitrices.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

A fin 2023, la rentabilité des actifs s'établit à 0,1% contre 1% à fin 2022, soit une baisse de 0,9 points. Cette variation s'explique par la baisse du résultat net justifiée par le mode de provisionnement en 2023.

VI.3.5. ANALYSE DU TABLEAU DU FLUX DE TRESORERIE

Le tableau ci-dessous dresse l'évolution du tableau de flux de trésorerie sur la période 2021 – 2023 :

Tableau 70: Evolution du tableau de flux de trésorerie de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
+ Produits d'exploitation bancaire perçus	42 530	40 424	-5,00%	39 168	-3,11%
+ Récupérations sur créances amorties	-	-	NA	-	NA
+ Produits d'exploitation non bancaires perçus	224	13 139	>100%	8 514	-35,20%
- Charges d'exploitation bancaire versées	18 985	16 165	-14,90%	12 293	-23,95%
- Charges d'exploitation non bancaire versées	466	6 066	>100%	8 443	39,18%
- Charges générales d'exploitation versées	7 844	19 397	>100%	19 197	-1,03%
- Impôts sur les résultats versés	5 821	1 206	-79,30%	6 641	>100%
Flux de trésorerie nets provenant du CPC (I)	9 638	10 728	11,30%	1 108	-89,67%
Variation des actifs d'exploitation	-34 392	48 007	>100%	10 601	-77,92%
+ Créances sur les établissements de crédit et assimilés	72 270	-44 053	<-100%	2 916	>100%
+ Créances sur la clientèle	144	71	-50,60%	144	>100%
+ Titres de transaction et de placement	-110 203	91 677	>100%	7 119	-92,23%
+ Autres actifs	3 397	312	-90,80%	421	35,03%
+ Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-	NA	-	NA
Variation des passifs d'exploitation	-115 331	1 120	>100%	50 367	>100%
+ Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-308 689	200 613	>100%	-125 329	<-100%
+ Dépôts de la clientèle	-	-	NA	-	NA
+ Titres de créance émis	191 938	-188 743	<-100%	166 799	>100%
+ Autres passifs	1 420	-10 750	<-100%	8 897	>100%
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation (II)	-149 723	49 128	>100%	60 967	24,10%
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (III) = (I) + (II)	-140 085	59 856	>100%	62 075	3,71%
+ Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	NA	-	NA
+ Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	NA	-	NA
- Acquisition d'immobilisations financières	-	-	NA	-	NA
- Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	955	-104	<-100%	169	>100%
+ Intérêts perçus	-	-	NA	-	NA
+ Dividendes perçus	-	-	NA	-	NA
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (IV)	-955	104	>100%	-169	<-100%
+ Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	NA	-	NA
+ Emission de dettes subordonnées	141 042	-59 960	<-100%	-61 906	-3,25%
+ Emission d'actions	-	-	NA	-	NA
- Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-	NA	-	NA
- Intérêts versés	-	-	NA	-	NA
- Dividendes versés	-	-	NA	-	NA
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (V)	141 042	-59 960	<-100%	-61 906	-3,25%
Variation nette de trésorerie (VI) = (III)+(IV)+(V)	1	0	<-100%	0	NA
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice (VII)	0	1	>100%	1	-0,9%
Trésorerie à la fin de l'exercice (IIX) = (VI) + (VII)	1	1	-0,90%	1	8,27%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022 :

A fin 2022, la trésorerie de JAIDA a légèrement baissé de 0,9% pour s'établir à 1,33 KDH contre 1,35 KDH à fin 2021. Cette évolution est expliquée par l'effet combiné de :

- La hausse des flux de trésorerie nets provenant du CPC qui sont passés de 9,6 MDH à fin 2021 à 10,7 MDH à fin 2022, soit une hausse de 11,3% liée à l'augmentation des produits d'exploitation non bancaires perçus ;
- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation qui sont passés de -140,1 MDH à fin 2021 à 59,9 MDH à fin 2022, soit plus de 100% principalement liée à la variation de l'endettement net;
- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement qui sont passés de 955 KDH à fin 2021 à 104 KDH à fin 2022 liée à la baisse des acquisitions d'immobilisation incorporelles et corporelles ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement qui sont passés de 141 MDH à fin 2021 à -60 MDH à fin 2022 cette baisse est justifiée par les remboursements des dettes subordonnées.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

A fin 2023, la trésorerie de JAIDA a légèrement augmenté de 8% pour s'établir à 1,44 KDH contre 1,33 KDH à fin 2022. Cette évolution est expliquée par l'effet combiné de :

- La baisse des flux de trésorerie nets provenant du CPC qui sont passés de 10,7 MDH à fin 2022 à 1,1 MDH à fin 2023, soit une baisse de 89,7% liée à la baisse des produits d'exploitation non bancaires perçus ;
- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation qui sont passés de 59,8 MDH à fin 2022 à 62,1 MDH à fin 2023, soit une hausse de 3,7% principalement liée à la variation de l'endettement net;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement qui sont passés de 104 KDH à fin 2022 à -169 KDH à fin 2023 liée à la hausse des acquisitions d'immobilisation incorporelles et corporelles ;

La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement qui sont passés de -60 MDH à fin 2022 à -62 MDH à fin 2023 cette baisse est justifiée par Les remboursements des dettes subordonnées.

VI.3.6. ANALYSE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des engagements donnés et reçus par JAIDA sur la période 2021 – 2023 :

Tableau 71: Evolution des engagements hors bilan de JAIDA 2021-2023

En KDH	2021	2022	Var 22/21	2023	Var 23/22
Engagements donnés	250 000	-	NA	-	NA
Engagements reçus	105 165	105 631	0,40%	218 890	>100%

Source : JAIDA

Revue Analytique 2021 – 2022 :

Au terme de l'exercice 2022, les engagements donnés par JAIDA sont nuls. Le montant de 250 MDH consigné en 2021 a été entièrement servi. En outre, les engagements reçus s'élèvent à 105,6 MDH, liés à la ligne BEI de 10 millions d'euros, non encore débloquée.

Revue Analytique 2022 – 2023 :

Au terme de l'exercice 2023, les engagements donnés par JAIDA sont nuls. En outre, les engagements reçus s'élèvent à 218,9 MDH, correspondant à la ligne de la Coopération espagnole de 20 millions d'euros, non encore débloquée.

VI.3.7. ANALYSE DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

Les principaux indicateurs au premier trimestre 2024 sont présentés ci-après :

En KDH	T1 2023	T1 2024	Var %
Emission sur le marché des capitaux	166 667	333 333	100%
Crédit bancaire	150 000	75 000	-50%
Emprunt subordonné	859 023	904 216	5%
Total dettes	434 730	464 826	7%

Source : JAIDA

Au 31 mars 2024, la dette de JAIDA a augmenté de 7%, atteignant 465 millions de dirhams contre 435 millions de dirhams au premier trimestre 2023, soit une variation de 30 millions de dirhams. Cette augmentation est principalement attribuable à la levée de fonds de 200 millions de dirhams réalisée par JAIDA en 2023 via son programme de bons de sociétés de financement, offrant ainsi une plus grande flexibilité financière à l'entreprise.

En KDH	T1 2023	T1 2024	Var %
Production brute	-	-	NA
Encours clients	859 023	904 216	5%

Source : JAIDA

Les encours clients ont atteint 904 millions de dirhams au 31 mars 2024, marquant une augmentation de 45 millions de dirhams, soit une croissance de 5% par rapport à la même période de l'année précédente. Il convient de noter que la nouvelle production de JAIDA est principalement concentrée au cours du second semestre de l'année.

En KDH	T1 2023	T1 2024	Var %
Produits d'exploitation bancaires	9 573	10 962	15%
Charges d'exploitation bancaires	3 709	3 941	6%
PNB	5 864	7 021	20%

Source : JAIDA

Les produits d'exploitation bancaires ont connu une hausse de 15%, passant de 9,6 millions de dirhams à 11 millions de dirhams, soit une augmentation de 1,4 millions de dirhams. Parallèlement, les charges d'exploitation bancaires ont augmenté de 6%, atteignant 3,9 millions de dirhams contre 3,7 millions de dirhams l'année précédente.

Le Produit Net Bancaire (PNB) a enregistré une croissance de 20%, s'élevant à 7 millions de dirhams au premier trimestre 2024, contre 5,9 millions de dirhams au premier trimestre 2023, soit une augmentation de 1,1 millions de dirhams.

VI.3.8. ANALYSE DES INDICATEURS SEMESTRIELS

Les principaux indicateurs au premier semestre 2024 sont présentés ci-après :

En KDH	Juin-2023	Juin- 2024	Var %
Emission sur le marché des capitaux	166 667	333 333	100%
Crédit bancaire	112 500	37 500	-67%
Emprunt subordonné	87 524	24 961	-71%
Total dettes	366 690	395 794	8%

Source : JAIDA

Au 30 juin 2024, la dette totale de JAIDA a augmenté de 8%, atteignant 396 millions de dirhams, contre 367 millions de dirhams au premier semestre 2023. Cette progression de 29 millions de dirhams reflète l'activation de nouvelles lignes de financement, notamment à travers des émissions de bons de société de financement. Ces actions visent à accroître la flexibilité financière de l'entreprise, permettant à JAIDA de mieux répondre aux exigences du secteur et d'assurer une gestion optimale de ses ressources.

En KDH	Juin-2023	Juin- 2024	Var %
Production brute	6 000	-	NA
Encours clients	803 539	816 031	2%

Source : JAIDA

Les encours clients se sont élevés à 816 millions de dirhams au 30 juin 2024, en progression de 2% par rapport à la même période de l'année précédente. Il convient de noter qu'en raison de la nature cyclique de l'activité de financement, l'essentiel de la production est attendu au cours du second semestre de l'année.

En KDH	Juin-2023	Juin- 2024	Var %
Produits d'exploitation bancaires	17 781	21 554	21%
Charges d'exploitation bancaires	6 792	7 552	11%
PNB	10 988	14 003	27%

Source : JAIDA

Les produits d'exploitation bancaires ont connu une hausse de 21%, passant de 17,8 millions de dirhams à 21,6 millions de dirhams. Parallèlement, les charges d'exploitation bancaires ont augmenté de 11%, atteignant 7,6 millions de dirhams, contre 6,8 millions de dirhams l'année précédente.

Le Produit Net Bancaire (PNB) a enregistré une croissance de l'ordre de 27%, s'élevant à 14 millions de dirhams au premier semestre 2024, contre 11 millions de dirhams au premier semestre 2023. Cette augmentation de 3 millions de dirhams est le résultat d'une gestion efficace des actifs financiers durant cette période.

PARTIE VIII. PERSPECTIVES

JAIDA est en train de mener une réflexion stratégique au regard des défis économiques, financiers et réglementaires auxquels le secteur de la microfinance est confronté. La résilience des petites et moyennes IMF est cruciale pour l'évolution des chiffres clés de JAIDA.

Face à ces défis, JAIDA devra relever plusieurs enjeux majeurs, notamment une augmentation du risque sectoriel et une possible stagnation, voire une baisse, de la production du secteur.

JAIDA poursuivra ses actions de partenariats avec les acteurs du secteur ainsi que les bailleurs de fonds pour développer des offres orientées au sein des IMF clientes. Dans le cadre de son approche collaborative, JAIDA prévoit de combiner financement et assistance technique pour mettre en place de nouveaux produits issus de sa réflexion stratégique.

Les objectifs de JAIDA sont les suivants :

- Mettre en place une nouvelle feuille de route stratégique à horizon 2030.
- Accompagner les IMF du secteur dans le cadre de leur activité et particulièrement les petites et moyennes en difficulté.
- Canaliser les fonds d'accompagnement des bailleurs à impact pour la création de nouvelles offres et produits.

Pour répondre à ces objectifs, JAIDA comptera sur ses ressources en endettement et sur une assise solide en fonds propres. Un renforcement de l'endettement sera nécessaire pour atteindre les objectifs de financement budgétisés.

Dans ce contexte, les projections indiquent une tendance à la baisse du produit net d'environ 3 % par rapport aux réalisations de l'année 2023.

Malgré cela, JAIDA prévoit de maintenir son niveau d'encours moyen affirmant ainsi son rôle d'acteur solide et engagé dans le secteur de la microfinance.

PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS

A la date de l'enregistrement du présent Document de Référence, JAIDA n'a pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter de manière significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

À l'exception de la procédure contentieuse engagée pour récupérer les créances compromises auprès de ATIL, JAIDA n'a initié aucune nouvelle action judiciaire à la date d'enregistrement du présent document de référence.

PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE

XI.1. RISQUES STRATEGIQUES

Les risques stratégiques se définissent comme étant l'ensemble des risques de nature à compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques de l'établissement à moyen et long terme. Les risques stratégiques comprennent entre autres : le risque de dégradation de l'environnement des affaires ou des conditions de marché, le risque de retournement de l'activité économique globale, le risque sectoriel.

L'activité de financement des institutions de microcrédit au Maroc est relativement concurrentielle, en raison de plusieurs facteurs :

- La concentration du secteur autour de trois principales IMF;
- La concurrence des offres commerciale des banques envers ces 3 grandes IMF;
- Les avantages concurrentiels des banques disposant de leurs propres IMF;
- Les offres de refinancement des bailleurs de fonds internationaux.

JAIDA a mené une réflexion stratégique en 2023 afin de restructurer son offre et ses prérogatives et aux fins de s'aligner davantage aux récentes évolutions structurelles du marché au niveau national. Cette réflexion aboutira à un nouveau positionnement et à une offre plus large qui conforteront JAIDA dans sa position d'expert dans le financement de l'économie sociale et solidaire

XI.2. RISQUE DE CREDIT ET DE CONCENTRATION

Le risque de crédit découle de la possibilité de subir des pertes en raison de la défaillance d'un emprunteur dans le remboursement de ses obligations envers JAIDA, qu'il s'agisse de la totalité du montant ou du non-respect des délais convenus.

La gestion et la surveillance du risque de crédit sont encadrées par des limites internes qui ont été approuvées par le Comité Grands Risques. Le Responsable Risk Management s'assure de la conformité en vérifiant que les engagements financiers contractuels (covenants) sont respectés conformément aux contrats signés avec les IMF.

Au 31 décembre 2023, JAIDA a établi une provision pour risques et charges d'un montant total de 26 millions de DH, consacrée à la couverture de divers risques potentiels, y compris les risques de contrepartie associés aux petites et moyennes IMF.

Les principaux indicateurs mesurant le risque de crédit au 31 décembre 2023 sont les suivants :

- Taux de portefeuille à risque : 6%
- Taux de couverture des créances impayées par les provisions : 33%

Le risque de concentration est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière de l'établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

La gestion du risque de concentration s'appuie sur le respect du dispositif prudentiel réglementaire, notamment à travers le calcul et le suivi du Coefficient de Division des Risques (CMDR). Conformément aux exigences réglementaires, le CMDR impose que les risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 20% des fonds propres. Compte tenu de la nature particulière et de la forte concentration de notre secteur, des dépassements temporaires et exceptionnels peuvent parfois survenir.

Dans de tels cas, JAIDA est prête à prendre des mesures immédiates pour rectifier la situation et de fournir auprès de BAM une justification complète et une explication détaillée des circonstances entourant ce dépassement temporaire.

Pour faire face à ces risques, un dispositif encadré par la réglementation est mis en place et s'appuie sur une procédure de gestion de crédit qui définit les décisions d'octroi des prêts et le respect des limites globales arrêtées par les instances de gouvernance de JAIDA ainsi que les niveaux de contrôles à réaliser. Le système de notation interne fait aussi parti du dispositif d'évaluation du risque de crédit.

L'équipe dédiée à la Due Diligence tient une série de réunions avec la Direction Générale, les cadres exécutifs de l'IMF, et avec le président ou un autre membre du CA dans le but de :

- Valider les informations collectées ;
- Obtenir des informations complémentaires ;
- Obtenir les réponses aux questions qui restent en suspens ;
- Effectuer des recoupements pour vérifier la véracité et la pertinence des informations et des explications reçues.

Des visites aux agences sont aussi prévues afin de vérifier l'application pratique des politiques et des procédures et d'avoir une vue extérieure de la culture de l'organisation.

Et en dernier lieu, le Comité de Crédit ou le Comité des Grands Risques, selon le montant du crédit, se réunit pour statuer sur tout dossier de crédit.

XI.3. RISQUE DE MARCHE ET DU TAUX D'INTERET

De manière générale, le risque de taux d'intérêt est lié aux activités d'intermédiation bancaire du fait de la transformation des ressources à court terme en emplois à moyen et long terme. Ainsi, toute évolution défavorable des taux d'intérêt peut détériorer la rentabilité d'un établissement de crédit, voire, constituer une menace substantielle pour ses fonds propres lorsque son amplitude dépasse certaines limites.

Pour minimiser ce risque, JAIDA procède à :

- L'estimation de l'impact d'une évolution défavorable des taux d'intérêt sur sa situation financière, simulant des scénarios de crise, notamment des variations extrêmes des taux d'intérêt et des expositions sensibles au taux, pour en mesurer l'impact sur le résultat et les fonds propres ;
- L'analyse de la structure de refinancement et du risque éventuel de taux d'intérêt ;
- Le suivi et analyse du ratio de couverture des emplois par les emprunts.

Il est également important de souligner que JAIDA finance et se refinance avec des taux fixes ce qui réduit considérablement l'effet de la volatilité du marché. La préparation des lignes de refinancement à l'avance sur la base des indicateurs de trésorerie permet d'anticiper des actions d'optimisation et de couverture de la marge.

La gestion du risque de taux relève de la responsabilité du Responsable Financier qui assure le suivi des indicateurs de mesure (le taux directeur, la sensibilité des valeurs économiques, les bons du trésor, le volume des levées sur le marché...), l'appréciation du taux et le calcul de la marge sur chaque dossier de financement.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer également au travers des simulations de stress testing. Des Reportings sur la gestion du risque de taux et la marge couvrant un ensemble d'analyses sont mis en place par le Responsable Financier.

XI.4. RISQUE DE LIQUIDITE

Il est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir s'acquitter, dans des conditions normales, de ses engagements à leurs échéances.

Le responsable financier de JAIDA, en charge de l'ALM (Asset Liability Management ou Gestion Actif-Passif), tient à jour le plan de trésorerie annuel et gère le risque de liquidité en fonction des débloqués clients et des tombées des échéances emprunts.

XI.5. RISQUE OPERATIONNEL

Il correspond au risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, au personnel, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation. Les sources majeures des risques opérationnels peuvent être liées aux :

- Fraudes internes et externes ;
- Pratiques inappropriées en matière d'emploi et de sécurité sur les lieux de travail ;
- Pratiques inappropriées concernant les clients, les produits et l'activité commerciale ;
- Dommages causés aux biens physiques ;
- Interruptions d'activités et pannes de systèmes et aux exécutions des opérations ;
- Exécution des opérations, livraisons et processus.

Pour ce, la société a mis en place un référentiel de gestion des risques opérationnels en fin 2021. Il définit les règles et principes à respecter pour le déploiement du dispositif de gestion des risques opérationnels par les différentes entités. A cet effet, les risques opérationnels sont identifiés et synthétisés à travers :

- Les cartographies de risques portés par les différents processus métiers ;
- Le dispositif de contrôle permanent des processus opérationnels ;
- Le suivi, avec les structures métiers concernées, des actions de renforcement du dispositif de maîtrise des risques opérationnels.

XI.6. RISQUE DE SECURITE SI

Un risque de sécurité de l'information se définit comme la vraisemblance qu'une menace interne ou externe (cause potentielle d'un incident indésirable) exploite une vulnérabilité afin d'impacter un actif informationnel ou un groupe d'actifs informationnels.

L'exploitation du système d'information par les utilisateurs de JAIDA se fait dans un cadre procédural où chaque utilisateur est régi par des profils définissant les habilitations d'accès aux ressources.

JAIDA dispose d'une infrastructure de sécurité informatique sur plusieurs paliers (pares-feux applicatifs, les sondes anti-intrusion et la supervision active, etc.) et la société s'est dotée d'un plan de continuité d'activité (PCA) tel que préconisé par Bank Al Maghrib, avec une solution de backup intégrant des fonctionnalités clés de vérification régulières des sauvegardes et de reprise après incidents, et une capacité de stockage confortable et sécurisée.

Des procédures régulièrement testées améliorent le mode de fonctionnement et assure la bonne continuité de l'activité JAIDA.

XI.7. RISQUES DE NON-CONFORMITE

Les risques de non-conformité sont les risques d'exposition à des pertes financières ou des sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires, ainsi qu'à un risque de réputation en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou à des codes de déontologie.

JAIDA doit en permanence suivre l'évolution du cadre législatif et réglementaire :

- Des métiers de financement (mesures de Bank Al-Maghrib, mesures fiscales de la loi de Finances, etc.);
- Du secteur du microcrédit, en particulier concernant ses acteurs (actuellement les associations de Microcrédit).

Et doit s'adapter et se conformer auxdits cadres législatif et réglementaire.

XI.8. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque dû aux fluctuations des taux de change des différentes devises. Les investisseurs étrangers demeurent fortement exposés à ce risque. Les investisseurs doivent suivre les cours des différentes devises, toutefois un ensemble de produits de couverture pourrait être mis en place pour se couvrir contre ce risque.

XI.9. RISQUE DE CONCENTRATION DES PNB SUR LA MARGE D'INTERET

En 2023 la marge d'intérêt représente 93% du produit net bancaire, cela dit le PNB demeure fortement corrélé à la marge d'intérêt. Toute variation des charges d'intérêts impactera fortement le PNB et impactera en conséquent les autres postes du CPC.

En ce qui concerne la marge générée par l'activité de financement, JAIDA a mis en place une structure financière qui se caractérise par une base solide de fonds propres qui représente la moitié de son bilan financier.

PARTIE XII. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Evolution du capital de JAIDA sur la période 2007-2023.....	15
Tableau 2: Evolution de la structure de l'actionariat de JAIDA entre 2019 et 2023	16
Tableau 3 : Caractéristiques de l'émission obligataire par placement privé de 2021.....	21
Tableau 4: Caractéristiques de l'émission des bons de sociétés de financement.....	21
Tableau 5 : Caractéristiques des bons de sociétés de financement en circulation	22
Tableau 6 : Evolution des dettes envers les établissements de crédits et assimilés 2021 – 2023	22
Tableau 7 : Evolution des engagements hors bilans de JAIDA 2021 – 2023.....	23
Tableau 8 : Composition du Conseil d'Administration de JAIDA	26
Tableau 9: Evolution de la rémunération brute versée aux administrateurs indépendants de JAIDA 2021– 2023.....	28
Tableau 10: Comités spécialisés de JAIDA	30
Tableau 11:Composition du Comité de Management de JAIDA.....	31
Tableau 12: Composition du Comité de crédit de JAIDA	31
Tableau 12: Evolution de la rémunération attribuée à la direction de JAIDA.....	32
Tableau 13: Flux entre JAIDA et les entités du Groupe CDG en 2021.....	37
Tableau 14: Flux entre JAIDA et les entités du Groupe CDG en 2022.....	37
Tableau 15: Flux entre JAIDA et les entités du Groupe CDG en 2023.....	37
Tableau 16 : Sources des financements des IMF.....	44
Tableau 17 : Evolution des indicateurs micro-crédit 2021-2023.....	46
Tableau 18: Evolution de l'encours brut micro-crédit 2021-2023	46
Tableau 19: Evolution de la production brute annuelle 2021-2023.....	47
Tableau 20: Evolution de l'encours moyen par client 2021-2023.....	47
Tableau 21 : Evolution de l'encours nette du secteur.....	47
<i>Tableau 22: Evolution des encours, encours radiés, taux de créances en souffrance, PAR30 sur 2021-2023.....</i>	<i>49</i>
Tableau 23: Structure de la production de JAIDA 2021-2023	51
Tableau 24: Structure des encours des crédits aux IMF de JAIDA 2021-2023.....	51
Tableau 25: Evolution de la répartition de l'encours de JAIDA par client 2021-2023.....	52
Tableau 26: Evolution de la part de marché de JAIDA par IMF 2021-2023	52
Tableau 27: Evolution des créances en souffrances de JAIDA 2021-2023.....	53
Tableau 28: Evolution des parts de marché de JAIDA 2021-2023.....	54
Tableau 29: Evolution du taux de rendement des emplois (y compris les placements) 2021-2023.....	55
Tableau 30: Evolution des indicateurs sociétaux et économiques de JAIDA 2021-2023.....	64
Tableau 31: Evolution des indicateurs environnementaux de JAIDA 2021-2023	65
Tableau 32: Evolution du budget de formation au sein de JAIDA 2021-2023	66
Tableau 33: Evolution de l'effectif par genre de JAIDA 2021-2023.....	66
Tableau 34: Répartition de l'effectif de JAIDA par catégorie professionnelle 2021-2023	67
Tableau 35: Evolution des effectifs de JAIDA par type de contrat 2021-2023	67
Tableau 36: Répartition de l'effectif de JAIDA par ancienneté 2021-2023.....	67
Tableau 37: Evolution des investissements de JAIDA 2021-2023	70
Tableau 38: Evolution des principaux indicateurs financiers du CPC de JAIDA 2021- 2023	72
Tableau 39: Evolution des principaux indicateurs financiers bilantiels de JAIDA 2021 - 2023	73
Tableau 40: Evolution du compte des produits et des charges de JAIDA 2021-2023.....	83
Tableau 41: Evolution des produits d'exploitation bancaire de JAIDA 2021-2023.....	83
Tableau 42: Répartition des produits d'exploitation bancaire par origine 2021-2023	83
Tableau 43: Evolution des charges d'exploitation bancaire de JAIDA 2021-2023.....	84
Tableau 44: Répartition des charges d'exploitation bancaire par type 2021-2023	84
Tableau 45: Evolution du Produit Net Bancaire de JAIDA 2021-2023.....	85
Tableau 46: Evolution de la marge d'intérêt de JAIDA 2021-2023.....	85
Tableau 47: Evolution des rendements des emplois et coût des ressources de JAIDA 2021-2023	86
Tableau 48: Evolution des charges générales d'exploitation de JAIDA 2021-2023.....	86
Tableau 49: Evolution du coefficient d'exploitation bancaire de JAIDA 2021-2023	87
Tableau 50: Evolution du résultat brut d'exploitation de JAIDA 2021-2023.....	88
Tableau 51: Evolution du résultat courant de JAIDA 2021-2023.....	88
Tableau 52: Evolution du résultat non courant de JAIDA 2021-2023	89
Tableau 53: Evolution du résultat net de JAIDA 2021-2023	89
Tableau 54: Evolution du bilan de JAIDA 2021-2023	91
Tableau 55: Evolution de l'encours des crédits de JAIDA 2021-2023	92
Tableau 56: Evolution des créances de JAIDA 2021-2023	92
Tableau 57: Evolution des actifs divers de JAIDA 2021-2023	93

Tableau 58: Evolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de JAIDA 2021-2023.....	93
Tableau 59: Evolution des titres de créances émis de JAIDA 2021-2023.....	94
Tableau 60: Evolution des passifs divers de JAIDA 2021-2023.....	94
Tableau 61: Evolution de la structure des ressources de JAIDA 2021-2023.....	95
Tableau 62: Evolution des ratios prudentiels de JAIDA 2021-2023.....	96
Tableau 63: Evolution des ratios prudentiels de JAIDA 2021-2023.....	96
Tableau 63: Evolution du coût du risque de JAIDA 2021-2023.....	98
Tableau 64: Evolution des créances en souffrance de JAIDA 2021-2023.....	98
Tableau 65: Evolution du taux de couverture des créances en souffrance de JAIDA 2021-2023.....	98
Tableau 66: Evolution de la rentabilité des fonds propres de JAIDA 2021-2023.....	99
Tableau 67: Evolution de la rentabilité des actifs de JAIDA 2021-2023.....	99
Tableau 68: Evolution du tableau de flux de trésorerie de JAIDA 2021-2023.....	100
Tableau 69: Evolution des engagements hors bilan de JAIDA 2021-2023.....	101

PARTIE XIII. ANNEXES

XI.1. RAPPORTS FINANCIERS ANNUELS

2023 : https://jaida.ma/wp-content/uploads/2024/04/rapport-financier-jaida-2023-VF-30_04_2024.pdf

2022 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2023/09/Rapport-financier-annuel-2022-.pdf>

2021 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2023/09/Rapport-financier-annuel-2021.pdf>

XI.2. COMMUNICATION FINANCIERE

Publication comptes trimestriels T2 2024 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2024/08/Communique-de-presse-T2-2024-VF.pdf>

Publication comptes trimestriels T1 2024 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2024/06/Communique-de-presse-T1-2024-V28052024.pdf>

Publication comptes trimestriels T4 2023 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2024/03/Communique-de-presse-T4-2023-VF.pdf>

Publication comptes trimestriels T3 2023 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2023/11/Communique-de-presse-T3-2023-VF.pdf>

Publication comptes trimestriels T2 2023 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2023/09/Communique-de-presse-T2-2023.pdf>

Publication comptes trimestriels T1 2023 : https://jaida.ma/wp-content/uploads/2023/07/IF_T1-2023.pdf

Publication comptes annuels 2023 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2024/04/JAIDA29-3-2024-version-finale-1.pdf>

Publication comptes annuels 2022 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2023/09/Publication-comptes-annuels-2022.pdf>

Publication comptes annuels 2021 : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2023/09/Publication-comptes-annuels-2021.pdf>

XI.3. STATUTS

Liens vers les statuts de Jaida : <https://jaida.ma/wp-content/uploads/2024/09/STATUTS-JAIDA-25.06.24.pdf>